

COLLOQUE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN

(Strasbourg, 15 et 16 mars 1972)

L'état de l'unification européenne  
et le rôle des Parlements

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

*A l'initiative du président du  
Parlement européen le premier  
« Colloque parlementaire européen »  
s'est tenu à Strasbourg les  
15 et 16 mars 1972, avec la  
participation des membres du  
Parlement européen et, sur  
invitation, des membres des  
Parlements nationaux.*

# COLLOQUE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN

(Strasbourg, 15 et 16 mars 1972)

## L'état de l'unification européenne et le rôle des Parlements

COMPTÉ RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

## NOTE

La présente édition contient les textes originaux des interventions faites en français et les traductions de celles faites dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante:

(A) = allemand

(I) = italien

(N) = néerlandais

Les textes originaux de ces interventions figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

SÉANCE DU MERCREDI  
15 MARS 1972



## SOMMAIRE

1. Ouverture du colloque parlementaire européen .....	7
2. L'état de l'unification européenne et le rôle des Parlements	7
M. Behrendt, président du Parlement européen .....	7
M. Scelba (Parlement européen / groupe démocrate-chrétien)	11
M. Kriedemann (Parlement européen / groupe socialiste)...	22
M. Berkhouwer (Parlement européen / groupe des libéraux et apparentés) .....	32
M. Triboulet (Parlement européen / groupe de l'Union démocratique européenne) .....	37
M. Boiardi (Parlement européen / non-inscrits italiens) .....	40
M. Haferkamp, vice-président de la Commission des Com- munautés européennes .....	46
M. Windelen (République fédérale d'Allemagne / Bundestag / Christlich-Demokratische Union / Christlich-Soziale Union - Parti démocrate-chrétien / Parti chrétien-social) .....	53
M. den Uyl (Pays-Bas / Deuxième Chambre des États généraux/ Partij van de Arbeid — Parti du travail) .....	58

M. Toussaint (Belgique / Sénat / Parti de la liberté et du progrès) .....	68
M. Cornette (France / Assemblée nationale / Union des démocrates pour la République) .....	72
M. Mosar (Luxembourg / Chambre des députés / parti chrétien-social) .....	76
M. Van Bogaert (Belgique / Sénat / Belgische Socialistische Partij — Parti socialiste) .....	80
M. Papon (France / Assemblée nationale / Union des démocrates pour la République) .....	85
M. Deschamps (Belgique / Sénat / Parti social-chrétien) ...	91
M. Gautier (France / Sénat / Union des démocrates pour la République) .....	95
3. Interruption de la séance .....	101

## PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

*Président*

*(La séance est ouverte à 15 h)*

**M. le Président.** — La séance est ouverte.

### **1. Ouverture du colloque parlementaire européen**

**M. le Président** — Je déclare ouvert le premier colloque parlementaire européen sur le thème: « L'état de l'unification européenne et le rôle des Parlements ».

### **2. L'état de l'unification européenne et le rôle des Parlements**

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, c'est pour moi un grand honneur et une plus grande joie encore d'ouvrir aujourd'hui ce premier colloque parlementaire européen.

En l'organisant, le Parlement européen a inauguré une voie entièrement nouvelle. Pour la première fois dans son histoire, il a invité des Parlements des États membres de la Communauté à débattre, dans cet hémicycle, de l'un des principaux thèmes de la coopération européenne. Les honorables parlementaires que nous avons invités ne font pas partie du Parlement européen.

Comme vous le savez, en vertu du double mandat issu des traités instituant les Communautés, tous les membres du Parlement européen siègent également sur les bancs de leurs Parlements nationaux respectifs. Les parlementaires à « double mandat » discuteront donc aujourd'hui et demain avec leurs collègues qui sont « uniquement » investis d'un mandat national, si l'on veut décrire la situation d'un point de vue très formaliste. Néanmoins, le fait même que vous soyez ici, mes chers collègues, prouve que vous assumez, vous aussi, une part de responsabilité à l'échelon européen. A ce propos, permettez-moi de faire une observation à titre personnel. Je me demande si nous sommes encore capables, en tant que Parlement européen, de mettre en pratique le principe fondamental de ce double mandat, en vertu duquel nous devrions non seulement exercer certaines fonctions parlementaires au sein de la Communauté, mais aussi européeniser les Parlements nationaux, autrement dit enrichir les prises de décision parlementaires des divers États membres de notre expérience européenne et de nos connaissances particulières des questions européennes.

Je sais parfaitement que dans ce domaine, la situation est fort différente d'un pays membre à l'autre. Dans certains d'entre eux, les « Européens » sont assez isolés dans les partis et, surtout, dans les groupes politiques, ne serait-ce que du fait qu'étant tenus d'assister aux sessions du Parlement européen, ils sont souvent empêchés de participer à des séances importantes de leur propre Assemblée nationale.

Dans d'autres pays, ces interrelations sont plus harmonieuses, en ce sens que les membres du Parlement européen peuvent évoquer les

problèmes européens devant leur Parlement national, dans leurs partis respectifs, et même devant l'opinion publique de leur pays. Toutefois, c'est pour une raison bien précise que nous avons choisi un thème particulier pour cette rencontre, à savoir l'« état de l'unification européenne et le rôle des Parlements ». Comme vous le savez, Mesdames, Messieurs, on a souvent reproché à la Communauté européenne d'affaiblir le régime parlementaire dans les démocraties d'Europe occidentale. Effectivement, on pourrait faire valoir que nombre de secteurs qui relevaient de la compétence des Parlements nationaux avant l'entrée en vigueur des traités instituant les Communautés ont été transférés au Conseil de ministres, et que l'exécutif et son appareil administratif statuent donc désormais sur des questions dont la solution faisait auparavant partie des prérogatives des Parlements. Nous devons donc nous demander, en toute netteté, si l'évolution de la Communauté a conduit jusqu'à présent à une « déparlementarisation » dans les six États membres et — si nous y répondons par l'affirmative — ce que nous pouvons faire pour y remédier.

Une réponse un peu hâtive — qui n'est pas sans jouer un certain rôle dans les pays candidats à l'adhésion — consiste à peu près à dire que, si déjà nous devons nous accommoder du système actuel des institutions communautaires, il serait tout de même préférable de mettre au point des mécanismes qui offrent la garantie que nos Parlements nationaux pourront contrôler en détail les décisions que les gouvernements arrêtent en Conseil de ministres. Les tenants de cette thèse pensent plus ou moins à une procédure aux termes de laquelle les gouvernements nationaux seraient tenus de conformer leurs votes en Conseil de ministres à l'accord que leurs Parlements respectifs leur aurait donné au préalable.

Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que les expériences faites dans les six Parlements nationaux avec des tentatives de ce genre ont, dans l'ensemble, été assez malheureuses. Quelques Parlements se bercent peut-être encore de l'illusion qu'ils contrôlent effectivement le comportement de leur gouvernement lors des prises de décision, mais dans la pratique, ils ne peuvent que maintenir l'apparence d'un contrôle.

Cependant, même ces arguments sont peut-être superficiels. Nous devons probablement aller beaucoup plus au fond des choses et voir s'il est possible de faire participer tous les citoyens aux événements communautaires.

Comment faire pour que les citoyens des pays membres de la Communauté s'identifient avec les décisions capitales qui sont arrêtées au niveau de la Communauté? Comment faire pour garantir que, dans cette Communauté, soit encore exercée l'une des fonctions classiques essentielles des Parlements, à savoir, faire comprendre la politique au citoyen et lui expliquer les diverses options politiques existantes? En posant cette question, je m'adresse surtout à nos invités qui ne font pas partie de cette Assemblée.

Nous devons veiller à ce qu'il ne se produise pas, entre les Parlements nationaux et le Parlement européen, de petites jalousies mesquines pour des questions de compétence. Ce à quoi nous devrions tendre, c'est à une meilleure harmonisation, afin que nous parvenions à réaliser le grand but qui nous concerne tous.

Nombre de tâches importantes nous attendent et, parmi elles, je me limiterai à citer l'élargissement de la Communauté, la mise en œuvre progressive de l'union économique et monétaire, la coopération politique et la responsabilité beaucoup plus grande que la Communauté élargie assumera nécessairement à l'égard des pays tiers et, tout particulièrement, envers les problèmes urgents qui se posent dans les pays en voie de développement.

Toutes ces obligations exigent que nous agissions et, à cette fin, la Communauté a certes besoin d'institutions capables d'agir, mais aussi légitimes du point de vue démocratique. Les Parlements sont invités à participer au débat en vue de résoudre ce problème.

C'est dans l'espoir que ce premier colloque parlementaire européen contribue à nous rendre tous plus conscients de ces graves questions que j'ouvre le présent débat.

*(Applaudissements)*

La parole est à M. Scelba, premier orateur inscrit.

M. Scelba (*Parlement européen/groupe démocrate-chrétien*). — (1) Mesdames, Messieurs, l'honneur m'incombe, au nom du groupe démocrate-chrétien, d'ouvrir ce colloque et je commencerai en souhaitant chaleureusement la bienvenue à tous les participants et, en particulier, à nos invités.

Nous sommes réunis ici non au siège du Parlement européen, mais uniquement dans les murs où il tient ses sessions les plus longues, à titre d'hôte du Conseil de l'Europe, alors que ses sessions de brève durée ont lieu à Luxembourg, siège de son secrétariat.

En revanche, les commissions parlementaires se réunissent en principe à Bruxelles, où se trouvent la Commission exécutive et le Conseil de ministres.

Ces quelques précisions suffiront à vous faire saisir les conditions difficiles dans lesquelles travaillent les institutions communautaires et les parlementaires européens, qui doivent, pour la plupart entreprendre de longs et nombreux voyages.

Les fonctionnaires européens sont eux aussi tenus de changer continuellement de lieu de travail. A peu près trois cents d'entre eux quittent Luxembourg pour Strasbourg à l'occasion des sessions parlementaires pour assurer les services indispensables au fonctionnement de l'Assemblée.

Enfin, jour après jour, un nombre non négligeable de fonctionnaires se rendent de Luxembourg à Bruxelles, ville où se réunissent les commissions parlementaires.

Cette multiplicité des sièges oblige également à des déplacements incessants les membres de la Commission qui ont à suivre les travaux du Parlement.

La dépense en énergie et en argent est considérable, et la situation ira évidemment en s'aggravant à la suite de l'élargissement de la Communauté.

La politique d'unification européenne ne peut progresser et se perfectionner que par la volonté des Parlements nationaux, puisque c'est à ceux-ci qu'est réservé le pouvoir de modifier les traités en vigueur.

Cependant, de leur côté, les Parlements nationaux ne sont en mesure d'opérer leurs choix que s'ils ont une connaissance pleine et entière des réalités communautaires.

Je ne pense pas ici aux renseignements fournis par les publications qui rendent compte de toutes les activités des institutions communautaires et que tout un chacun peut se procurer aisément, s'il s'y intéresse.

Je veux parler de la connaissance que les Parlements doivent avoir des problèmes que les progrès mêmes de la politique d'unification ne cessent de poser.

Il s'agit surtout de connaître les lignes d'orientation de la politique communautaire, telles qu'elles sont élaborées dans les centres de la vie communautaire et notamment au sein du Parlement européen où des députés de six – et, dans un proche avenir, de dix – pays sont en rapport les uns avec les autres et ont tendance, de par la nature même de leurs fonctions, à voir les problèmes davantage sous l'angle communautaire que dans une perspective nationale, et où les diverses conceptions de politique sur l'unification se heurtent, pour finalement se fondre dans le creuset de la réalité, répondant ainsi à la nécessité de parvenir à une synthèse.

Or, ce n'est que grâce à des rapports personnels directs, fréquents et organisés que les Parlements nationaux pourront acquérir cette connaissance qui leur est indispensable pour arrêter les décisions relevant de leur compétence. Ces relations personnelles leur sont également

nécessaires pour se mettre au courant de la façon dont les institutions communautaires assument leur rôle.

Les institutions politiques de la Communauté ne fonctionnent pas, par rapport aux États membres, comme des organisations intergouvernementales; à certains égards, elles sont de véritables institutions de droit public interne.

En réalité, les décisions qu'elles arrêtent, et en particulier celles qui sont, au fond, de véritables lois, même si elles sont désignées sous un autre terme, ont une force contraignante directe pour tous les citoyens de la Communauté, sans devoir être sanctionnées par les Parlements ou par les gouvernements nationaux.

Le Parlement européen a un rôle entièrement différent de celui que jouent l'Assemblée du Conseil de l'Europe et celle de l'Union européenne occidentale qui sont, elles aussi, composées de parlementaires désignés par leurs Parlements nationaux respectifs.

La principale différence entre le Parlement européen et ces deux assemblées réside dans le fait qu'il se substitue directement aux Parlements nationaux pour toutes les matières que le traité a soustraites à la compétence des États nationaux pour les inclure dans le champ de compétence de la Communauté européenne.

Il suffit de songer, par exemple, aux décisions relatives à la politique agricole commune.

Dans une certaine mesure, le Parlement européen travaille comme une assemblée nationale, et cette caractéristique ne cessera de croître en importance à mesure que les compétences de la Communauté européenne iront en s'élargissant et que les liens communautaires se renforceront.

Il me semble que les commentaires que je viens de vous présenter font clairement ressortir combien il est nécessaire d'instaurer une étroite collaboration entre le Parlement européen et les Parlements nationaux, et combien il serait utile d'organiser des rencontres périodiques, au cours desquelles nous pourrions faire le point des progrès accomplis dans l'évolution de la Communauté et évoquer les principaux problèmes qui doivent retenir notre attention à tous.

Le présent colloque devrait être la première de ces rencontres régulières.

Pour faire le point de la situation, nous pouvons invoquer un document officiel, à savoir le communiqué de la conférence de La Haye.

En effet, cette conférence avait également pour objet de dresser le bilan de tout ce qui avait été fait jusqu'alors et de définir les grandes lignes des activités futures, réunies sous le thème du triptyque «achèvement, approfondissement, élargissement».

Les chefs d'État ou de gouvernement réunis à cette occasion jugèrent utile de faire des déclarations de principe et prirent des engagements d'une importance exceptionnelle et qui méritent d'être rappelés ici.

Premièrement, ils ont constaté que la politique d'unification avait été couronnée de succès.

Deuxièmement, ils ont sanctionné le caractère irréversible de cette politique, précisément en raison de son succès.

Troisièmement, ils ont réaffirmé les finalités politiques, car c'était uniquement grâce à l'unification politique que la Communauté européenne pouvait revêtir sa signification véritable et servir la cause de la paix.

Enfin, ils se sont engagés à mener à bien l'entreprise commencée avec la mise en œuvre des traités de Paris et de Rome.

Pour ce qui est de l'achèvement, autrement dit de la mise en œuvre tangible des dispositions des traités, les participants à la conférence décidèrent de passer à la phase définitive, et donc irréversible, de la politique communautaire, après avoir constaté que les principaux objectifs visés par les traités pouvaient être considérés comme ayant été atteints. En effet, la suppression des barrières douanières et l'instauration du tarif extérieur commun étaient intervenus en avance sur les délais prévus et, quant au marché agricole commun, on pouvait considérer, à La Haye, qu'il était presque entièrement institué.

En revanche, des retards se font sentir dans d'autres secteurs couverts par les traités, qu'il s'agisse, par exemple, du droit d'établissement, de la reconnaissance des titres et diplômes, de l'harmonisation des politiques sociales et fiscales, de la politique régionale ou de celle des transports.

Le traité de Bruxelles en date du 22 janvier 1972 a sanctionné l'élargissement de la Communauté et lui confère une dimension nouvelle, tant du point de vue quantitatif que sur le plan qualitatif, en lui ouvrant la perspective d'assumer le rôle d'une superpuissance mondiale.

Après la conférence de La Haye, et en application des décisions qui y avaient été prises, M. Werner et M. Davignon ont établi leurs rapports respectifs sur la question de l'approfondissement; le premier traitait de l'union économique et monétaire et le deuxième, de l'union politique, par le biais d'une coordination des politiques étrangères des pays membres.

Dans son rapport, M. Werner prévoyait que l'union économique et monétaire se réaliserait en dix ans et en trois étapes; cependant, en raison de difficultés d'ordres divers, nous sommes encore au seuil de la première. Nous avons accompli un modeste progrès à la suite des décisions prises récemment sur les relations entre les monnaies européennes.

Avec le rapport Davignon, la politique étrangère a fait son entrée dans le champ d'activité communautaire, pour le moment encore, sous la forme d'une coordination; mais il est prévu d'élaborer avant la fin de cette année un deuxième rapport qui, tenant compte de l'expérience acquise au cours des deux années écoulées, devrait représenter un nouveau pas en avant vers l'instauration d'une politique étrangère communautaire.

Toutefois, il convient de signaler un fait important dans ce domaine, à savoir que le Parlement européen a été saisi de questions de politique étrangère par l'intermédiaire des rapports que les ministres des affaires étrangères soumettent périodiquement à la commission politique et à l'Assemblée; cette dernière a déjà profité de cette occasion pour mener des débats du plus haut intérêt.

Ce n'est là encore qu'un début, et les gouvernements ne sont pas tenus de se conformer aux lignes d'orientation indiquées par le Parlement en matière de politique étrangère, mais à l'avenir, ils ne pourront plus s'en écarter.

La crise monétaire mondiale a de plus en plus clairement montré que, si nous voulons conserver ce que nous avons déjà acquis sur le terrain communautaire et aller plus loin, nous devons réaliser l'union économique et monétaire et, par conséquent, l'union politique.

Toujours dans le domaine de l'approfondissement, le traité de Luxembourg, conclu le 22 avril 1970, a marqué un progrès sensible à la suite de la conférence de La Haye.

Ce traité est important à deux points de vue.

Premièrement, il prévoit que la Communauté disposera — progressivement, il est vrai — de ressources propres qui la rendront financièrement indépendante des gouvernements des États membres.

Deuxièmement, il confère au Parlement européen des pouvoirs plus étendus en matière de contrôle du budget communautaire.

Ces nouveaux pouvoirs budgétaires sont une conquête de caractère démocratique, car jusqu'à présent, c'était exclusivement le Conseil de ministres qui arrêtait les décisions concernant les recettes et les dépenses de la Communauté.

Dans son action visant à s'assurer un contrôle démocratique toujours plus large sur la gestion du budget de la Communauté, le Parlement européen a enregistré d'autres succès encore au cours de ces dernières années.

Aux termes de ce même traité, conclu le 22 avril 1970 à Luxembourg, la décharge sur l'exécution du budget, décharge qui relevait auparavant exclusivement du Conseil de ministres, est désormais donnée à la Commission en commun par le Parlement européen et le Conseil. Ce dernier s'est engagé à collaborer avec le Parlement au cours de la phase qui précède la présentation des comptes et à participer au débat parlementaire au cours duquel le Parlement arrête sa décision en la matière.

Enfin, lorsque les projets de loi dont il est tenu de saisir le Parlement pour avis comportent des engagements financiers, le Conseil s'est soumis à l'obligation de joindre à ces textes toutes les précisions nécessaires sur le montant des dépenses et sur les moyens prévus pour les couvrir. Le Parlement n'aura donc plus à prendre ses décisions à l'aveuglette, comme par le passé.

Ces dispositions ont quelque peu limité le pouvoir quasiment absolu dont jouissait le Conseil de ministres et ont contribué à renforcer le contrôle démocratique qu'exerce le Parlement. En obligeant le Conseil à établir des rapports directs, continus et systématiques avec l'Assemblée, ces mesures ont également affirmé le caractère d'institution communautaire propre au Conseil.

Grâce à un respect plus grand des principes démocratiques et des dispositions des traités en vigueur, le Parlement participe plus activement à l'élaboration des lois communautaires.

En réalité, le Parlement s'est réservé le droit d'obliger la Commission à adopter les modifications qu'il apporte aux projets de loi qu'elle soumet au Conseil de ministres, de sorte que ces modifications ne pourront être rejetées qu'au moyen d'une décision unanime du Conseil.

Le Parlement a également conquis le pouvoir de participer davantage, à titre préventif, à l'élaboration de la politique communautaire, puisqu'il a obligé la Commission à lui présenter, au début de chaque année, son programme de travail pour l'ensemble de l'exercice.

De cette façon, non seulement la Commission s'est engagée formellement à établir un programme de travail, mais le Parlement, en l'approuvant ou en le désapprouvant, peut exprimer la confiance ou la méfiance que lui inspire la Commission, ou bien lui accorder sa confiance à la seule condition qu'elle se conforme aux lignes directrices adoptées par l'Assemblée.

Ces innovations et d'autres, qui remontent toutes aux années 1969 à 1971, m'ont permis d'affirmer de la tribune du président, lors de la session de janvier 1971, que le Parlement avait cessé d'être un organe consultatif pour assumer de plus en plus le rôle qui incombe aux Parlements nationaux dans les États démocratiques.

En vertu du traité de Luxembourg, la Commission est tenue de présenter au Conseil, avant la fin de 1972, de nouvelles propositions visant à renforcer les pouvoirs du Parlement européen en s'inspirant des indications qui se sont dégagées des débats que les Parlements nationaux ont consacrés à cette question lors de la ratification de ce traité.

La Commission a confié l'élaboration de ces nouvelles propositions à une commission de juristes qui a déjà présenté un premier rapport; si le Parlement les approuve, elles devraient figurer à l'ordre du jour de la prochaine conférence au sommet.

Le Parlement européen ne cesse de contribuer à la mise en œuvre des dispositions du traité et au développement de la politique d'unification, même si les grandes lignes qu'il adopte ne trouvent pas toujours leur contrepartie au sein du Conseil de ministres et des gouvernements auxquels il appartient d'arrêter les décisions.

Il suffira de rappeler ici l'article 138 du traité qui prévoit l'élection au suffrage universel direct de l'Assemblée et pour l'application duquel le Parlement avait élaboré et adopté un projet de convention dès 1960.

En dépit des progrès accomplis sur la voie de la démocratisation grâce à l'action constante du Parlement européen, il n'en demeure pas moins — et c'est là un point fondamental — qu'abstraction faite des quelques concessions qu'il a consenties récemment en faveur du Parlement, le Conseil demeure le seul véritable titulaire du pouvoir législatif et qu'il n'est tenu de rendre compte directement de l'exercice de ce pouvoir ni à l'Assemblée, ni — en sa qualité d'organe communautaire — aux Parlements nationaux, ni aux peuples de la Communauté.

C'est là une situation qui est en contradiction avec les principes fondamentaux qui régissent les démocraties modernes et dont se réclament tous les États membres de la Communauté.

Il va de soi que ces conditions, qui sont à peine admissibles dans une Communauté qui en est à ses débuts et dont les compétences sont limitées à quelques secteurs économiques, sont absolument inadmissibles dans une Communauté devenue adulte, qui a grandi et qui se dirige vers une union politique pour pouvoir survivre.

Le Parlement européen se bat sur deux fronts: celui de l'union politique et celui de la participation populaire et du contrôle démocratique.

C'est pourquoi il insiste tant afin que soient appliquées les dispositions qui prévoient l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct — élection qui s'impose également pour des raisons d'ordre pratique, étant donné qu'il devient de plus en plus difficile aux parlementaires de concilier l'exercice de leur mandat européen avec celui de leur mandat national.

Quant à l'efficacité des autres institutions, je me bornerai à rappeler que quelque quatre cents projets de loi sont déposés auprès du Conseil, dont certains depuis des années, et qu'il ne parvient pas à statuer sur ces textes faute de temps, les ministres étant trop pris par leurs engagements dans leurs pays respectifs.

On a tenté de remédier aux difficultés d'ordre pratique auxquelles se heurte le Conseil en créant le Comité des représentants permanents, composé des six ambassadeurs accrédités par les États membres auprès de la Communauté européenne. Mais le Parlement européen s'est prononcé contre toute bureaucratisation des institutions communautaires.

En dehors de ces difficultés d'ordre pratique, c'est l'ensemble du système institutionnel réglementé par les dispositions du traité qui se révèle insuffisant face à la nouvelle réalité communautaire, témoignant par là même du succès de la politique d'unification.

En évoluant, la Communauté a posé de nouveaux problèmes, notamment celui qui est dû au fait que l'Europe élargie, désormais en mesure d'influencer la politique mondiale, doit avoir la possibilité de peser de tout son poids en faveur d'un renforcement de la paix et d'un plus grand progrès économique et social.

Des échéances impératives exigent que les États membres parlent d'une seule voix par le truchement des institutions communautaires. Ces échéances sont les suivantes: la conférence sur la sécurité et la coopération européennes, les rapports de la Communauté avec l'Union soviétique et les pays communistes, ses rapports avec les pays à régime non

démocratique, dits non engagés, ses rapports avec les pays du Bassin méditerranéen, qui l'obligent à assurer la sécurité dans cette mer, qui est celle de la Communauté, ses rapports avec les pays d'Amérique latine, sa politique à l'égard du tiers monde, enfin ses rapports avec les États-Unis d'Amérique dont tous ses pays membres sont les alliés dans le cadre de l'Alliance atlantique.

Voilà toute une série de thèmes qui ne peuvent désormais plus être régis par des accords bilatéraux, mais qui réclament une vue d'ensemble ne se cantonnant pas seulement aux aspects politiques; ils exigent par conséquent des institutions capables de représenter à l'unanimité les intérêts de la Communauté.

Il est donc indispensable d'adapter d'urgence les institutions politiques communautaires à la réalité nouvelle, que ce soit pour répondre aux exigences d'une Communauté devenue adulte ou pour permettre à la Communauté d'assumer le rôle politique auquel les possibilités gigantesques qu'elle possède sur le plan moral, politique, économique et culturel lui permettent de prétendre sur la scène mondiale.

Autrement dit, les deux besoins les plus pressants sont de doter la Communauté européenne d'une volonté politique, d'un centre de décisions politiques, et de lui conférer une plus grande démocratie sur le plan interne.

Le gouvernement de la Communauté européenne et la démocratisation de ses institutions sont de ce fait les deux grands thèmes inscrits à l'ordre du jour de tous les débats; quelles que soient les instances au sein desquelles ils se déroulent, il faut y ajouter la question du passage de la Communauté européenne à l'union économique, monétaire et politique.

La prochaine conférence au sommet, qui doit se tenir au cours de la deuxième quinzaine d'octobre et qui aura pour tâche de revoir les questions déjà examinées à La Haye, de faire le bilan des réalisations effec-

tuées et d'étudier les besoins nouveaux, pourrait ouvrir une nouvelle étape plus importante sur la voie menant au but déjà indiqué dans les traités et réaffirmé à La Haye.

Ayant une conscience plus aiguë et une connaissance plus directe des problèmes communautaires, le Parlement européen se prépare à apporter une contribution spécifique à cette nouvelle conférence. Il l'avait déjà fait lors de la conférence de La Haye; à l'époque, il avait organisé une session extraordinaire pour en étudier les thèmes et avait présenté ses suggestions dans la résolution qu'il avait adoptée à cette occasion.

Cependant, le pouvoir de décision est entre les mains des gouvernements des États membres et, partant, des Parlements nationaux, qui sont seuls à pouvoir obliger leurs gouvernements respectifs à opérer les choix qu'ils estiment les plus judicieux.

Nous espérons que de cette rencontre — que nous considérons comme la première de toute une série de réunions périodiques — naîtra la volonté de nous engager en commun pour une politique qui nous est commune et, si je ne me méprends sur vos sentiments, Mesdames, Messieurs, qui nous est également chère, à savoir l'union des peuples d'Europe sous le signe de la démocratie et de la liberté, en faveur d'un renforcement de la paix et d'un plus grand progrès social.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Kriedemann.

**M. Kriedemann** (*Parlement européen / groupe socialiste*). — (A) Monsieur le Président, le groupe socialiste du Parlement européen se félicite de cette rencontre avec les titulaires de charges politiques particulières au sein des Parlements nationaux des États membres. Il ne s'agit nullement d'un premier essai timide; nous nous connaissons tous, car les membres du Parlement européen font tous sans exception partie des Parlements nationaux. En écoutant votre exposé liminaire, Monsieur

le Président, j'ai même eu l'impression que non seulement nous nous connaissions, mais que nous n'avions pas grand-chose de nouveau à dire sur le thème sous le signe duquel est placé ce colloque, à tout le moins pas en ce qui concerne les principes. Mais après avoir entendu M. Scelba, il me semble qu'il y a, dans la façon de concevoir et de traiter cette question, certaines nuances au moins qui méritent un examen dans cette enceinte et à cette occasion. Je tenterai d'y apporter une modeste contribution.

On oublie beaucoup trop souvent et, parfois, même, croirais-je, volontairement, que le mandat et la raison d'être de cette Assemblée procèdent précisément du fait que ses membres sont des députés des Parlements nationaux, élus directement et au scrutin secret, comme il se doit. Ils proviennent des Assemblées nationales dont ils prolongent en quelque sorte les décisions souveraines dans la sphère nouvelle des Communautés européennes en devenir et en pleine expansion. Il convient donc de rappeler cette origine et tous les droits et devoirs qui en découlent, avec d'autant plus d'insistance que l'on fait comme s'il fallait encore trouver une raison pour justifier l'existence de cette Assemblée avant que la Communauté ne puisse disposer d'une institution attestant à elle seule qu'il s'agit d'une véritable démocratie, sans aucune définition supplémentaire qui serait censée expliquer ce terme et qui ne ferait qu'en restreindre la portée.

Il va de soi que nous autres, qui contribuons en tant que membres du Parlement aux premiers rangs et avec une intensité particulière au fonctionnement courant des organes communautaires, conformément à notre mandat, nous ne prétendons nullement être de meilleurs Européens que les autres. Tout au contraire — et je me rallie ici à ce que vous avez dit à ce propos, Monsieur le Président — je ne suis certainement pas le seul à être agacé lorsque certains de nos confrères qui sont, eux aussi, chargés de tâches particulières dans nos Parlements nationaux, évoquent les Européens de Bruxelles ou de Strasbourg, entre guillemets, comme si nous cultivions un violon d'Ingres. Nous savons

tous par expérience personnelle qu'aux yeux de l'homme politique pour lequel la Communauté européenne est un acte de foi et qui essaie de convaincre les autres par son action politique, cette Communauté est plus qu'une simple juxtaposition ou superposition de six et — espérons-nous — sous peu de dix États souverains, et que cet homme politique se trouve dans une situation très inconfortable et souvent pleine de conflits. Face à ces difficultés, nous devons constamment rappeler que nous avons autrefois créé cette Communauté d'un commun accord dans nos Parlements nationaux, étant pleinement convaincus qu'elle ouvrait la seule et unique voie grâce à laquelle nos peuples s'assureraient une position solide et digne d'eux dans le monde de demain. Cette responsabilité que tous les hommes politiques de carrière, et notamment tous les parlementaires, assument ensemble, n'est nullement entamée par le fait que nous nous répartissons les tâches — condition indispensable d'ailleurs pour nous permettre de traiter de façon plus approfondie quelques-uns des innombrables problèmes qui se posent — et cette responsabilité nous oblige à nous entendre précisément dans cette Assemblée et à décider de la contribution que chacun doit apporter à cette œuvre afin qu'elle réussisse.

Le groupe socialiste n'est pas contaminé par cet enthousiasme pour l'Europe qui est devenu pratiquement une attitude de rigueur. Il n'en a pas besoin, car depuis le début de son existence, la suppression des frontières qui séparent les peuples est l'un des principes fondamentaux de son activité politique et lui a valu, pendant des dizaines d'années, le reproche de manquer d'esprit patriotique. Dans mon pays, un grand personnage — qui a d'ailleurs fort mal fini — traitait les démocrates-sociaux d'« apatrides ». Nous savons donc de quoi nous parlons lorsque nous évoquons l'Europe unie. C'est pourquoi il nous est absolument impossible de nous consoler ou de nous leurrer en constatant que la tentative de former une Europe parlant d'une seule voix, dans un monde qui a pris la forme d'une concentration de grandes puissances, traverse actuellement une grave crise. Celle-ci n'est pas née du jour au lendemain. Ses débuts remontent à plusieurs années déjà et elle s'explique par des raisons que nous connaissons tous et que je n'ai pas besoin d'énumérer ici une à une. S'il s'agissait uniquement des difficul-

tés qui sont inhérentes à tout processus de croissance, il serait inutile de perdre beaucoup de temps à en parler, mais nous nous trouvons face à une crise qui remet en cause l'existence même de la Communauté, crise dont je parle ici au nom de mon groupe politique et dont il faut parler, si pénible et douloureux que cela puisse être pour nous. Il ne suffit pas d'accuser des tiers, de les inciter à venir à récipiscence ou de les sermonner sous une forme ou une autre. Bien au contraire, nous devons profiter de cette occasion pour essayer d'élucider ici et entre nous ce que nous avons à faire dans cette situation, en notre qualité de députés.

Le diagnostic couramment formulé pour décrire cette crise se résume — à mon sens, à juste titre — en une expression: « nouvelle flambée de nationalisme ». On entend par là les efforts entrepris par les gouvernements en vue de se réserver le pouvoir de décision pour des questions qu'ils estiment capitales pour leur pays et, partant, de les exclure du champ de compétence de la Communauté. On englobe également sous cette expression l'activité fiévreuse que déploient fonctionnaires et technocrates des divers pays pour conserver leurs prérogatives dans certains domaines qui relèvent depuis longtemps sans aucune discussion possible des attributions de la Communauté. L'influence qu'essaient d'exercer divers groupes de pression, qui craignent de ne pas pouvoir conserver, à l'échelon communautaire nouveau, les privilèges qu'ils se sont acquis dans le domaine national, est étroitement liée à ce phénomène; ces groupes de pression constituent peut-être un appui plus solide pour les activités des administrations nationales que les directives univoques qu'elles reçoivent de leurs ministres respectifs.

Les relations imbriquées et les collusions d'intérêt souvent contre nature qui finissent par se créer ainsi échappent de plus en plus au contrôle parlementaire et, partant, à tout débat public. Cette évolution inquiétante a déjà dans une large mesure ébranlé la confiance que les grandes masses des électeurs étaient prêtes à accorder à la Communauté. Ils n'attendent plus grand-chose de leur Parlement, et il est inutile de préciser à quel point cette attitude porte atteinte aux fondements même de la démocratie.

La situation qui en découle est encore aggravée du fait que le rôle que le traité réservait à la Commission s'en est trouvé sensiblement modifié, en dépit de toutes les affirmations contraires et, à notre sens, il s'est sensiblement détérioré. Je ne m'arrêterai pas à cette question, qui ne fait pas partie du thème dont nous avons à discuter aujourd'hui, bien qu'à la suite des événements les plus récents, il serait très intéressant, sinon particulièrement réjouissant, de l'étudier de plus près. Quoi qu'il en soit, ce vide qui ne cesse de s'élargir dans l'un des principaux centres de décision de la Communauté est en partie à l'origine d'une situation à laquelle j'ai déjà fait allusion et dont les parlementaires doivent se préoccuper en priorité.

A l'heure actuelle, on se demande dans divers milieux, et pour des raisons très différentes, si le régime parlementaire est encore de mise en une époque où prévalent des pays hautement industrialisés, dans lesquels la science et la recherche appliquées menées par de puissantes entreprises exercent une influence croissante et toujours plus déterminante sur l'État et sur la société.

Selon les intérêts qu'ils défendent, les partisans des diverses thèses apportent des réponses très divergentes. Le groupe socialiste, pour sa part, a donné une réponse qui ne prête à aucune équivoque dans la résolution qu'il a adoptée lors du huitième congrès des partis socialistes des Communautés européennes, qui s'est tenu au mois de juin 1971 et où l'on trouve les passages suivants :

« Les partis affirment leur conviction que l'existence et les progrès de la Communauté ne peuvent être assurés que si toutes les activités des exécutifs sont soumises à un contrôle démocratique réel, exercé par un Parlement ayant la plus grande légitimité démocratique possible et qui devra être rapidement élu au suffrage universel direct. D'autre part, à côté de la compétence législative, la désignation de la Commission des Communautés européennes doit être une des attributions du Parlement si l'on veut garantir à cette importante institution une plus grande indépendance à l'égard des gouvernements des États membres. »

Dans l'exposé plus circonstancié sur la politique socialiste qui a servi de base à cette résolution, il est dit :

« Les socialistes sont fermement convaincus que le contrôle de toutes les activités des exécutifs, dans le cadre communautaire par un Parlement librement élu au suffrage universel direct et secret, est l'unique façon de démontrer de façon convaincante le caractère démocratique de la Communauté. Sans cette légitimation, la Communauté ne pourra vaincre les multiples réserves et attaques auxquelles son importance économique et politique l'expose.

Sans un contrôle parlementaire efficace, les réserves graves que font de larges couches de la population de la Communauté à l'égard des décisions anonymes de la bureaucratie européenne ne cesseront de se multiplier. La résistance croissante à l'indispensable transfert à la Communauté de compétences relevant de souverainetés désuètes met directement en péril la capacité de fonctionnement de la Communauté.

Sans un Parlement directement élu, il n'est pas possible de faire participer les citoyens à l'œuvre qui consiste à donner forme et contenu à la Communauté, ni à la mise en application de sa politique. Or, seule la participation de ses citoyens peut rendre la Communauté vivante et lui permettre d'accéder à une forme d'organisation étatique qui réponde aux exigences du présent et du proche avenir.

C'est pourquoi les socialistes rejettent résolument toute tentative visant à entraver un contrôle parlementaire efficace et à gêner la réalisation d'un large engagement politique. Toutes ces tentatives sont anti-démocratiques et réactionnaires, quels que soient la phraseologie et les concepts « modernes » ou « réalistes » dont on se sert pour les justifier.

C'est pourquoi les socialistes invitent les gouvernements des États membres à créer enfin les conditions nécessaires à l'élection d'un

Parlement européen, ainsi que le prescrit le traité. Ce Parlement doit se voir attribuer l'entière responsabilité de toutes les décisions qui, en vertu de l'évolution de la Communauté, sont soustraites au contrôle des Parlements nationaux. Mais au préalable des compétences nouvelles doivent en permanence être conférées au Parlement européen — qui d'ores et déjà se compose exclusivement de représentants élus directement et au scrutin secret — pour que, le jour où pour la première fois la Communauté se donnera un Parlement au suffrage direct, les électeurs ne soient pas obligés de se décider pour l'un ou l'autre parti ou pour les candidats qu'ils proposent, sur la foi de proclamations en faveur de l'Europe, qui n'engagent à rien. Des élections européennes au suffrage direct n'auront véritablement de sens que lorsque le corps électoral aura pu juger de l'attitude que partis et hommes politiques adoptent au Parlement européen à l'égard de problèmes européens concrets.

Étant donné l'importance fondamentale que des procédures et des institutions démocratiques authentiques revêtent pour la nature et, partant, pour l'avenir de la Communauté, les partis conjugueront leurs actions pour s'attacher dans tous les secteurs à résoudre ce problème. Ils invitent à collaborer avec eux tous ceux pour qui « l'Europe démocratique » n'est pas une formule vide de sens. Dans cet ordre d'idées, les socialistes rappellent que le Parlement européen est l'unique institution communautaire qui délibère et prend ses décisions publiquement. De ce fait, il lui incombe dès à présent une responsabilité particulière dans la vie politique de la Communauté . »

Telle est la déclaration qui fut adoptée et publiée le 30 juin 1971. J'ai de bonnes raisons de citer ces textes, car je ne voudrais pas donner l'impression que ce sont là des idées qui viennent de nous passer par la tête en ce moment.

Aux yeux du groupe socialiste, il est particulièrement important que les pouvoirs de contrôle de l'Assemblée parlementaire soient rapidement renforcés; cela ne signifie nullement qu'il s'intéresse moins aux

grandes décisions qu'il convient d'arrêter maintenant (certaines sont même en suspens depuis trop longtemps déjà), et dont on attend l'adoption par le Conseil et, en grande partie en raison de l'incapacité flagrante de celui-ci, par la conférence au sommet qui doit se tenir au mois d'octobre prochain. Les socialistes ne se contentent désormais plus de prier le Conseil de prendre les décisions qui s'imposent. L'expérience leur a appris qu'un organe exécutif peut subsister pendant un temps extraordinairement long avec un minimum de contrôle parlementaire, même si les membres de ces exécutifs saisissent volontiers toutes les occasions pour se poser en démocrates et en parlementaires modèles. Non seulement les dispositions du traité sont, en soi, déjà très réservées sur ce point, mais au fil des années et jusqu'à ce jour, le Conseil ne s'est laissé arracher que des concessions modestes, et ce, bien que chacune de ses décisions soustraie une fraction de compétence aux Parlements nationaux sans créer la contrepartie nécessaire au niveau de la Communauté. C'est pourquoi, dans l'ensemble, les députés élus par le peuple ne se trouvent actuellement pas ici dans une situation plus favorable que leurs précurseurs au début de l'ère du régime parlementaire. Ils doivent lutter eux-mêmes pour s'assurer leurs droits; certes, ce n'est plus aussi dangereux qu'autrefois, mais c'est néanmoins une tâche qui, sous une autre forme, est demeurée très ardue et que l'on ne peut assumer sans courage, sans esprit de sacrifice, ni sans accepter certains risques. Dans ce domaine, l'intérêt des parlementaires qui siègent dans les capitales et de ceux qui siègent au Parlement européen tend exactement vers le même but.

Si compréhensible que ces sentiments puissent être du point de vue humain, nous ne pouvons nous laisser aller ici à aucun conflit et à aucune jalousie. C'est pourquoi nous partons du principe que les droits du Parlement et ses pouvoirs de contrôle sur les organes exécutifs — c'est-à-dire sur les instances qui conviennent dans chaque cas — tiennent plus à cœur à tous les parlementaires que les tentatives de conserver des compétences qui, de par la simple signature apposée au bas des traités, ont été délibérément et résolument transférées à une Communauté supranationale. C'est ainsi que l'on a, en tout état de cause, voulu à l'époque que la situation soit comprise. Nombreux sont ceux

qui l'ont alors comprise ainsi, et nous ne la concevons pas différemment aujourd'hui.

Cependant, les Parlements nationaux pourraient également lutter efficacement contre cet effritement dangereux de la démocratie en essayant de contrôler tout ce qui se passe à Bruxelles, à l'exécutif des Communautés et autour de lui, qu'il s'agisse du Conseil ou de son Comité des représentants permanents, de la Commission ou de ses services administratifs, ou encore des innombrables réunions de fonctionnaires, nationaux et internationaux, chargés de préparer les compromis qui, on ne sait trop quand ni comment, se traduisent un jour par des décisions du Conseil, lorsqu'ils ne demeurent pas en souffrance quelque part en cours de route, ou qu'il s'agisse enfin de l'influence que les représentants anonymes des groupes de pression économiques exercent sur toutes les instances que je viens d'énumérer. En effet, à notre avis, la Communauté disparaîtrait définitivement si le contrôle qu'exercent les six — et sous peu sans doute — les dix Parlements nationaux sur tout ce qui relève du fonctionnement de cette Communauté — et en particulier sur ses prises de décision, orientées en fonction de ses intérêts et de ses devoirs — s'effectuait conformément aux points de vue propres à ces différents pays.

Il suffit de s'imaginer ce qui se passerait si les membres du Conseil, qui ont maintenant déjà tant de mal à se considérer comme une institution communautaire, se retrouvaient à leurs sessions dotés d'un mandat plus ou moins explicitement formulé par leurs Parlements respectifs. Peut-être cette situation correspondrait-elle aux vœux de ceux qui vivent constamment dans la crainte que l'Europe, s'exprimant d'une seule voix sur la scène politique, aille trop loin ou progresse trop rapidement. Toutefois, dans ces circonstances, il ne vaudrait même plus la peine de parler de la Communauté, car son arrêt de mort serait ainsi prononcé sans appel, tout au moins à notre avis.

C'est pourquoi seul un chemin qui mène en avant peut nous sortir de cette situation périlleuse, et ce chemin se traduit par le renforcement indispensable du Parlement européen. En particulier ceux qui estiment

que l'on est déjà allé trop loin et que l'on a perdu trop d'occasions pour redresser l'évolution fatale qu'a subi le rôle de la Commission devraient logiquement reconnaître que seul le Parlement européen est encore en mesure d'assurer un rééquilibrage. Celui-ci ne pourra être instauré que si la volonté politique nécessaire existe d'accréditer le caractère démocratique de la Communauté en renforçant délibérément le contrôle démocratique — tentative que rien ni personne ne nous interdit d'entreprendre. Ceux qui se cantonnent derrière le prétexte qu'il faudrait modifier le traité à cette fin expriment par là même également une volonté politique, mais qui n'a pas pour but — pensons-nous — d'instaurer une Communauté capable d'offrir à ses peuples et à ses voisins ce qui justifie son existence. Je conçois fort bien que l'on parvienne sur ce point à un *gentleman's agreement* qui, contrairement à celui dont nous avons parlé hier et ce matin, serait réellement *gentlemanlike*.

Sans porter atteinte à l'obligation qui incombe au Conseil d'arrêter immédiatement toutes les décisions indispensables au fonctionnement et à l'évolution de la Communauté, le groupe socialiste est persuadé que la crise ne pourra être surmontée que si nous parvenons à mobiliser la volonté politique des citoyens de nos pays en faveur de la Communauté et à leur réinsuffler l'intérêt politique qu'ils lui portaient, si tant est qu'il s'est affaibli dans des proportions inquiétantes. C'est pourquoi le groupe socialiste fera tout ce qui est en son pouvoir pour politiser les débats de cette Haute Assemblée, de façon à rendre l'opinion publique de la Communauté sensible aux difficultés auxquelles elle se heurte. Le Parlement européen doit lancer un défi constant aux gouvernements s'il veut assumer son rôle pleinement et judicieusement. Cependant, même en faisant preuve d'une capacité de travail, d'un sens des responsabilités et d'une volonté de prendre des risques personnels et politiques qui dépassent les limites que l'on peut exiger d'un être humain, les membres de cette Assemblée ne sauraient résoudre à eux seuls les problèmes que leur pose le cours des événements, d'autant que ce n'est un secret pour personne qu'au sein même du Parlement européen, son rôle est conçu de façons très divergentes.

Aussi le groupe socialiste saisit-il cette occasion pour faire appel aux parlementaires de nos pays afin que, grâce à la position qu'ils occupent

et aux moyens dont ils disposent pour agir sur leurs gouvernements, ils nous aident à détourner de la démocratie un danger qui se dessine à l'horizon de la Communauté et dont l'ombre se projettera certainement sur les différents pays si nous ne parvenons pas à le supprimer rapidement dans cette Assemblée et au niveau de la Communauté.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Berkhouwer.

**M. Berkhouwer** (*Parlement européen/groupe des libéraux et apparentés*). — (N) Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous rendre hommage, parce que c'est vous qui avez eu l'idée d'organiser cette rencontre entre le Parlement européen et les Parlements des États membres, rencontre consacrée à la détermination du rôle et de la position des Parlements nationaux, du Parlement européen et de la Communauté en voie d'élargissement, pour lesquels les années 1971-1972 revêtent une importance particulière à tous égards. Les principaux événements de l'année 1972, si souvent qualifiée d'année de transition, sont, au mois de janvier, la signature au Palais d'Egmont des traités d'adhésion et, en octobre, la conférence au sommet de la Communauté qui sera, à ce moment, nous l'espérons, élargie. En effet, nous espérons de tout cœur que les référendums qui doivent avoir lieu en Irlande, au Danemark, et en Norvège se dérouleront bien. On pense toujours que l'élargissement est une chose acquise, mais il n'empêche qu'il ne le sera que si l'opinion publique des pays intéressés se prononce en sa faveur.

Avant d'examiner de plus près le rôle du Parlement européen et des Parlements nationaux, il me semble bon de vérifier ce que, dans l'état actuel des choses, nous avons en commun. Je voudrais faire deux remarques ici. En certains endroits de la Communauté, nous constatons que les institutions de la démocratie parlementaire — j'ai déjà évoqué ce problème ce matin — sont confrontées à des défis, à des épreuves.

A mon grand regret, j'ai parfois déjà dû constater que certains préféreraient en revenir à la loi de la rue, plutôt qu'à celle de l'État. Or, si je devais choisir entre les deux, j'opterais quand même toujours pour la seconde, étant entendu que je serais aussi tolérant que possible dans cet État. Le fonctionnement de la démocratie parlementaire a parfois aussi à souffrir des soi-disant partisans — le plus souvent minoritaires — de la « démocratie directe », de cette démocratie qui est devenue impossible depuis l'époque où elle a été pratiquée, à Athènes, la ville où fut forgé le mot « politique », qui désigne la profession que nous exerçons quotidiennement.

Alors que nous sommes appelés à être de vrais cosmopolites, nous devons encore utiliser des instruments politiques qui datent souvent de l'époque de la diligence et de la barque de halage.

Second point: à l'époque technologico-électronique où nous vivons, l'exécutif dispose, nous devons en être bien conscients, automatiquement de pouvoirs et de connaissances de plus en plus étendus, dont nous, en revanche, ne disposons pas. C'est le cas tant au niveau national qu'au niveau européen. Aussi ne devons-nous, à aucun de ces deux niveaux, nous occuper de trop près des détails techniques. Ce faisant nous nous passons, en effet, nous-mêmes, irrémédiablement, la corde au cou, car jamais nous ne parviendrons à tenir tête à ces milliers de fonctionnaires. J'estime qu'il serait bon que nous nous en rendions compte au niveau européen aussi. Nous ne devons pas nous consacrer à l'examen minutieux de la composition des colorants, des dimensions des pots de confiture, de la composition du macaroni ou de la longueur des bennes de camions. Cela laisse l'homme de la rue indifférent, et encore davantage la jeunesse qui s'intéresse bien plus à la coupe d'Europe qu'à ce qui se passe dans nos Parlements, et cela tant au niveau national qu'au niveau européen. Au niveau national, nous en sommes même arrivés au point de ne plus pouvoir siéger certains soirs de rencontres de coupe d'Europe. On voit combien l'intérêt va vers d'autres domaines que nos batailles parlementaires.

Monsieur le Président, je voudrais vous faire part d'un certain nombre de points qui me tiennent à cœur. Nos mandants me fourniront peut-

être une réponse à ce sujet. Nous nous trouvons, en effet, ici cet après-midi parmi nos hauts mandants; pour mon propre Parlement, il y a notamment le président du plus grand groupe politique et chef de l'opposition. Je ferai donc de mon mieux pour qu'un bon rapport soit fait à mon sujet aux Pays-Bas.

Monsieur le Président, j'en arrive au point suivant. Quelle est donc la situation à laquelle nous sommes confrontés dans notre Communauté? C'est la même situation que celle qu'ont connue les Pays-Bas à propos des conseils communaux, avant que M. Thorbecke, célèbre libéral, présente en 1851 une nouvelle loi communale, aux termes de laquelle les conseils communaux se réunirent pour la première fois en public. Or, il est remarquable que les détenteurs du pouvoir suprême en Europe prennent actuellement leurs décisions concernant cette dernière de la même manière que les conseils communaux le faisaient aux Pays-Bas avant 1851. Ils le font dans le secret de l'un ou l'autre bâtiment de Bruxelles. Telle est la situation, très grave, devant laquelle nous nous trouvons. On a déjà dit souvent — je l'ai encore rappelé ce matin — que le Conseil est l'organe principal et le centre du pouvoir de décision dans la Communauté. Je suis d'accord, mais alors que ce Conseil prenne des décisions! Qu'il commence par exemple par statuer sur les 240 propositions qui dorment pour l'instant dans ses tiroirs. Comment pouvons-nous déclencher ce processus, comment pouvons-nous agir dans ce domaine? Je sou mets cette question à nos collègues des Parlements nationaux. Naturellement, le Conseil pêche aussi par carence en ce qui concerne la mise en œuvre de l'article 138 du traité relatif à l'élection directe de notre Parlement.

J'en viens à présent à un point d'ordre pratique. En notre qualité d'hommes politiques, nous devons aussi évoquer les domaines dans lesquels nous pouvons et voulons agir. Il y a dans cet hémicycle l'auteur d'une célèbre initiative qui a mis la question de l'élection directe du Parlement européen à l'ordre du jour dans notre Parlement national. Dans différents Parlements nationaux, des propositions ont été présentées en vue de tenter de combler un vide. Je crois que ce point a récemment aussi figuré à l'ordre du jour du Bundestag. Des propositions de lois

ont donc été déposées, qui visent à parvenir à l'élection directe des représentants des différents Parlements nationaux au Parlement européen. Devant nos collègues des Parlements nationaux, je veux poser ici une question: y a-t-il une certaine concordance entre ces différentes initiatives? est-il question de contacts entre ceux qui s'occupent de ces différentes initiatives? Peut-être pourrions-nous apprendre quelque chose à ce sujet.

Je voudrais maintenant faire une remarque à laquelle j'ajouterai une suggestion. En matière de législation européenne — j'ai déjà parlé de la manière dont elle était arrêtée au plus haut niveau — nous connaissons, comme principales dispositions, le règlement, qui lie directement les citoyens, ainsi que les directives, que le Conseil arrête souvent à l'unanimité et qui doivent ensuite être adaptées par les législateurs nationaux. Or, je sais que dans certains Parlements on est bien plus avancé en ce qui concerne l'adaptation de ces directives que dans d'autres. Je crois savoir qu'au Bundestag, par exemple, les directives qui ont une portée juridique sont renvoyées à la commission juridique qui les examine déjà au préalable. Je pense notamment ici à la première directive relative à la législation sur les sociétés. Il me semble que c'est là une bonne méthode. J'ai en effet l'impression que, dans bien d'autres Parlements, une telle directive n'est examinée que lorsque toute l'affaire est réglée, et qu'il n'en a jamais été question auparavant. Le terme « participation » est actuellement sur toutes les lèvres. Il serait bon, d'une manière générale, qu'une certaine concertation ait eu lieu avant que les Parlements nationaux s'occupent d'adopter les directives, avant quelles soient définitivement élaborées. Il est peut-être possible de développer cette idée. M. Kriedemann a déjà parlé de l'extension de nos pouvoirs et de l'élection directe. Ces deux problèmes sont liés. On peut aussi actuellement parler d'un cercle vicieux que nous devons briser. Nos Parlements nationaux devront tôt ou tard déclarer à nos différents ministres des affaires étrangères: « Messieurs, cela ne peut pas continuer ainsi. »

Nous sommes d'accord pour dire que nous devons œuvrer pour mettre sur pied une union économique et monétaire dans l'espoir d'avoir vers

1980 une monnaie communautaire ou une unité de réserve communautaire. Mais que de pertes de pouvoirs cela n'entraînera-t-il pas pour les Parlements nationaux, en matière budgétaire, en matière de politique conjoncturelle et que sais-je ? Il ne leur restera plus grand-chose; peut-être leur rôle pourra-t-il alors être comparé à celui des Parlements des Länder en Allemagne. Certains pays deviendront alors peut-être des Länder et d'autres des provinces.

Les Parlements nationaux ne vont quand même pas dire: nous renonçons à ces pouvoirs et nous verrons bien comment la situation évoluera; les ministres régleront bien ce problème à Bruxelles. Quelque chose doit se passer.

A un certain moment, les Parlements nationaux devront en effet dire aux ministres des affaires étrangères: « Messieurs, cela ne peut continuer ainsi! »

Voilà donc ce que nous devons déclarer ici à nos amis.

J'en viens à présent à la fin de mon exposé.

Monsieur le Président, je voudrais brièvement revenir à la conférence au sommet des Dix. En effet, nous devons faire connaître nos vœux à ceux qui participeront aux négociations. Comme M. Thorn l'a exposé clairement ce matin, la conférence au sommet n'est pas une affaire communautaire. C'est une affaire qui doit se régler entre les gouvernements des dix pays, car l'appareil communautaire ne commencera à fonctionner que le 1<sup>er</sup> janvier 1973. C'est pourquoi, dans le cas présent, je ne vois aucun inconvénient à cette conférence au sommet. En général cependant, je ne suis guère partisan des conférences au sommet. De telles conférences sont toujours réunies lorsque tout ne va pas pour le mieux. Nous connaissons les points qui figureront à l'ordre du jour de cette conférence au sommet; un de ces points concerne le problème des quatre institutions de la Communauté européenne. Nous parlons

ici aujourd'hui de la situation du Parlement européen et de nos Parlements d'origine. Il faut absolument que les Parlements nationaux déclarent aux participants à la conférence au sommet: « Messieurs, tout ce que vous ferez ou omettrez de faire à ce sommet concerne la transformation de la Communauté en une véritable union économique et monétaire. Vous veillerez donc à combler le vide qui existe actuellement dans le domaine de la répartition des pouvoirs.»

Nous avons connu des pays où le Parlement avait trop d'autorité, ce qui n'était pas bon non plus. Tout l'art consiste à trouver un juste équilibre et à définir la position des instruments parlementaires. A nos délégués à la conférence au sommet nous devons simplement dire: « Messieurs, vous ne pouvez contribuer au développement de la Communauté si vous ne parvenez à trouver une juste compensation, au niveau du Parlement européen, pour les pouvoirs que perdront les Parlements nationaux.»

Monsieur le Président, voilà donc quelques idées que j'ai voulu exposer ici aux participants au colloque parlementaire européen de Strasbourg. Je vous remercie sincèrement de m'avoir donné l'occasion de le faire.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Triboulet.

**M. Triboulet** (*Parlement européen / groupe de l'UDE*). — Monsieur le Président, je viens d'entendre des voix bien connues au Parlement européen et si j'y joins la mienne, c'est uniquement pour me conformer à la procédure que vous avez adoptée, c'est-à-dire que les représentants des groupes du Parlement européen se font entendre d'abord. Mais, je dois avouer que si j'avais suivi mon propre sentiment, j'aurais d'abord écouté nos invités et je pense qu'il aurait été possible, par la suite, aux représentants des groupes de répondre aux questions éventuelles que ces invités nous auraient posées.

J'estime que ce colloque a une grande importance, mais qu'il ne faut peut-être pas s'appuyer sur la procédure suivie pour le premier colloque. Nous n'avons pas encore d'expérience dans ce domaine et il ne faudrait pas se baser sur cette séance pour dire que ce colloque a réussi ou a échoué. De toute façon, je ne suis pas persuadé que la procédure adoptée soit la meilleure. Mais nous pourrons, dans des séances ultérieures, perfectionner certainement cet échange de vues indispensable entre Parlements nationaux et Parlement européen.

Car c'est là l'essentiel pour nous. Le groupe de l'Union démocratique européenne, qui représente, vous le savez, les Européens qu'on a dit « partisans de l'Europe des patries » alors qu'il s'en défend et prétend regrouper les « partisans de l'Europe des réalités », s'efforce d'être réaliste.

Nous pensons que dans l'évolution actuelle rien n'est plus important que d'assurer d'étroites relations entre les Parlements nationaux et le Parlement européen. Cela nous paraît indispensable, car nous constatons dans chacun de nos partis, dans chacun de nos pays, que des leaders politiques, des hommes qui ont une grande éloquence et qui font preuve d'une bonne volonté totale à l'égard de l'Europe connaissent, en vérité, fort mal les problèmes européens qui se posent chaque jour devant les Assemblées européennes et ne suivent que de très loin leur évolution. Je crois que c'est tout à fait regrettable et je pense que nous devons nous efforcer de les instruire. Pourtant la situation se présente, d'après le traité de Rome et dans l'équilibre actuel des institutions, d'une façon très favorable. En effet, nous sommes délégués des Parlements nationaux, nous y gardons notre place, nous participons autant que possible à la vie de nos groupes politiques dans chacun de nos pays. Il semble donc que nous puissions exercer une information réciproque, que nous puissions renseigner nos collègues sur ce qui se fait à Strasbourg et à Luxembourg et qu'eux-mêmes puissent, par notre intermédiaire, poser des questions et se tenir au courant. Or, il faut le constater — au moins en ce qui concerne le Parlement français — même dans ces circonstances extrêmement favorables, l'information de nos collègues est insuffisante.

En 1947, j'avais fondé au Parlement français un groupe fédéraliste européen. M. Carlo Schmid, que je vois ici en face de moi, m'a dit aujourd'hui: « Nous nous retrouvons, nous sommes des vétérans ». En effet, nous sommes des vétérans de l'Europe. Si j'avais fondé en 1947 ce groupe, c'était parce que je sentais déjà la nécessité d'informer nos collègues de ce qui se passait à l'époque dans les mouvements travaillant à la construction de l'Europe. Cela est encore plus vrai aujourd'hui, et c'est pourquoi dans le cadre du groupe d'action parlementaire européenne de l'Assemblée nationale, que je préside, je m'efforce à chaque session de réunir nos collègues qui n'appartiennent pas aux Assemblées européennes pour les renseigner sur ce que nous y faisons. Je dois avouer que la participation de nos collègues est extrêmement médiocre. Très peu d'entre eux assistent à ces réunions et nous éprouvons les plus grandes difficultés à maintenir ces contacts et ces informations pourtant indispensables.

Un problème très grave se pose donc et je félicite le président Behrendt d'avoir proposé ce colloque. Je crois qu'il faut essayer de perfectionner ces relations, car nous voulons en effet, peu à peu, que la construction européenne progresse. Ce que vient de dire M. Berkhouwer est exact: le jour viendra où les fonctions européennes communes seront si importantes que les structures du traité de Rome paraîtront insuffisantes. Il faudra, à notre avis, négocier un nouveau traité et voir quelles sont les relations existant entre les institutions futures de la confédération que nous envisageons pour l'avenir.

Si le Parlement européen prend plus de consistance, donc plus d'indépendance, s'il est élu par un scrutin différent des scrutins nationaux, s'il dispose de pouvoirs importants, comment, à ce moment-là, pourra-t-on créer les liens nécessaires entre les Parlements nationaux et le Parlement européen? Mes chers collègues, ne vous le dissimulez pas, ce sera un très grave problème. Bien entendu, nos Parlements sont, en principe, très favorables à l'Europe. Mais dans les faits, le jour où, par exemple, une Assemblée européenne votera une disposition sociale sur le plein emploi ou sur la durée de la journée de travail, s'il n'y a pas eu un nouveau traité délimitant soigneusement les matières dans les-

quelles nous pouvons légiférer et dans lesquelles les Parlements nationaux peuvent légiférer, s'il n'y a pas eu une préparation psychologique, par un travail en commun, entre les Parlements nationaux et le Parlement européen, croyez-vous que nous ne risquons pas des incidents très graves ? Ces incidents, se plaçant sur le terrain parlementaire, auraient un caractère beaucoup plus passionnel, beaucoup plus dangereux que les querelles entre nos gouvernements, qui, après tout, finissent toujours par se régler à coups de diplomatie et de contacts entre les administrations.

Je pense donc qu'en organisant ce colloque, en nous tenant réciproquement au courant de nos travaux, en préparant nos Parlements nationaux aux ratifications éventuelles que pourrait nécessiter un tel accord international nouveau, nous accomplissons une tâche essentielle et très utile.

A l'orée de ce débat, je me contente de dire à nos collègues des Parlements nationaux : soyez les bienvenus, nous sommes ici pour vous entendre, pour mieux nous comprendre et, par là, pour mieux servir la cause de l'Europe unie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Boiardi.

**M. Boiardi** (*Parlement européen / non-inscrits italiens*). — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au moment où vient de s'ouvrir ce premier colloque avec des représentants des Parlements nationaux, je n'éprouve pas la moindre difficulté à souscrire sincèrement, au nom du groupe des non-inscrits au transfert progressif de certains pouvoirs souverains du cadre national à celui de l'Europe, tel que l'ont préconisé les orateurs qui m'ont précédé, et ce, en dépit de toutes les conséquences que ce transfert comporte sur le plan constitutionnel. Les processus d'intégration économique, la nécessité d'harmoniser les législations sociales, le principe même de la « porte ouverte » qui préside au débat

politique, la confrontation dynamique et réellement moderne des diverses positions sont autant d'éléments qui obligent à aller au-delà de la stricte et habituelle sauvegarde des prérogatives nationales.

Cependant, il faut veiller à ce que le cadre politique et institutionnel des divers pays d'Europe ne subisse pas des déviations dangereuses et à ne pas créer — ou plutôt renforcer encore — une rivalité hostile et fatale entre les Parlements nationaux, obligés de renoncer à des sphères dans lesquelles ils exerçaient depuis toujours leurs fonctions législatives, et les organismes internationaux représentatifs du pouvoir exécutif, auxquels ces fonctions sont en fait transférées. La renonciation à l'exercice de certains pouvoirs souverains à l'échelon national doit aller de pair avec la rénovation du Parlement européen, afin qu'il soit capable d'assumer des responsabilités plus directes et plus efficaces, tant sur le plan législatif que sur celui du contrôle.

Or, nous affirmons sans la moindre hésitation que les grandes lignes auxquelles les événements ont obéi jusqu'à présent et, par conséquent, celles qui régissent les perspectives d'avenir, ne sont nullement conformes à cette orientation et vont, tout au contraire, dans la direction opposée.

Certes, le traité de Luxembourg et les mesures adoptées ultérieurement en vue de son application ont conféré des pouvoirs nouveaux aux organismes communautaires, les ont dotés de ressources propres, leur ont fourni le moyen de fonctionner de façon plus efficace et plus rapide, mais ils n'ont pas contribué à leur ouvrir des possibilités nouvelles et à créer des éléments nouveaux pour rééquilibrer la vie démocratique. Un fossé de plus en plus visible et de plus en plus inquiétant se creuse entre les pouvoirs dont jouit l'exécutif de la Communauté (c'est-à-dire le Conseil de ministres détenteur exclusif du pouvoir législatif, ce qui est inadmissible, comme l'a affirmé M. Scelba lui-même) et ceux dont est doté le Parlement européen pour exercer ses fonctions de contrôle et d'initiative. La « fourchette » s'est élargie, l'efficacité s'est améliorée, mais tous ces avantages ont été acquis au détriment de la démocratie.

A la suite de l'entrée en vigueur des directives et des règlements du Conseil et en raison de l'existence même de la Commission, les Parlements nationaux voient leurs fonctions se réduire de jour en jour comme une peau de chagrin; ils assistent à la prolifération incessante de décisions ayant force de loi, qui sont arrêtées par-dessus leur tête et sans que le Parlement européen puisse exercer un véritable pouvoir, autrement dit sans que ces mesures soient assorties de la garantie d'un véritable contrôle démocratique, ni qu'elles donnent lieu, avant leur adoption, à des consultations systématiques dignes de ce nom. Certes, le Parlement européen consacre des débats à la politique monétaire, à la politique agricole, à la politique énergétique, à la politique du crédit et des investissements, à celle de la programmation économique et de l'emploi — mais les décisions sont prises ailleurs. Souvent, les débats portent sur des décisions déjà adoptées et, plus fréquemment encore, les résolutions du Parlement européen ne trouvent aucun écho auprès des gouvernements nationaux et ne sont pas discutées au sein des Parlements nationaux.

En vertu des principes qui président à notre élection, nous représentons les Parlements nationaux; néanmoins, nous ne réussissons que rarement à vérifier, à comparer et à réexaminer les faits pour voir si les grandes lignes d'orientation adoptées à l'échelon national sont en conformité avec l'action que nous menons ici. Il est rare que les débats ouverts dans cette Assemblée soient précédés de consultations avec les Assemblées nationales que nous représentons chacun. Il ne nous est pratiquement jamais permis d'aborder les grands problèmes en relation directe avec les principales organisations sociales et syndicales, avec les industriels, avec les gouverneurs des grandes banques ou leurs représentants. Nous travaillons dans un isolement qui fait que cette Assemblée ressemble davantage à un grand observatoire des événements politiques et économiques qu'à un véritable centre d'initiative et d'harmonisation dans le domaine politique et économique. Nos positions se fondent davantage sur l'étude de statistiques, parfois élaborées sous des formes contradictoires, que sur une connaissance directe des diverses situations.

D'ailleurs, même au cours de ces derniers mois, nous avons vu les différents pays de la Communauté adopter des attitudes diverses et souvent opposées quant aux dispositions à prendre en matière de politique économique, financière et étrangère pour faire face à la crise monétaire et à ses effets sur la conjoncture internationale et pour y remédier. Nous avons été en quelque sorte aux premières loges, en simples spectateurs prenant acte des diverses positions au lieu de prendre nous-mêmes position à leur égard.

Les commissions du Parlement européen ne sont jamais ni priées, ni chargées par les divers gouvernements ou par les commissions correspondantes des assemblées nationales d'entreprendre des recherches en commun, d'élaborer des plates-formes communes, de préparer des processus d'intégration établis systématiquement et judicieusement dans le cadre d'une collaboration équitable. Tout au contraire, au sein même des nos commissions, les besoins divergents des différents pays entrent en conflit, les ordres de priorité se heurtent, et des intérêts particuliers sont défendus sur la base de motifs préconçus.

Pour sortir de l'isolement dans lequel travaille le Parlement européen le seul moyen consiste à soumettre ses fonctions et ses pouvoirs à une profonde révision, à l'arracher à sa condition de simple organisme de stimulation et de contrôle qui l'a caractérisé jusqu'à présent. Il s'agit d'en faire un véritable Parlement, doté de pouvoirs législatifs dans certaines sphères clairement définies. Toutefois, si l'on veut y parvenir, il faut qu'il soit élu au suffrage universel.

Nous sommes favorables à l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Nous savons que cet objectif ne peut être ni proposé, ni atteint en un bref laps de temps. Mais il faut que nous nous y préparions progressivement au-delà de toutes les belles déclarations de principe. Il convient au moins qu'en attendant, cette Assemblée soit en mesure de représenter proportionnellement les forces politiques qui existent en Europe. C'est là un argument ancien, mais l'occasion est trop propice pour que nous ne l'avancions pas à nouveau.

Croyez-vous, Mesdames, Messieurs, aux grandes déclarations en faveur de l'élection du Parlement européen au suffrage universel alors que, sous le prétexte de lois électorales et de règlements parlementaires de caractère restrictif, on empêche des groupes parlementaires qui obtiennent des millions de voix de siéger sur les bancs de cet hémicycle ? Nous n'avons rien à objecter contre le fait qu'un petit État comme le Luxembourg, qui compte à peine plus de trois cent mille habitants, ait six représentants au Parlement européen, mais estimez-vous équitable que le parti communiste français, fort de quelque cinq millions d'électeurs, soit exclu de cette Assemblée et qu'il en aille de même pour d'autres partis et groupements ? Si, non seulement le Parlement européen est doté de fonctions limitées, s'il demeure enfermé dans un isolement inquiétant face à la réalité des grandes forces sociales ; si, non seulement il reste en grande partie étranger aux principaux thèmes des débats politiques comme, par exemple, celui de la sécurité européenne et de la conférence au sommet ; si, non seulement il ne procède que rarement à d'illusoire vérifications avec les Parlements nationaux, mais si, en outre, il n'est même pas capable de réserver en son sein la place qui leur revient aux nombreuses forces politiques qui existent en Europe, alors, Mesdames, Messieurs, la situation est non seulement sérieuse, en raison des vides qu'elle laisse et qui vont en se creusant avec le temps, mais elle atteint même une gravité telle qu'elle en arrive à décevoir tous les grands espoirs dont chacun déclare être le porteur.

Nous demandons que l'on nous prouve que nous allons vers un Parlement élu au suffrage universel en commençant à exiger des divers États qu'ils respectent ce principe de représentation proportionnelle que mon pays a fini par imposer, même si ce n'est qu'avec un retard coupable et après avoir surmonté maints obstacles.

Le fait que cet argument ait été avancé un nombre incalculable de fois au cours de ces trois dernières années n'ôte rien à son actualité ; tout au contraire, il la rend toujours plus aiguë et plus déconcertante.

Nous avons à portée de la main une occasion de remédier à cette lacune, et nous estimons de notre devoir d'en parler au cours de cette rencontre, que nous jugeons importante et opportune et dont nous souhaitons qu'elle ne reste pas un événement fortuit. Je veux parler de l'élargissement de la Communauté, qui est désormais proche. Dès à présent, nous devrions insister afin que l'on fasse un bilan critique du passé et du présent de l'Europe des Six et que l'on prépare, à la veille de la naissance de l'Europe des Dix, une nouvelle structure en vue de mieux articuler les fonctions, les pouvoirs, les liens et les principes de la représentation au sein de ce Parlement européen. Si nous y parvenions, la rencontre d'aujourd'hui revêtirait une portée exceptionnelle, car elle serait une grande heure de prise de conscience et marquerait le début d'expériences nouvelles.

Quelques mois seulement nous séparent de l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Norvège et du Danemark; nous devons voir tous ensemble quelles sont, dans la pratique, nos grandes lignes d'orientation. Autrement dit, il s'agit de savoir si nous voulons simplement nous limiter à ajouter de nouveaux représentants nationaux, sans établir de critères pour veiller à ce qu'ils obéissent à un certain principe de représentation proportionnelle, et sans revenir sur les questions touchant aux devoirs et aux pouvoirs de notre Assemblée, ou bien si nous entendons, tout au contraire, agir en commun pour repenser cette institution dans son ensemble, pour élaborer des propositions et pour ouvrir réellement et sans réserves mentales la voie vers un Parlement nouveau, élu au suffrage universel et capable de légiférer.

C'est la réponse aux deux termes de cette alternative qui nous montrera si la rencontre de ce jour se bornera à la célébration d'un rite formel, à un échange de compliments et de vœux, ou bien si elle sera un événement politique vraiment inédit, capable d'ouvrir une perspective nouvelle et importante.

A mon avis, les interventions des représentants des groupes politiques que nous avons entendues jusqu'à présent ne nous ont donné aucune indication précise et prometteuse, mais nous espérons que le débat au-

quel les parlementaires nationaux sont invités à participer sera riche en suggestions et en idées, et qu'en ce moment où toute la Communauté traverse une situation politique et économique difficile, il abordera avec courage les problèmes qui sont sur le tapis, car c'est de la solution que nous leur donnerons que dépend l'avenir de cette construction de l'Europe, si ardue et si controversée.

**M. le Président.** — La parole est à M. Haferkamp.

**M. Haferkamp**, *vice-président de la Commission des Communautés européennes.* — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Commission est parfaitement consciente de l'importance que revêt l'échange d'expériences et de vues d'ordre politique qui se déroule ici aujourd'hui et demain. Elle se félicite de ce que, parmi les thèmes qui ont été abordés et qui seront certainement encore traités au cours de ces deux journées, nombreux sont ceux dont elle aussi se préoccupe depuis fort longtemps.

Je voudrais m'arrêter à quelques problèmes qui me paraissent mériter de retenir tout particulièrement l'attention, compte tenu du thème sous lequel est placé le présent débat. Le premier a trait au déséquilibre que l'on observe dans l'évolution de la Communauté et à la disparité entre ses tâches économiques et ses tâches politiques. Le deuxième concerne le mauvais fonctionnement du système institutionnel, les lacunes que présente le processus des prises de décision et l'insuffisance du contrôle démocratique.

Si, après tant d'années d'évolution communautaire, nous avons encore besoin d'une leçon pour saisir combien une action commune est indispensable, la crise monétaire de l'année dernière et ses conséquences devraient nous l'avoir donnée.

En plus de tous les enseignements que nous aurions dû en tirer, nous devrions surtout avoir appris une chose, c'est qu'à l'avenir, nous n'en arrivions plus au point d'avoir à réagir dans le sillage des événements

politiques, et qui plus est, d'événements qui se déroulent en dehors de notre sphère d'influence. Nous devrions parvenir à déterminer notre volonté politique au bon moment et à la traduire en actions concrètes. Cela sera également nécessaire pour l'évolution interne de la Communauté, car son développement économique et social souffre d'un grand déséquilibre qu'il faudra réduire, puis éliminer, non seulement par simple sentiment de responsabilité sociale, mais aussi parce que c'est l'une des conditions indispensables à la réussite de l'union économique et monétaire.

Nous devons mettre en œuvre les mesures qui ont été énumérées sous l'importante rubrique de la politique de structure régionale afin de créer l'équilibre et la stabilité. Si vous me permettez de formuler une observation à propos de cet impératif d'ordre politique et au sujet de la lenteur avec laquelle fonctionne notre procédure des prises de décision, je dirai que la Commission a présenté, en 1971 déjà, des propositions concernant le développement régional, la politique structurelle et la politique sociale. Nous aurions été heureux que l'on parvienne à des résultats plus rapidement que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

Il est également nécessaire d'harmoniser et d'unir nos politiques parce que nous ne pourrions à la longue nous permettre de poursuivre notre voie avec plusieurs politiques européennes isolées, par exemple, l'une pour une Europe douanière, une autre pour une Europe monétaire, une autre encore pour une « Europe verte ».

Nous devons nous habituer très rapidement à penser et à agir plus encore que par le passé dans la perspective d'une Europe unie. Vu de l'intérieur, cela paraît certes aussi compliqué que malaisé. Cependant, je crois que nombre de ceux qui nous voient de l'extérieur nous considèrent déjà, pour maintes questions, davantage comme une unité et comme une entité commune que nous ne le faisons nous-mêmes dans plusieurs de nos débats à l'intérieur. Il me semble pourtant que les événements et l'évolution auxquels nous avons assisté l'année dernière en matière de politique monétaire nous ont clairement montré qu'en

ce qui concerne la réorganisation du système monétaire international, les autres pays du monde ne se sont pas adressés à une juxtaposition d'États isolés et indépendants, mais bel et bien à la Communauté.

Si nous nous tournons du côté du tiers monde et de ses problèmes, nous voyons que lui aussi nous considère de plus en plus en tant que Communauté. Je pense donc que nous devrions depuis fort longtemps nous regarder à l'intérieur de la Communauté du même œil que celui avec lequel nous regarde le monde extérieur.

Un autre argument encore devrait nous inciter à considérer nos problèmes européens de façon plus synthétique. Il est inutile d'opposer une Europe politique abstraite à la Communauté économique européenne et de souligner obstinément le caractère économique de cette dernière. Si nous voulons agir concrètement en tant qu'Europe, nous devons éliminer la barrière qui entrave non seulement les débats, mais de toute évidence aussi la prise de maintes décisions, et qui cherche à séparer artificiellement le domaine économique du domaine politique. Jour après jour, la Communauté se heurte dans son évolution à cet obstacle qu'est l'argument suivant lequel elle serait de nature économique. Permettez-moi de vous en citer un exemple. Nous nous proposons d'apporter une contribution à la réforme du système monétaire international et nous nous préparons donc à prendre les mesures nécessaires pour créer un groupement monétaire indépendant. Cependant, cette question ne relève pas uniquement de la politique monétaire, de la politique économique et de la technique monétaire. Dans ce domaine, nous arrêtons une décision fondamentale face à des partenaires importants du monde extérieur, autrement dit une décision d'une importance politique primordiale.

Tous les faits que nous observons et dont je ne puis évoquer que quelques-uns ici nous révèlent une disparité indéniable entre l'évolution très rapide des réalités internationales et des structures sociales d'une part, l'évolution trop lente de la Communauté d'autre part. A cet égard, les processus et les structures des prises de décision jouent un rôle déterminant.

Le processus des prises de décision des Communautés est lourd et leur système institutionnel est visiblement déséquilibré. Au nom de la Commission, je voudrais rappeler ici les difficultés auxquelles elle se heurte dans l'exercice des fonctions d'initiative politique qui lui incombent; elle a du mal à les assumer à l'égard du Conseil, qui se présente souvent davantage comme une conférence intergouvernementale que comme un organe communautaire; elle a également du mal à les assumer à l'égard du Parlement, qui est actuellement encore dépourvu des pouvoirs qu'il devrait détenir. Pour toutes ces raisons, nous devons bientôt trouver des solutions. Après l'élargissement de la Communauté, ces problèmes deviendront plus graves encore. Bien que nous attendions tous de la conférence au sommet qu'elle nous donne un nouvel élan politique dans ce domaine également, nous devrions formuler le plus rapidement possible nos propres idées en la matière, à titre de contribution à cette conférence, mais aussi éventuellement pour prendre une initiative avant qu'elle n'ait lieu.

De l'avis de la Commission, le rôle que doivent jouer les Parlements est au centre de ces réflexions.

L'une des principales missions des Parlements consiste à maintenir sans relâche une liaison entre les pouvoirs publics, les institutions administratives et gouvernementales et les forces politiques de la société. Si cette tâche est déjà importante et déterminante sur le territoire national et à l'échelon national, combien plus importante est-elle dans le cas d'institutions qui, à l'instar de celles de la Communauté, sont plus éloignées encore des citoyens et des forces politiques de la nation. Dans ce domaine, il appartient au Parlement européen de combler ce fossé entre la vie du citoyen et les institutions politiques.

Il est regrettable que les pouvoirs impartis au Parlement européen soient si sévèrement limités. Certes, il les utilise avec sagesse et courage, mais il est trop souvent exclu du véritable processus des prises de décision. Il est également incontestable qu'à quelques exceptions près, les Parlements nationaux ne s'occupent qu'occasionnellement des

questions européennes. La politique et les travaux à l'échelon national mobilisent à tel point l'attention des Parlements — et c'est d'ailleurs normal — qu'ils ne sont parfois pas à même, peut-être contre leur gré, d'en distraire une part suffisante pour s'attarder comme il conviendrait aux grandes perspectives européennes.

Et pourtant, les problèmes fondamentaux de notre société ne trouvent de plus en plus souvent leur solution que dans le cadre européen, ou, en tout état de cause, ils y trouvent une solution plus judicieuse. Nul mieux que les députés des Parlements ne connaît les inquiétudes que la qualité de la vie suscite chez les êtres humains, nul mieux qu'eux ne connaît les problèmes de structure qui se posent sur le plan régional et social dans leur pays et dans la Communauté. Il faut que nous nous mettions en quête de réponses européennes pour toutes ces questions. Nous devons les chercher afin de pouvoir utiliser au mieux les progrès techniques. Nous devons les chercher et les trouver afin d'affirmer nos droits et d'assumer nos devoirs dans le monde entier, en établissant un lien entre les institutions et les citoyens de cette Europe et en maintenant une collaboration des plus étroites avec les Parlements. Telles sont les possibilités que nous voyons de tirer le mieux parti du progrès, et ce, dans l'intérêt d'une accélération du processus d'unification de notre Communauté.

Nous tenons également à poursuivre ce processus parce que nous sommes de plus en plus conscients du fossé qui ne cesse de se creuser entre le pouvoir politique et les possibilités d'action politique des divers États d'une part, l'élargissement constant des dimensions économiques d'autre part.

Certains des orateurs qui m'ont précédé ont déjà évoqué le transfert des pouvoirs. Qui sait mieux que vous, Mesdames, Messieurs, que les instruments de la politique monétaire, fiscale et budgétaire n'ont plus aucune prise à l'échelon national? Les difficultés que soulève la lutte contre les tendances inflationnistes, le déséquilibre entre les régions économiquement développées et celles qui ne le sont pas, sont impossibles à maîtriser dans le cadre national. Il faudra les surmonter au niveau européen.

A cette fin, il y aura donc un transfert de pouvoirs. Mais — comme on l'a déjà dit ici et je ne puis que le répéter — il ne pourra se faire au prix d'un vide dans le contrôle parlementaire.

En ce qui concerne les mesures que nous devons envisager pour progresser de manière tangible, c'est-à-dire pour renforcer les organes communautaires, nous sommes placés devant deux échéances. La première est la conférence au sommet, l'autre l'engagement qu'a pris la Commission de présenter des propositions concernant le rôle et les pouvoirs du Parlement européen. C'est en avril 1970 qu'elle s'y est engagée et elle vous soumettra dans quelques semaines des propositions concrètes. En outre, et peut-être même avant d'avoir reçu ces textes, il serait utile de nous demander si nous ne pouvons pas exercer une influence favorable sur la vie des organes communautaires en adoptant quelques mesures dont le Parlement européen et les Parlements nationaux conviendraient ensemble et à l'application desquelles participeraient la Commission et le Conseil. Ces mesures seraient destinées à l'accomplissement des tâches que je viens de vous mentionner. Ne pourrait-on pas, par exemple, imaginer que nous discussions tous les deux ans un programme biennal général d'action pour les Communautés et leur évolution, programme qui serait adopté par le Conseil sur proposition de la Commission, mais dont le Parlement européen serait saisi auparavant? Une fois adopté, ce programme devrait à nouveau être soumis périodiquement à cette Haute Assemblée pour des examens auxquels participeraient le Conseil et la Commission, afin de voir à quelle cadence progresse sa réalisation.

Bien entendu, les divers points de ce programme général seraient transformés en normes législatives à chaque fois que cela semblerait nécessaire et possible, le Conseil statuant comme d'habitude au moyen de résolutions, de décisions, de règlements et ainsi de suite.

Il conviendrait également d'étudier une deuxième possibilité qui permettrait d'améliorer la collaboration entre cette Haute Assemblée et les Parlements nationaux. Ne serait-il pas concevable qu'au moment

où le Parlement européen publie son rapport périodique sur d'importants problèmes communautaires, ou peu après, les Parlements nationaux organisent, en s'inspirant de ce document, un débat sur la politique européenne de leurs gouvernements respectifs et, par là même, sur l'activité du Conseil? Ce débat offrirait aux parlementaires de cette Assemblée l'occasion d'entreprendre une action coordonnée avec leurs confrères de leur pays sur la base d'une initiative et d'une appréciation politique provenant du Parlement européen. Je n'ai pas besoin de vous dire quel effet cela aurait sur l'opinion publique si ces deux débats avaient lieu en même temps.

Monsieur le président Behrendt a déclaré récemment qu'il ne fallait pas qu'au fossé qui sépare trop souvent l'État et ses citoyens s'ajoute un nouveau fossé entre les pays et les institutions communautaires. Il me semble que la suggestion que je viens d'esquisser ici apporterait à ce danger un remède qu'il ne serait pas trop difficile d'appliquer.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce colloque donnera certes encore naissance à nombre d'idées fondamentales, mais aussi à maintes suggestions de caractère concret et pratique. Dans la mesure où cela la concerne et où elle est capable de le faire, la Commission saisira toutes les occasions de traduire ces idées dans la réalité et elle apportera tout son concours à leur application. Permettez-moi de vous rappeler une fois encore que l'aide de la Commission vous est entièrement acquise. Je crois que, grâce aux conclusions auxquelles aboutira ce colloque, et grâce au travail permanent que nous entendons poursuivre toujours plus intensément, nous parviendrons à cette concentration des forces communautaires et nationales dont nous avons si cruellement besoin pour accomplir nos tâches.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Windelen, invité par le groupe démocrate-chrétien du Parlement européen.

M. Windelen (*République fédérale d'Allemagne / Bundestag-CDU/CSU*). — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion — qui est un honneur pour moi — de pouvoir prendre ici position, au nom du groupe CDU/CSU du *Bundestag* de la République fédérale, sur certaines questions relatives à l'union politique et économique de l'Europe et de vous donner peut-être une réponse, notre réponse. Mes amis et moi-même avons toujours réservé un rang de priorité particulièrement élevé aux questions concernant l'unification politique et économique de l'Europe, et vous me permettrez certainement de rendre ici hommage au rôle émérite qu'ont joué Conrad Adenauer, Robert Schuman et Alcide De Gasperi dans la création des Communautés européennes et, par voie de conséquence, à la place qu'ils occupent dans l'Histoire. Il s'agit maintenant d'élargir ces Communautés, de les renforcer et de les consolider, et nous partons à cet égard du principe que le processus d'intégration, avec tous les problèmes qu'il pose sur le plan politique, économique, social et institutionnel, forme un tout indissoluble.

Les dispositions indispensables à la poursuite de l'unification de l'Europe ne pourront être adoptées de façon judicieuse que si nous avons non seulement une idée du but final — qui serait, à notre avis une fédération européenne — mais si nous parvenons à nous faire une conception précise des diverses étapes et des voies qui y conduisent. Les citoyens de notre pays et de tous les pays de la Communauté doivent savoir clairement si nous entendons parachever l'unification de l'Europe et, le cas échéant, dans quelle direction nous l'orienterons. C'est là une condition *sine qua non* pour toutes les mesures politiques et économiques qui seront prises à l'avenir.

C'est pour ces raisons qu'il y a quelques semaines, le groupe CDU/CSU du *Bundestag* de la République fédérale a élaboré et présenté un programme d'action dans le domaine de la politique européenne. Il y a nettement esquissé aussi bien les principes normatifs de l'union économique et monétaire de l'Europe que ceux de l'union politique, et il a montré les dispositions concrètes qu'il fallait prendre à chaque

étape pour atteindre ce but. Vous avez ce document sous les yeux, Mesdames, Messieurs, de sorte que je me limiterai à quelques-uns des principes qui y sont énoncés.

Nous estimons que la conférence au sommet, qui doit se tenir l'automne prochain et qui réunira les six pays membres actuels et les quatre pays membres futurs de la Communauté, doit donner un nouvel élan politique à l'évolution interne de la Communauté, qui est en stagnation depuis des années. A nos yeux, les États d'Europe occidentale ne pourront conserver ni la liberté de décider de leur sort, ni leur indépendance, s'ils ne s'unissent pas en une Communauté capable d'agir dans le domaine politique. Nous sommes en outre persuadés que l'union économique et monétaire ne saurait fonctionner à la longue si la création de l'union politique ne progresse pas de pair avec elle.

A notre avis, lors de la préparation de la conférence au sommet, il faudra notamment tenir compte des objectifs suivants, qui restent encore à atteindre :

- a) élaborer progressivement l'union économique et monétaire sur la base du plan Werner, c'est-à-dire en fonction d'un calendrier contraignant, et en arrêtant des mesures visant à renforcer le système institutionnel et à instaurer une communauté de la stabilité;
- b) en même temps, créer l'union politique des États d'Europe occidentale conformément à un échéancier qui devra être clairement fixé;
- c) ouvrir un dialogue institutionnalisé et permanent avec les États-Unis d'Amérique et parvenir à un accord avec les autres pays d'outre-mer membres du GATT sur l'évolution future des échanges mondiaux et sur les questions monétaires internationales;
- d) instaurer à l'égard des pays en voie de développement une politique commune qui soit en harmonie avec les responsabilités élevées que la Communauté économique européenne élargie assumera en tant que premier partenaire commercial du globe;

- e) enfin, adopter à l'égard de l'Union soviétique et des pays de l'Europe de l'Est une politique commerciale commune qui sanctionne l'unité de la CEE élargie tout en assurant sa coopération avec ces pays.

Pensant aux expériences faites au cours de ces dernières années et à la complexité toujours plus grande que revêtiront tous les problèmes après l'élargissement de la Communauté, nous estimons que les objectifs que je viens de vous énumérer ne pourront jamais être atteints si la Communauté conserve ses procédures actuelles pour les prises de décision. C'est pourquoi nous avons demandé à notre gouvernement d'intervenir avec insistance lors de la conférence au sommet en faveur d'un renforcement des institutions communautaires.

Pour nous, ce renforcement se présente essentiellement sous deux formes :

Premièrement, il faut considérablement raffermir les pouvoirs de décision du Conseil de ministres, en particulier en appliquant le principe du vote à la majorité, qui est prévu dans les traités.

Deuxièmement, la Commission des Communautés européennes doit être à nouveau mise en mesure d'assumer pleinement son rôle de représentante des intérêts de la Communauté. A cette fin, elle devra non seulement présenter en toute indépendance et de sa propre initiative des propositions tendant à favoriser l'évolution ultérieure de la Communauté, mais elle devra également être investie de vastes pouvoirs afin d'être en mesure d'appliquer les décisions communautaires lorsqu'elle représente la Communauté face à l'extérieur.

Aussi jugeons-nous indispensable que, lors de la réélection de la Commission, prévue au 1<sup>er</sup> janvier 1973, les États membres désignent des personnalités occupant des postes élevés et dotées d'un grand poids politique, autrement dit, des personnalités solidement ancrées et appuyées dans le domaine politique.

J'en arrive aux pouvoirs insuffisants qui sont dévolus au Parlement européen. M. le président Behrendt a déclaré hier, dans le discours qu'il a prononcé à la suite de sa réélection — dont je le félicite, moi aussi, très sincèrement — qu'il ne fallait pas se contenter d'une intervention de chirurgie esthétique, en d'autres termes, d'un embellissement superficiel. Il convient d'accroître les pouvoirs, actuellement trop limités, dont dispose le Parlement européen en lui transférant progressivement certains pouvoirs législatifs et de contrôle et en élargissant les compétences qui lui sont déjà imparties dans le domaine budgétaire.

A ce propos, l'existence du Parlement européen doit être mieux légitimée grâce à l'élection au suffrage direct de ses membres. Ces élections au suffrage direct sont, à nos yeux, une mesure qui contribuera grandement à la démocratisation si urgente de la Communauté, démocratisation que la jeunesse de nos pays réclame de plus en plus expressément et que nous devons instaurer afin de renforcer les organes communautaires.

Cette procédure est prévue dans les dispositions de l'article 138 du traité instituant la CEE, que l'on invoque si souvent à ce propos. Il n'a simplement pas encore été possible de la mettre en œuvre, faute d'unanimité au sein du Conseil de ministres.

Le 2 mars de cette année — il y a donc quelques jours seulement — deux cent onze députés du *Bundestag* de la république fédérale d'Allemagne ont présenté un projet de loi visant à ce que, lors des prochaines élections au *Bundestag*, les conditions nécessaires à l'élection directe des membres allemands du Parlement européen soient remplies. Nous savons que d'autres Parlements nationaux de pays membres, ainsi que celui du Royaume-Uni, ont consenti des efforts et ont pris des initiatives analogues en vue d'assurer l'élection directe au Parlement européen.

Si cette question de l'élargissement des compétences du Parlement européen revêt tant d'importance à nos yeux, c'est pour la raison suivante: dès lors que l'on transfère de plus en plus les pouvoirs nationaux au niveau communautaire — et c'est à notre avis une condition indispensable à la création d'une véritable union économique et politique — les Parlements nationaux perdront constamment de leurs pouvoirs législatifs et, jusqu'à présent, ceux-ci n'ont pas été repris par le Parlement européen. Il en résulte un vide toujours plus grand dans les pouvoirs législatifs et de contrôle des Parlements, et c'est là une évolution inadmissible. Dans ce domaine qui nous tient tant à cœur, la future conférence au sommet devra également poser de nouveaux jalons.

Mesdames, Messieurs, le groupe CDU/CSU du *Bundestag* tient à discuter de ses conceptions européennes et des initiatives qu'il envisage en la matière avec toutes les forces politiques intéressées de la Communauté, et ce afin que nous puissions faire progresser en commun le processus d'unification en cours.

Quel devrait être notre but? Selon nous, une fédération européenne permettant à tous les pays membres de parler et d'agir d'une seule voix sur la scène mondiale. Cela me paraît indispensable sur le plan politique et économique, tant en raison de la conjoncture politique actuelle dans le monde que face aux tendances qui se dessinent à l'horizon. À mes yeux, nous n'avancerons pas d'un pouce si nous nous lançons dans une dispute théorique et doctrinaire sur les détails de la fédération vers laquelle nous tendons. Il nous sera d'autant plus facile d'appliquer une méthode pragmatique et dynamique que l'idée que nous nous faisons de l'objectif final demeurera claire.

Je tenais beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à vous présenter en toute clarté le point de vue de mon groupe sur l'évolution ultérieure de l'Europe et je vous remercie très chaleureusement de m'en avoir offert ici l'occasion.

(*Applaudissements*)

## PRÉSIDENTE DE M. FURLER

*Vice-président*

M. le Président. — Je remercie M. Windelen de son intervention.

La parole est à M. den Uyl, invité par le groupe socialiste du Parlement européen.

M. den Uyl (*Pays-Bas / Deuxième Chambre des États généraux / Parti du travail*). — (N) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je crois que votre Parlement a pris un certain risque en nous invitant à cette réunion, nous qui ne sommes pas membres de votre Assemblée, mais parlementaires nationaux. Une discussion sans la possibilité de déposer des motions ou des amendements, mais surtout une discussion sans le pouvoir de prendre des décisions, est, selon moi, une frustration pour tout véritable parlementaire. Le risque n'est dès lors pas mince — nous savons la frustration de certains membres de votre Parlement — de voir les invités s'en aller demain (doublement frustrés).

Je tiens cependant à faire remarquer que je suis reconnaissant à votre Parlement et à votre président d'avoir pris l'initiative de tenir ce colloque en ce moment, car il permet à des parlementaires qui ne sont pas membres de votre Assemblée d'exposer leurs opinions à un moment que je considère comme critique pour le développement de l'Europe.

Ce colloque a lieu à un moment où des motifs de satisfaction existent dans plus d'un domaine, notamment pour ceux qui œuvrent depuis si longtemps à l'unification de l'Europe. Je ne citerai que quelques exemples: l'élargissement de la Communauté est en train de devenir une réalité.

Je crois, d'autre part, que la Communauté a de bonnes chances de pouvoir surmonter les difficultés provoquées par la crise monétaire internationale.

Je considère comme très importante la décision prise par le Conseil, au cours de la première semaine de mars, de réduire les marges de fluctuation entre les monnaies des États membres, parce qu'elle contraint à progresser sur la voie de l'union économique et monétaire.

La rencontre entre les ministres des affaires étrangères des Dix, qui a eu lieu à la fin du mois de février, laisse supposer que la coordination des politiques étrangères marquera, elle aussi, des progrès.

En sa qualité de représentant de la Commission des Communautés européennes, M. Haferkamp a rappelé à juste titre que les propositions promises par la Commission européenne concernant l'élargissement des pouvoirs et du rôle du Parlement européen seront publiées dans quelques semaines.

A considérer tous ces éléments, on pourrait dire, Monsieur le Président, que nous sommes sur la bonne voie. Toutefois, sans vouloir tenir ces éléments pour rien, il faut quand même dire que l'opinion publique de nos pays considère ces évolutions avec tiédeur, indifférence, voire avec hostilité.

Dans cet hémicycle aussi, il a été dit à maintes reprises, au cours des dernières années, que la jeunesse de nos pays n'éprouve guère d'enthousiasme pour l'unification européenne.

Permettez-moi de citer l'exemple de mon propre pays. Nous avons aux Pays-Bas des dizaines, voire des centaines de groupes d'action, composés surtout de jeunes, qui s'occupent de problèmes qui concernent le développement du tiers monde, développement sur lequel ces groupes ne peuvent cependant guère influencer. Nous ne connaissons, en revanche, pas de groupe d'action composé de jeunes qui s'occupe des problèmes de l'unification européenne. Cette unification est devenue une affaire concernant l'« establishment », les gens de plus de 50 ans.

Ce seul fait déjà doit inquiéter le Parlement européen et les gens qui ont l'unification européenne à cœur. Les jeunes ressentent l'Europe et les institutions européennes comme un gratte-ciel bureaucratique non transparent qui ne les impressionne pas plus que les dizaines d'autres gratte-ciel qui ont jailli du sol dans les centres industriels d'Europe au cours des dernières années. On achète les produits qui y sont fabriqués, y compris le produit de la CEE, mais on ne se sent guère concerné par le mode de production.

Parler du rôle des Parlements, de la répartition des tâches et des pouvoirs entre les institutions de la Communauté, et de l'amélioration du mécanisme de formation des décisions au sein de cette Communauté, comme M. Haferkamp l'a, à mon avis, très bien fait, n'a de sens que si nous prenons conscience des causes de ce qui — malgré les résultats obtenus — doit cependant être considéré comme une atmosphère de crise qui affecte l'évolution de nos institutions. Mon ami politique, M. Kriedemann, vient de parler, à juste titre me semble-t-il, de cette atmosphère de crise.

L'unification de l'Europe et la structuration de l'exercice du pouvoir au sein de la Communauté européenne ne constituent pas un but en soi.

L'unification européenne a été inscrite parmi les objectifs politiques de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale, parce que les partisans d'une Europe unie estimaient que l'on pouvait contribuer ainsi de manière décisive à la réalisation de certains objectifs bien définis, à savoir: empêcher une nouvelle guerre entre les grandes puissances européennes, assurer le plein emploi, créer l'égalité des droits et l'égalité de la répartition des revenus entre les citoyens d'Europe, améliorer leurs conditions de vie et leur assurer un même degré de participation dans leur milieu professionnel et dans la Communauté où ils vivent.

Il faut à présent se demander quelle a été la contribution de la Communauté européenne et des institutions européennes dans ces domaines et quelles sont en fait les conditions de vie des personnes à l'égard

desquelles ces institutions sont devenues coresponsables. Je reconnais à nouveau que les Communautés européennes ont sans aucun doute contribué à une croissance économique rapide et à l'amélioration du niveau de vie. Je ne vois pas non plus d'inconvénient à ce que le Parlement européen doive de temps à autre s'occuper de questions comme les glaces alimentaires et les confiseries, la longueur des bennes des camions et autres sujets que mon compatriote M. Berkhouwer vient de rappeler. Ce sont là les inévitables excroissances d'un grand dessein.

Il s'agit précisément de ce grand dessein. En six points, je voudrais établir que, selon moi, les objectifs de l'unification européenne ne sont pas fixés avec suffisamment de précision, ce qui empêche d'enregistrer des résultats suffisants.

En premier lieu, je constate que les institutions européennes ne jouent actuellement pas un rôle actif dans la politique de détente entre l'Europe et le bloc soviétique. Ce fait a déjà été relevé par M. Scelba cet après-midi. La Communauté ne joue aucun rôle actif dans la préparation de la Conférence européenne sur la sécurité. Je dois même dire, et cet aveu m'est pénible, que dans cette Europe en développement il n'est même pas sûr à l'heure actuelle que les traités de Moscou et de Varsovie, qui ont été signés par l'actuel gouvernement allemand seront ratifiés. J'estime que c'est là aussi un problème européen.

En deuxième lieu, le développement des institutions européennes n'a pas empêché — les observateurs dans nos pays et même le parlementaire moyen qui n'est pas membre du Parlement européen mais simplement de son Parlement national le savent bien — que la croissance économique rapide de l'Europe n'est pas déterminée par un pouvoir démocratique, mais bien par les grandes entreprises multinationales qui fixent le lieu où seront créés des emplois, et déterminent l'orientation de la production industrielle. Comparée à ces entreprises, notre Communauté, avec son budget de 3 milliards et demi d'unités de compte ne figure évidemment même pas parmi les grands. Avec un chiffre d'affaires de 3 milliards et demi d'unités de compte, dont 90 % dans le

secteur agricole, la Communauté se classe parmi les entreprises d'importance moyenne comme il en existe des dizaines en Europe. Naturellement, cette Communauté veut être plus qu'une simple entreprise mais alors, contrairement aux entreprises privées, elle doit orienter l'implantation et les investissements des industries, ce qui n'est actuellement pas le cas.

J'en viens à mon troisième point. Les différences de niveaux de vie entre les différentes régions européennes se sont sans conteste amenuisées. En matière de politique régionale, la Communauté a très certainement fait du bon travail. Il n'est toutefois pas question d'une répartition égale de la prospérité, ni au point de vue géographique, au sein de l'Europe des Six, ni davantage en ce qui concerne les possibilités de développement et le mode de vie, si l'on compare les élites dirigeantes d'Europe et les millions de gens qui vivent dans les quartiers de taudis d'Amsterdam, de Paris ou de Milan.

En quatrième lieu, Euratom livre un combat continu contre la mort à un moment où tout le monde est justement d'accord pour estimer que la coordination de la recherche et du développement scientifiques est une nécessité urgente, et où on reconnaît que la manière nationale particulière, dont on agit actuellement en la matière, ne peut véritablement contribuer à résoudre nos problèmes. Une coordination efficace de la recherche et du développement scientifiques fait défaut.

J'en viens ainsi à mon cinquième point. Dans le tiers monde, la CEE est considérée, en partie injustement, comme un club protectionniste de riches. Ce reproche n'est pas entièrement justifié, bien que je doive constater que la CEE ne s'est, par exemple, pas encore montrée disposée à adhérer à l'accord international sur le sucre. Or, en ma qualité de membre du Parlement néerlandais, je participerai à la CNUCED où je devrai expliquer pourquoi, alors que je partage la responsabilité du développement de la CEE, je ne puis obtenir que celle-ci adhère à l'accord international sur le sucre, qui a pour but d'apporter une certaine sécurité à des milliers d'agriculteurs qui produisent du sucre

dans le monde, et qui ne gagnent même pas le vingtième de ce que nous gagnons en moyenne ici. Et c'est ainsi que la CEE me laisse aller à Santiago!

J'en arrive maintenant à mon dernier point. C'est à juste titre que M. Mansholt, dans sa lettre à M. Malfatti, a souligné que la consommation de matériaux et d'énergie par tête d'habitant est 25 fois plus élevée en Europe que dans les pays en voie de développement. Dans la mesure où il est question de manque de ressources naturelles, la responsabilité des Européens en la matière est donc 25 fois plus élevée par tête d'habitant que celle des pays en voie de développement.

En d'autres termes, nous ne pourrions gagner l'opinion publique européenne à une politique européenne et ne pourrions franchir de manière judicieuse les obstacles qui nous séparent d'une prise de décision efficace que si nous parvenons à donner un contenu à la politique que nous défendons en Europe. On n'a que trop et trop longtemps parlé de futilités telles que la délimitation minutieuse des pouvoirs et des tâches, et le problème de la règle de la majorité ou de l'unanimité, en d'interminables procédures. Le citoyen se demande pourquoi tout cela doit se faire ainsi, quel en est le sens et ce qu'il va en advenir? Ce n'est que lorsqu'il percevra la raison de cette lutte pour des pouvoirs, qu'il ne posera plus ces questions.

Ce que le parlementaire moyen constate à la lecture des journaux, c'est qu'il est question de répartir soigneusement les pouvoirs entre les vieilles puissances européennes. Ce sont les conversations Pompidou-Brandt-Heath qui font les grands titres des journaux, non le Conseil ou la Commission européenne, pour ne pas parler du Parlement européen. J'estime donc qu'il est nécessaire — et j'estime que les Parlements nationaux et le Parlement européen doivent y aider — que la conférence au sommet du mois d'octobre aborde certains points essentiels de la politique qui doit être menée dans et par la Communauté.

Permettez-moi d'en citer quelques-uns. Assistera-t-on, par exemple, à une accélération de la politique industrielle, dont on aperçoit déjà certains signes avant-coureurs, et qui permettra le contrôle démocra-

tique du volume et de l'orientation des investissements? Le volume et l'affectation des investissements seront-ils fixés après que l'on aura examiné la question de savoir si nous pouvons nous permettre d'appliquer de nouvelles découvertes technologiques, compte tenu de la rareté des ressources naturelles? Le seront-ils après examen de la question de savoir si l'on peut se permettre de continuer à accabler l'environnement? A ce propos, je tiens à signaler en passant que je juge indéfendable la position adoptée par la Commission européenne dans sa première communication sur la politique de l'environnement du 22 juillet 1971, selon laquelle il faut éviter que la lutte contre la pollution se traduise par une lutte contre la croissance économique en général. Je ne suis pas adversaire de la croissance économique, mais je suis persuadé que la lutte contre le gaspillage de nos rares ressources naturelles et contre la pollution nous forcera à sacrifier aussi certains éléments de la croissance économique.

J'exprime le souhait pressant que la conférence au sommet s'occupera sérieusement de l'indispensable coordination de la recherche et du développement scientifiques. Il est clair qu'au cas où une certaine limitation de la croissance économique apparaîtrait inévitable (je dis « au cas où », tout en étant convaincu qu'elle est inéluctable), la répartition des prétentions à participer à une croissance plus réduite sera d'autant plus serrée. La solution du problème de la répartition égale des revenus ne peut être constamment renvoyée. Ce problème doit être résolu maintenant, dans le cadre de la limitation des possibilités de croissance existantes, tant sur le plan régional qu'entre les différents groupes sociaux.

Enfin, j'ai déjà signalé que la troisième session de la CNUCED est proche. Pratiquement tous les partis représentés ici, et tous les partis représentés au Parlement néerlandais, admettent que, tous les hommes étant égaux, le niveau de vie du tiers monde doit se rapprocher du nôtre. J'ai déjà dit que nous consommons, par habitant, 25 fois plus que les pays en voie de développement. Le monde occidental industrialisé comprend 15% de la population mondiale. Un simple calcul nous apprend que, si nous mettons aujourd'hui un terme à la hausse

de notre propre niveau de bien-être, tout en laissant le tiers monde atteindre ce niveau, il faudrait 150 fois plus de ressources naturelles, de combustibles fossiles, d'énergie nucléaire, etc., il faudrait, en d'autres termes, 150 fois plus de tout ce que nous consommons à l'heure actuelle. Personne, pas même celui qui a une foi inébranlable en les découvertes techniques et le renouveau technologique, ne peut croire qu'à la longue il est possible ou acceptable d'accaparer 150 fois plus les ressources naturelles du monde. En d'autres termes, il n'y a qu'un moyen de résoudre le dilemme de nos relations, aussi en qualité de Communauté européenne, avec le tiers monde: le transfert réel de bien-être de nos régions aux pays pauvres. Je le répète encore, parce que cette question est d'une actualité brûlante, et parce que j'espère que le représentant de la Commission européenne en tiendra compte à la conférence de la CNUCED qui s'ouvrira le 13 avril à Santiago.

Ce qui m'importe donc en premier lieu, c'est le contenu de la politique à mettre en œuvre. Vous comprendrez dès lors que ma conclusion correspond entièrement à celle des orateurs qui ont parlé avant moi, au nom des groupes du Parlement européen et des Parlements nationaux. C'est précisément en raison de l'ampleur et de la portée des missions que nous devons accomplir, qu'il est nécessaire d'accélérer le processus de prise de décision de la Communauté européenne.

Je ne suis pas partisan de la supranationalité comme telle; j'évite ce terme. J'estime qu'il n'est pas bien choisi. Je suis toutefois convaincu que tous les problèmes dont je viens de parler ne peuvent être abordés que par un pouvoir européen bien plus efficace. Je m'inquiète des projets de constitution d'un secrétariat politique par les dix ministres des affaires étrangères, au cas où ce secrétariat ne s'intégrerait pas dans la structure institutionnelle des Communautés. La position de la Commission est, en effet, si vulnérable que la création et le développement d'un secrétariat politique, que des liens étroits n'uniraient pas à l'exécutif et qui ne serait pas réellement intégré dans la structure politique des institutions existantes, représenterait une menace pour ces institutions. Un tel secrétariat les viderait de leur substance et de leur

pouvoir. Je ne suis pas favorable non plus à l'idée d'un comité de gestion de l'union économique et monétaire, qui doit être créée, qui ne serait pas directement lié aux Communautés et dont le siège ne serait pas établi à Bruxelles. Si l'on veut que les Communautés fonctionnent de manière démocratique et efficace, on ne peut admettre qu'un tel comité de gestion soit créé en dehors du champ d'action de la Commission des Communautés européennes et du Parlement européen. J'attire expressément votre attention sur ce point.

Je me rallie aux orateurs qui, avant moi, ont plaidé en faveur de l'extension des pouvoirs du Parlement européen et à ce que mon ami politique Kriedemann a dit à ce sujet. Je trouve qu'il est essentiel que le droit de codécision du Parlement soit étendu avant que le Conseil ne prenne une décision définitive. Il faut aussi remédier aux retards qui se manifestent dans les prises de décisions du Conseil. Pendant les 18 mois où j'ai fait moi-même partie du Conseil, j'ai pu constater à suffisance les faiblesses de ce collègue au sein duquel les ministres venant des quatre coins d'Europe doivent se réunir tous les quinze jours ou tous les mois. Je ne mets pas en cause la capacité et le dévouement des fonctionnaires qui les assistent! Toutefois, ce pouvoir de décision doit en fait être confié à la Commission des Communautés européennes et contrôlé par le Parlement européen. Là où le Conseil ne peut prendre de décision ni assez rapidement ni assez efficacement, la Commission des Communautés européennes doit avoir le droit de soumettre des affaires urgentes au Parlement. Je n'ai, en l'espèce, pas besoin de citer d'autres éléments, puisque la Commission des Communautés européennes, comme l'a annoncé M. Haferkamp, présentera dans quelques semaines les propositions relatives à une extension ultérieure des pouvoirs du Parlement européen.

Une dernière remarque concernant l'ordre du jour de la conférence au sommet du mois d'octobre prochain. En 1969, la conférence au sommet de la Haye avait choisi comme conclusion et comme point de départ le beau triptyque en vertu duquel les chefs de gouvernement des six pays s'engageaient à œuvrer en faveur de l'élargissement, de l'approfondissement et de l'achèvement de la Communauté. Si je

considère l'évolution de ces deux dernières années, je constate immédiatement qu'en ce qui concerne l'élargissement, on a franchi, du moins je l'espère, un pas décisif. Pour ce qui est de l'achèvement de la Communauté, ce sera chose faite le jour où l'union économique et monétaire sera réalisée. En ce qui concerne l'approfondissement de la Communauté, et j'entends par là le fait, pour les institutions de la Communauté, de donner un contenu aux décisions politiques, j'estime, au contraire, qu'on a marqué le pas pendant les deux dernières années.

Je répète donc ce que j'ai déjà déclaré: j'estime que les participants à la conférence au sommet doivent en premier lieu se pencher sur la question de savoir ce qu'il convient de faire en Europe en ce qui concerne les relations avec le bloc oriental, à l'égard des pays tiers, en ce qui concerne la répartition égale des revenus, l'orientation des investissements et la protection de l'environnement, moins contre la pollution d'ailleurs que contre le gaspillage de nos rares ressources naturelles. J'estime que la conférence au sommet doit se pencher sur ces problèmes. Si elle le fait, on constatera que les tentatives de dilution de la structure de la Communauté élargie et de réduction du pouvoir de décision et de la mission de la Commission des Communautés européennes sont vaines, parce que nous aurons alors grand besoin d'une Commission forte, majeure, composée de personnalités éminentes ayant le sens des responsabilités.

Monsieur le Président, je me rallie donc volontiers à l'idée exprimée par M. Haferkamp, qu'il serait bon que votre Parlement discute d'un programme d'action général. J'ai fait de mon mieux pour esquisser quelques points que devrait contenir un tel programme d'action. J'aimerais beaucoup que votre Parlement puisse se prononcer, encore avant la réunion de la conférence au sommet, sur un programme d'action général, comme l'a envisagé M. Haferkamp.

*(Applaudissements)*

M. le Président. — Je remercie M. den Uyl de son intervention.

La parole est à M. Toussaint, invité par le groupe des libéraux et apparentés du Parlement européen.

**M. Toussaint** (*Belgique/Sénat/PLP*). — Monsieur le Président, mes chers collègues, on dit que les meilleures improvisations se préparent de longue date. Celle-ci ne figurera certainement pas parmi les meilleures et, si improvisation il y a, c'est que, d'une part, cela répond dans une certaine mesure à l'invitation de M. le président du Parlement européen qui, dans la lettre qu'il nous a adressée, souhaitait que le débat d'aujourd'hui, qui n'est pas celui que l'on connaît habituellement au cours de séances nationales et internationales, mais qui est un colloque particulier, ait un caractère de spontanéité. D'autre part, je vous l'avoue, cette improvisation dont je m'excuse auprès de mes auditeurs, a trouvé, j'ose le dire, une certaine confirmation dans les premières informations que j'ai pu recueillir depuis mon arrivée à Strasbourg. Ceci ne constitue pas d'ailleurs — ce serait impudent de ma part — une critique du débat d'aujourd'hui, mais une explication de la nature de mon intervention.

Le sujet précis en tout cas du colloque, si j'ai bien compris, est de voir comment l'avancement de l'Europe se concilie avec un état d'esprit parlementaire et avec les travaux parlementaires dans chacun des pays qui composent, c'est le cas de le dire, cette Europe. Je crois qu'à cet égard, on peut dire en toute sincérité, celle-ci s'alliant au caractère improvisé de mon intervention, que l'Europe sous ses divers aspects semble être en crise. Elle semble l'être sous l'aspect de l'organisation et du fonctionnement de la Communauté, européenne, des fonctionnaires de cette Communauté, mais aussi — cela nous intéresse plus particulièrement — sous l'aspect du fonctionnement du Parlement européen. Bien sûr, cette crise peut, dans une certaine mesure, rejoindre un problème qui concerne le parlementarisme en général dans son fonctionnement national et international, mais je crois qu'elle comporte des aspects qui sont tout particuliers au Parlement européen.

A cet égard, il faut bien dire qu'une des inquiétudes du moment que nous vivons est qu'un élargissement n'est pas nécessairement synonyme d'un renforcement. Avoir une plus grande surface ne signifie pas nécessairement être ou devenir plus fort. Ceci ne constitue pas une critique, mais un examen loyal de la situation de fait, je serais presque tenté de dire de la situation matérielle.

Si l'on peut dire que les années soixante n'ont pas été mauvaises pour l'Europe, si l'on tient compte du fait, qui est parfois perdu de vue par l'opinion publique de nos différents pays, que l'on ne bâtira pas une Communauté de cette importance sans des efforts multipliés et répartis dans un temps assez large — Rome ne s'est pas bâtie en un jour et, après tout, si l'Europe se bâtit en un demi-siècle ce sera très bien — on a l'impression, et c'est plus grave, que les années soixante-dix dans lesquelles nous sommes entrés ne répondent pas, au point de vue des espérances, à celles des années soixante. Chacun dit, s'il a la franchise de ses opinions, ou pense qu'un effort nouveau serait nécessaire.

Au travers des interventions que j'ai eu l'honneur d'écouter cet après-midi — en dehors de l'aspect technique fort important — je crois que se dessine en filigrane une profonde inquiétude de tous les membres de ce Parlement. Il convient donc que nous fassions un effort important. Il faudrait que, bien certains des buts que nous voulons atteindre, bien certains du fait que nous voulons réaliser cette Europe, nous affirmions dans les faits — un de nos collègues l'a dit tout à l'heure en mettant en opposition les faits et les principes — que nos actes correspondent à nos pensées et à notre volonté. Comme je l'indiquais il y a quelques minutes il semble qu'une certaine lassitude, une certaine langueur s'emparent des organes européens. Si je vous le dis, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce n'est évidemment pas avec l'esprit de celui qui, venant pour la première fois dans ce Parlement, voudrait — ce qui serait outrepassant — faire la leçon à ses collègues, mais parce que je crois que nous devons parler très franchement et que ces critiques sont l'expression d'une opinion publique répartie dans nos différents pays, opinion publique dont l'inquiétude est d'ailleurs reprise par une presse quasi unanime. Les Communautés européennes

sont parfois accusées dans leur fonctionnement réel de perdre trop souvent de vue les intérêts européens pour ne se souvenir trop souvent que des intérêts nationaux. Or, une fois encore, il est bon de le répéter à une tribune comme celle-ci, qui est publique — et c'est un de ses grands mérites — la très grande majorité de l'opinion publique des pays que nous représentons veut l'Europe. Elle l'affirme sans équivoque possible et c'est donc, dans un esprit démocratique très simple, une obligation pour les parlementaires européens que d'exaucer ce vœu.

Il y a l'union économique monétaire; il y a cet aspect combien délicat de l'organisation politique de l'Europe; il y a enfin et surtout le fait qu'il paraît indispensable que ce Parlement qui, comme tous les Parlements, est l'expression de l'opinion publique, prenne les responsabilités qui sont les siennes en répétant à très haute voix, en criant, si nécessaire, que ceux que nous représentons dans nos Parlements, mais aussi ici, ces citoyens de l'Europe voulant que cette Europe se fasse dans les meilleurs délais, nous sommes dans l'obligation de revoir nos moyens et nos activités.

Parce que je crois qu'il faut dans la vie et spécialisation dans la vie politique être pratique, je voudrais me permettre — conservant le caractère d'une improvisation — de faire quelques suggestions.

N'est-il pas possible, précisément pour répondre aux vœux de l'opinion publique, pour accomplir au sein du Parlement européen cet effort nouveau dont je parlais tout à l'heure, d'organiser, à la suite de ce colloque, qui a le mérite d'exister, une réunion plus vaste et peut-être avec un ordre du jour plus précis. Pour être concret, n'est-il pas possible d'imaginer qu'à une date annoncée en temps utile, tous les parlementaires européens — oh! je sais que cela représente un certain nombre de personnes, mais après tout pas plus élevé que celui que nous constatons dans d'autres réunions dans nos pays — soient réunis, notamment par exemple à l'occasion de l'ouverture, mais je préférerais de la clôture, des travaux du Parlement européen, avec la

possibilité d'entendre le compte rendu de ce qui a été réalisé, d'être tenu au courant, de manière très précise, des travaux, des espérances et, d'une manière plus pragmatique, de l'ordre du jour du Parlement européen. Il ne me paraît pas impossible de réunir tous les parlementaires de nos pays. En outre, indépendamment de l'information des parlementaires eux-mêmes, je crois que cela aurait un impact sur l'opinion publique de nos différents pays, qui permettrait de répondre de manière positive et constructive à l'esprit de désenchantement auquel je faisais allusion tout à l'heure.

Ne serait-il pas possible d'organiser l'information de tous les parlementaires des six pays de telle façon qu'ils soient mieux au courant des travaux et de leur avancement pour que, à l'intérieur de chaque Parlement national, dans les mois qui viennent, les questions européennes prennent la place qui doit être la leur et qui, faut-il le dire, ne leur est pas toujours réservée. A cet égard, beaucoup de remarques pourraient être formulées. Je voudrais cependant n'en souligner qu'une. N'est-il pas étonnant que, dans mon pays, en tout cas, les affaires européennes relèvent encore, au point de vue parlementaire, de la commission des affaires étrangères? Cela montre que l'Europe est encore considérée, par un Parlement en tout cas — mais je crois qu'il en est ainsi dans d'autres Parlements — comme étrangère aux intérêts nationaux.

Si j'ai beaucoup critiqué, au cours de cette brève intervention, je veux rappeler ce que j'ai dit, parce qu'il est bon de dire les choses deux fois pour être entendu. Beaucoup de choses excellentes ont été faites, au cours des années soixante, en faveur de l'Europe. Mais enfin, dans l'état actuel des choses, entre l'Europe qui se fait, telle qu'elle se fait et celle que l'opinion publique de nos différents pays espère et veut, il semble hélas trop souvent y avoir la différence qui sépare le rêve de la réalité.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Toussaint de sa contribution au colloque.

La parole est à M. Cornette, invité par le groupe de l'UDE du Parlement européen.

**M. Cornette** (*France/Assemblée nationale/UDR*). — Monsieur le Président, Messieurs, je tiens tout d'abord à vous exprimer mes remerciements pour l'invitation à ce colloque parlementaire européen de 1972.

Elle me donne l'occasion d'un premier contact réel avec votre instance européenne, ce qui justifie, vous en conviendrez, ma réserve quant à émettre un jugement sur son rôle en matière d'unification européenne, sinon que ce rôle est évident et que treize années de travail parlementaire ont réellement fondé un Parlement européen, dont le traité de Luxembourg a renforcé l'autorité morale et juridique.

L'étude attentive des rapports d'activité des institutions européennes en 1971 m'a montré que cette année a été marquée par des événements de grande portée, dont je ne retiendrai que les négociations d'élargissement de la Communauté des Six et leur conclusion, les problèmes monétaires, la politique énergétique. Tous trois me semblent confirmer, et ce constat n'est pas du masochisme, que la difficulté et l'inquiétude sont plus propices au renforcement de la solidarité entre nos États et à l'adoption d'une attitude commune que la facilité et l'euphorie. Les textes bibliques nous l'enseignent: la crainte est le commencement de la sagesse.

Le thème de l'unification européenne me conduit à vous soumettre une réflexion qui vous paraîtra simpliste et qui n'a d'autre prétention que celle de la spontanéité. En effet, je voudrais un instant, à cette tribune, être en quelque sorte les dizaines de milliers de citoyens d'une région carrefour de l'Europe que j'ai l'honneur de représenter au Parlement français.

De plus en plus, dans les débats de nos Assemblées nationales, nous ressentons que de nombreux problèmes soumis à nos délibérations s'incrivent dans un contexte européen et doivent trouver leur solution à cette échelle, y tendre à tout le moins.

Nous sommes conscients aussi que l'esprit et les méthodes de nos Parlements nationaux ne sont pas directement transposables à un Parlement international, qui nécessite un esprit communautaire, une compréhension mutuelle profonde.

Cette conscience s'affirme et se confirme au fil des années, à mesure que l'idée « Europe » se concrétise, sur un mode désormais irréversible, oserais-je dire: quoi qu'il arrive?

Mais nous sommes en droit de nous interroger sur la pénétration de cette notion au niveau des citoyens de nos États, car la réalité politique est sans doute ce qui est ressenti plus que ce que l'on croit détenir.

Si certaines catégories de citoyens se sont senties d'abord et plus concernées par la réalité communautaire — je pense notamment aux agriculteurs — il semble que pour bon nombre d'autres, les institutions communautaires, leurs rapports entre elles et avec celles des États membres, leurs bases et leur esprit demeurent un tout dont le contenu est moins précis que le contour, dont les effets ne sont pas toujours ressentis en termes de progrès et sont encore parfois posés en termes de tension, de défiance, générateurs de scepticisme ou de refus.

Des difficultés bien naturelles n'ont pas encore trouvé leur solution. Des disparités persistent dans les domaines économiques, fiscaux, sociaux. Nous en connaissons, et votre Assemblée bien mieux encore, toutes les aspérités et nous savons toute l'habileté qu'il faut déployer pour les émousser.

Mais au niveau des citoyens, combien de soupçons, combien d'incompréhensions encore. Je crois pouvoir dire qu'en 1972, pour des

dizaines de millions peut-être de personnes de nos États, électrices ou électeurs, futurs électrices ou électeurs, le mot « Europe » s'écrit encore suivi de trois points d'exclamation, de trois points de suspension et de trois points d'interrogation.

L'inquiétude est, ici aussi, inspiratrice de sagesse. L'ennui, c'est que celle-ci n'est pas affectée du même signe que celle que j'évoquais il y a un instant.

Comment s'étonner dès lors que tout ceci trouve écho auprès de nos Parlements nationaux, émanation directe de l'expression populaire? M'interrogeant sur le rôle des Parlements en matière d'unification européenne, je me demande si ce rôle n'est pas, entre autres, d'exprimer les chaudes et palpitantes réalités humaines à côté des utiles, mais froides déductions mécaniques des ordinateurs, des données qu'ils intègrent et des implacables résultats qu'ils extériorisent.

Vieux conflit que celui de l'homme, roi de la planète et des systèmes qu'il a lui-même élaborés. Mais le rôle des Parlements n'est-il pas précisément de dominer sans cesse ce conflit, de concilier les tendances, d'estomper les lumières et les ombres trop contrastées, toutes conditions propices à l'unification?

Cette réflexion me conduit à une conclusion. Monsieur le Président, Messieurs, une large information, claire et simple — mais n'est-ce pas un pléonasme? — me paraît de plus en plus nécessaire, notamment pour nos jeunes générations, particulièrement attentives d'ailleurs, et qui auront à poursuivre une œuvre capitale ayant déjà — courte mais féconde — son histoire.

Notre jeunesse, au bord de la vie active, s'interroge sur le sens des activités humaines, sur le sens de la vie.

Et voici une réponse.

Voici que des peuples, après des efforts multiséculaires d'unification et d'indépendance nationale — si chèrement acquises . . . ou perdues

— libres et voisins, décident d'unir leurs destins dans le respect de leur identité et de leurs traditions nationales, conscients aussi de leur héritage commun, de l'interdépendance croissante de leurs potentiels économiques, certes, mais aussi mus par une ambition commune plus grande, plus généreuse, plus noble.

Il s'agit de réaliser, pour et par les citoyens de nos États, cette terre du difficile équilibre entre rationalité et irrationalité, entre éthique et technologie, facteur essentiel de l'équilibre d'une planète tiraillée par des forces divergentes, divisée par des disparités criantes.

Terre aussi d'hommes libres, refusant la domination mécanique, économique, idéologique; créant de la prospérité sans en devenir esclaves et donnant, par la redistribution des fruits de cette prospérité, un sens au travail de chacun; concrétisant ainsi la solidarité et la justice.

Terre d'hommes, enfin, qui souhaitent étendre cette solidarité active au-delà des nécessaires collectivités nationales jusqu'aux frontières des peuples de bonne volonté; d'hommes qui n'ignorent rien des difficultés d'une telle entreprise, mais qui croient et espèrent — fussent-ils paraître y perdre du temps — les surmonter par la libre discussion, la négociation, les institutions adéquates et leurs règles, librement consenties et assurées de l'adhésion des ressortissants, mais dès lors impérieuses.

Telle m'apparaît cette grande et exaltante ambition dont l'homme est à la fois fin et moyen, à peine imaginable il y a trois décennies et pourtant désormais entrée dans les faits, déjà irréversible parce que dotée d'une dynamique propre, confortée par la conjoncture internationale. Symphonie toujours inachevée certes — puisque tel est le destin de l'homme lui-même — mais symphonie dont une génération aura inspiré et écrit les thèmes, dont d'autres auront à développer les variations.

La condition est, je crois, que chacune d'entre elles, formée et informée, forme et informe celle qui reprendra le flambeau.

*(Applaudissements)*

## PRÉSIDENTENCE DE M. HABIB-DELONCLE

*Vice-président*

**M. le Président.** — Je remercie M. Cornette de son intervention.

La parole est à M. Mosar invité par le groupe démocrate-chrétien.

**M. Mosar** (*Luxembourg/Chambre des députés/PCS*). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis parfaitement conscient du très grand honneur qui m'échoit en ce moment de pouvoir prendre la parole devant votre Haute Assemblée. Je ne le ferai pas sans remercier très cordialement son président, au nom du groupe national de mon parti dont je suis le porte-parole en ce moment.

Je voudrais en même temps vous remercier, Monsieur le Président, de l'initiative heureuse que vous avez prise en organisant ce premier colloque entre le Parlement européen et des membres des Parlements nationaux.

Laissez-moi vous dire, en tant que parlementaire non membre du Parlement européen, qui par ses fonctions parlementaires est appelé à intervenir journalièrement dans la direction de son groupe national et en conséquence dans l'organisation des travaux de son Parlement national, combien ces contacts sont utiles, voire indispensables, pour la réalisation des objectifs qui sont les nôtres sur le plan européen.

N'avons-nous pas vu, au cours des derniers mois et des dernières années, combien l'approbation par les Parlements nationaux d'instruments de droit européen a rencontré de difficultés? Ces difficultés auraient pu être évitées si des contacts avaient eu lieu entre les responsables des groupes nationaux et les milieux européens, si, disons-le franchement, les parlementaires avaient été davantage sensibilisés aux problèmes communautaires.

N'oublions pas non plus que les difficultés dont M. le Président a parlé au début de ce colloque et que M. Scelba a évoquées tout à l'heure, ne sauraient être résolues sans l'intervention, voire même la décision de ces Parlements nationaux.

En effet, c'est au sein du Parlement européen, où l'on reste conscient que, sans la collaboration de nos Parlements, aucun de ces problèmes institutionnels et constitutionnels sur le plan communautaire ne sera résolu; qu'il incombe, en ce moment et dans les semaines à venir, aux responsables, c'est-à-dire aux intermédiaires entre le Parlement européen et les Parlements nationaux, de gagner la conviction et la confiance de nos Parlements nationaux.

Voilà un objectif essentiel que le colloque d'aujourd'hui me semble devoir faire ressortir d'une façon nette, claire et formelle.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le résultat, sur l'efficacité de la formule du colloque pour la réalisation de nos objectifs.

Permettez-moi toutefois de retenir, d'ores et déjà, comme un point positif le fait que les exposés très circonstanciés faits cet après-midi par les différents orateurs mandatés des groupes — exposés complétés et encore à compléter par les parlementaires invités — nous ont permis, mieux que toute documentation imprimée, de nous familiariser avec les problèmes qui vous préoccupent. Et à cela s'ajoutent les contacts personnels très utiles qui se noueront au cours de ces deux jours. Pour former notre opinion, pour acquérir des idées justes et précises, le meilleur moyen était réellement de pouvoir séjourner quelques heures parmi les membres du Parlement européen, dans ce centre des réalités communautaires, comme M. Scelba l'a déclaré tout à l'heure.

Une seule chose est à regretter: c'est que plusieurs personnalités éminentes, qui auraient dû assister à ce colloque, n'ont pu venir en raison de leurs charges accablantes. Le colloque aurait éminemment gagné en intérêt et en substance par leur présence, par leurs déclara-

tions attendues par ce Parlement, ainsi que par les informations et expériences tirées par ces personnalités de ce colloque.

Si nous pouvons d'ores et déjà tirer une leçon de ce fait regrettable, c'est qu'il est vrai que le parlementaire européen de demain devra être déchargé, dans la mesure du possible, de mandats nationaux. En d'autres mots, si nous nous demandons quel devra être le rôle du parlementaire dans les rouages institutionnels européens de demain, je ne puis passer sous silence cet aspect important de l'organisation du travail parlementaire, et j'appuie les idées concrètes exprimées dans le document du groupe démocrate-chrétien au sujet de l'incompatibilité entre le mandat européen et le mandat national.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai écouté avec intérêt les divers exposés qui ont été faits cet après-midi et au cours desquels ont été énumérés les progrès réalisés au cours des derniers mois par ce Parlement européen dans le sens d'un élargissement de ses compétences aux dépens du Conseil de ministres et de la Commission. En tant que parlementaire, j'ai noté avec satisfaction la démocratisation qui s'est ainsi réalisée sur le plan communautaire, bien que son ampleur nous semble encore bien modeste.

Toujours en ma qualité de parlementaire, je vous avoue ne pas avoir été moins impressionné par un autre aspect de la récente évolution communautaire qui a été soulignée par plusieurs orateurs: c'est la réduction progressive des attributions des Parlements nationaux au profit d'instances communautaires, sans que ce transfert s'opère dans le respect des principes de la démocratie. Des matières réservées jusqu'ici aux Parlements nationaux leur sont retirées et confiées aux organes communautaires, c'est-à-dire le Conseil et la Commission, c'est-à-dire à l'administration communautaire.

Vous comprendrez qu'en présence de cette constatation nous hésitions à approuver des dispositions législatives, que nous nous attendons à des difficultés au sein de nos Parlements nationaux, si nous ne

voyons pas, à l'horizon européen, une adaptation des institutions européennes dans le sens d'une démocratisation par le renforcement des attributions du Parlement.

Je ne voudrais pas en cet instant spéculer sur la configuration institutionnelle définitive de l'Europe communautaire, car il appartiendra aux membres de ce Parlement de le faire. Si mes renseignements sont exacts, cela a déjà été fait ce matin.

Il me paraît également oiseux de me demander si la structure sera strictement confédérale ou fédérale. A mon avis, elle sera nécessairement mixte, comme l'est déjà actuellement la conception de base du traité de Rome. Tout au plus peut-on fixer des critères d'inspiration générale tels que ceux de la déclaration de Bonn de 1969, dans laquelle le comité Monnet souligne « qu'on ne saurait concevoir une autorité politique européenne qui ne prenne pas racine dans les intérêts communs suffisamment organisés et conscients et dans le suffrage universel suivant le principe et les règles qui, au sein de nos frontières, ont assuré le fonctionnement de la démocratie ». Pour ma part, je pense que tout système politique européen devra se conformer à la véritable répartition des compétences. Le principe communautaire doit s'accorder avec ce qui reste de l'inspiration nationale. L'évolution pourra se faire de diverses manières, soit que le Conseil de ministres actuel ou un Conseil de ministres spécialisé évolue vers un gouvernement communautaire, soit que ce rôle incombe à la Commission, dotée d'une plus grande responsabilité et d'une plus grande représentativité politique. Dans ce dernier cas, le Conseil évoluerait dans le sens d'un Conseil des États ou d'un Sénat représentatif de l'État national, contrôlant avec l'Assemblée parlementaire le gouvernement communautaire.

Ce que je voudrais surtout souligner aujourd'hui — toujours en ma qualité de parlementaire — c'est que le pouvoir parlementaire doit trouver la place qui lui revient dans un système politique démocratique.

En terminant, je voudrais dire que je retournerai avec confiance devant mon groupe parlementaire national avec l'espoir d'obtenir ces accords pour continuer la marche vers une Europe unie, et de pouvoir lui ouvrir les horizons d'une évolution allant dans le sens du plan qui nous a été tracé cet après-midi par M. Scelba, et prévoyant la création d'un centre politique européen, sous le contrôle d'un Parlement renforcé dans ses attributions, dans le sens des principes démocratiques.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Mosar de son intervention.

La parole est à M. Van Bogaert, invité par le groupe socialiste du Parlement européen.

**M. Van Bogaert** (*Belgique / Sénat / PSB*). — Monsieur le Président, Messieurs, je voudrais joindre ma voix à celle des autres participants à ce colloque qui ont remercié le Parlement européen de cette invitation, laquelle, me semble-t-il, apporte non pas une nouveauté sur le plan institutionnel, mais un contact officiel. Il est extrêmement utile que des délégués des Parlements nationaux prennent contact avec leurs collègues du Parlement européen, ne fût-ce que pour un échange de vues sur ce qui peut contribuer à faire avancer l'intégration européenne.

Mais nous devons surtout nous placer à un point de vue pratique et peut-être moins idéologique. D'après le sujet que l'on nous a proposé, il s'agit d'examiner comment on peut contribuer efficacement à ce que les Parlements nationaux assurent une évolution favorable de l'intégration européenne en collaboration avec le Parlement européen.

Je suis évidemment en faveur d'une extension des pouvoirs du Parlement européen, en ce sens que la part qu'il prendrait dans le travail d'élaboration des normes législatives ou quasi législatives des Com-

munautés serait accrue, qu'il serait davantage consulté, qu'il prendrait des avis conformes, pour garder les termes du traité de Rome. Mais je crains que, si nous allons vers une évolution du Parlement européen dans le sens d'un pouvoir législatif accru, nous touchons là à un des points essentiels du droit communautaire et de la structure communautaire actuelle. Il faudrait nous amender les traités de Rome et de Paris.

Veillez m'excuser d'être pessimiste, mais je crois que si, politiquement, cette chose est réalisable dans l'avenir, elle ne l'est pas en ce moment.

Je prends un exemple: depuis plus de dix ans, la commission Dehousse a élaboré un projet d'organisation d'élections européennes directes; nous savons tous qu'aujourd'hui encore, ce projet n'a encore aucune chance d'aboutir.

Ce serait donc voir trop loin, à mon avis, que d'espérer, par les réunions que nous tenons à l'heure actuelle, obtenir des résultats sensationnels, qui modifieraient la philosophie et les structures de nos institutions supranationales.

Messieurs, ne pensez surtout pas que je doute un seul instant de l'idéologie européenne, ni de la nécessité d'une intégration européenne, qu'il faut en revenir aux principes de base, au système même de nos institutions communautaires telles que nous les connaissons maintenant. Je sais bien que le mot supranational sonne mal à beaucoup d'oreilles, peut-être de temps à autre aussi aux miennes. Mais n'oublions pas que nos Communautés européennes sont des institutions supranationales, et ne sont pas des institutions fédérales. Cela signifie que l'on a instauré un système de répartition des compétences, qui est nécessairement très compliqué, parce qu'une partie des compétences nationales a été dévolue à des instances interétatiques, où ne se retrouve pas la division classique des pouvoirs que nous connaissons depuis les Constitutions du XIX<sup>e</sup> siècle. Une partie du pouvoir normatif est

partagé avec le Conseil, au moyen de procédures extrêmement compliquées, par lesquelles on a essayé de partager l'intérêt communautaire et l'intérêt national qui, dans beaucoup de cas, devrait être assuré par le Conseil de ministres. Je crois que tout cela se situait dans la philosophie du système de la supranationalité, et qu'alors un contrôle judiciaire, presque constitutionnel, serait exercé par la Cour de justice, et un contrôle politique par le Parlement européen.

*(L'orateur poursuit son exposé en langue néerlandaise)*

Monsieur le Président, je voudrais à présent aborder l'aspect pratique du problème, en posant la question suivante: en tant que parlementaires nationaux, que pouvons-nous? En effet, je suis convaincu que nous avons, en tout cas, une mission à remplir, dont, jusqu'à présent, dans nos Parlements nationaux, nous ne nous sommes peut-être pas suffisamment souciés.

Il convient, me semble-t-il, d'examiner quelles peuvent être les différentes causes de la situation actuelle. Elles ne sont peut-être pas très élevées; c'est bien possible. Toutefois, si nous voulons considérer la situation avec réalisme, nous devons en dégager les causes. Nous ne devons pas nous borner à de longues spéculations sur les grands problèmes mondiaux. J'ignore quelle est la situation dans les autres Parlements nationaux, mais dans mon propre Parlement, pour des raisons diverses, la signification de la politique européenne n'apparaît pas suffisamment.

La première raison de ce phénomène réside dans le fait que la discussion générale de la politique européenne a habituellement lieu lors de l'examen du budget des affaires étrangères, dont cette politique est un élément. Examinée, de ce fait, en même temps que les problèmes concernant l'ONU, la situation au Moyen-Orient et d'autres grandes questions, comme celle de l'OTAN, la politique européenne n'apparaît que comme un élément parmi d'autres et l'intégration européenne ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite.

Deuxième raison: lorsque nous examinons un traité européen qui, éventuellement, doit encore être ratifié par les Parlements — il peut même s'agir d'un traité d'association —, souvent sa teneur est si technique et sa rédaction telle qu'il ne suscite que très peu d'enthousiasme de la part des parlementaires. Après une brève discussion, l'affaire est souvent réglée rapidement et l'on ne revient plus sur le sujet, bien qu'il revête souvent une très grande importance pour la Communauté européenne.

Une troisième raison est liée aux élections européennes. Il est de fait que pour une opinion publique assaillie par toutes sortes d'événements et de sensations qui bouleversent le monde, l'idéal de l'unité européenne a perdu le caractère émotionnel qu'il avait encore pour la jeunesse au début des années 50. Je m'en souviens très bien. A cette époque, furent fondées, en quelques mois, dans ma ville, trois organisations de jeunesse de tendances diverses qui se proposaient d'appuyer et de stimuler l'intégration européenne. Plus rien de tel n'existe aujourd'hui; l'idéal s'est tout simplement dissipé. D'autres membres ont déjà souligné ce phénomène.

A cela vient s'ajouter un autre problème. Nous avons élargi la Communauté. Je suis un de ceux qui, quasi tous les ans, lors de l'examen du budget des affaires étrangères, demandent au ministre compétent dans quelle mesure on peut contribuer à l'adhésion de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves aux Communautés.

Je me réjouis vivement de cette adhésion. Mais une Communauté élargie n'évoluera pas plus vers la supranationalité, encore moins vers le fédéralisme. Ces problèmes gagneront encore en importance et en complexité. Selon moi, l'on ne pourra échapper à la nécessité d'apporter des modifications institutionnelles aux traités, ce qui ne facilitera pas les choses.

En ce qui concerne les travaux concrets de ce Parlement, je crains aussi que l'on ne recoure à des procédures et à des structures complexes, qui rebuteront, voire irriteront, l'opinion publique.

Suis-je, dans ces conditions, totalement pessimiste? Non.

Au risque que beaucoup d'entre vous reprochent à ma conclusion sa sécheresse, je terminerai, dans le cadre du colloque d'aujourd'hui — le présent débat, libre échange de vues entre le Parlement européen et des parlementaires nationaux invités, ne donnera pas lieu à une résolution, et j'estime que c'est heureux —, par la remarque suivante. Il est un élément que, dans les Parlements nationaux non plus, nous ne pouvons perdre de vue. Lorsque se posent dans la Communauté certains problèmes très importants et très concrets, pas plus les débats du Parlement européen que ceux des Parlements nationaux ne peuvent — point n'est besoin que nous prenions à ce sujet des engagements formels ni que nous les couchions par écrit — prendre une tournure si technique que plus personne, en dehors des spécialistes, ne les écoute ou n'y comprenne encore quelque chose.

Nous devons veiller, au sein de nos Parlements nationaux, à ce que semblables débats ne deviennent pas trop techniques; l'aspect et le contexte politiques doivent, eux aussi, être mis en valeur. Le Parlement européen doit adopter la même ligne de conduite.

Nous ne devons pas non plus nous laisser aller à de grandes considérations idéologiques, car celles-ci n'impressionnent nullement l'opinion publique. Celle-ci ne s'intéresse pas aux grands courants idéologiques, mais aux nouvelles de Chine, du Moyen-Orient, etc. Ce sont là les questions qui la frappent.

Je me rappelle encore très bien les débats du Parlement belge sur le tarif extérieur commun. Si cette question a donné lieu à une discussion entre des spécialistes du droit fiscal et quelques personnes conscientes de la portée européenne de ce problème, elle n'a plus suscité le moindre intérêt de la part de l'opinion publique.

Si nous voulons susciter ou augmenter l'intérêt de nos parlementaires nationaux et, par leur truchement, de l'opinion publique pour l'inté-

gration européenne, nous ne devons pas, dans ces débats, accentuer le caractère strictement technique de la matière examinée, mais mettre ces questions à la portée des milieux politiques et de l'opinion publique.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Van Bogaert de son intervention. La parole est à M. Papon, invité par le groupe de l'UDE du Parlement européen.

**M. Papon** (*France/Assemblée nationale/UDR*). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est assurément un grand honneur de nous trouver aujourd'hui sur vos bancs, et nous vous remercions d'avoir bien voulu accueillir certains de vos collègues des Parlements nationaux. Je suis assuré que cette confrontation sera fort utile.

Ce qui frappe un observateur extérieur aux instances européennes, ce sont moins peut-être les déceptions qui finalement mesurent l'inévitable écart entre ce qui serait souhaitable et ce qui est possible dans l'action de la Communauté et des gouvernements des États membres que la relative satisfaction qu'inspirent trois considérations: d'abord, la cohérence, dans l'articulation du tryptique: achèvement du Marché commun, notamment avec le règlement financier du marché, élargissement, avec la décision d'entrée de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Irlande, de la Norvège le 1<sup>er</sup> janvier prochain, sous réserve naturellement de l'acquiescement définitif de quelques-uns de ces pays et approfondissement qui, en dépit de quelques lenteurs et malgré quelques péripéties, paraît enfin se préciser et guider Communauté et gouvernements; ensuite une certaine continuité, au moins intellectuelle, entre la volonté exprimée à La Haye d'aboutir à une union économique et monétaire par la mise en œuvre d'un plan par étapes et la résolution du Conseil de ministres du 7 mars dernier, quels qu'aient été les atermoiements et les désordres; enfin le souci d'être réaliste à la fois par le respect de certains principes et par l'observation de certaines méthodes.

Les principes font confiance, pour atteindre les objectifs, à la libre volonté des États de la Communauté plutôt qu'à la mise en jeu de systèmes préétablis et de mécanismes contraignants, peu conciliables au demeurant avec la philosophie libérale sur laquelle sont fondées nos démocraties et qui ne feraient que consacrer, sous des formes indirectes et subtiles, la raison du plus fort.

La méthode fait confiance au caractère expérimental des procédures et modalités techniques tenant compte de différents facteurs, de facteurs extérieurs en particulier, dès lors que certaines décisions sont en principe irréversibles, comme l'a souligné récemment M. Werner, telle celle de réduire les marges de change tolérées. Et l'on constate que les démarches empiriques sont finalement plus efficaces que des schémas intellectuels qui ne sont que l'expression abstraite des rêves et réservent souvent d'irréparables échecs.

L'Europe ne peut être le fruit d'une magie incantatoire. Cette manière de faire incite finalement à la confiance en dépit du fait que certaines échéances assignées n'ont pas été tenues — mais l'on sait combien il est périlleux, voire parfois fallacieux, de fixer un calendrier a priori — et en dépit également de la crise monétaire internationale qui a secoué le monde en 1971 et qui n'a peut-être pas épuisé tous ses effets.

Sans doute cette crise, après avoir freiné le projet d'union monétaire et économique en a, semble-t-il, précipité récemment l'organisation.

Ainsi engagée, cette union naissante a-t-elle déjà les moyens d'affronter avec succès de nouvelles épreuves ?

Devant une Assemblée aussi avertie que la vôtre, Monsieur le Président, il paraît inutile de consacrer de longs développements à la situation d'hier et aux décisions d'aujourd'hui.

La situation d'hier et les difficultés qu'elle a engendrées tenaient, en quelque sorte, toutes à la nature des choses, en l'absence de politiques

monétaires préalablement coordonnées de la part de l'Europe des Six. En effet, l'inconvertibilité du dollar, le déficit de la balance américaine des paiements, le déferlement des devises sur les marchés de la Communauté, l'inflation qui en a été la conséquence échappaient au contrôle des Six. Les phénomènes étaient pour eux en quelque sorte des faits, faute par eux, d'ailleurs, de s'en être rendus maîtres à temps. Les accords de Washington ont manifesté une volonté de concertation, depuis la dégradation du système monétaire international. La décision d'harmoniser les parités constitue incontestablement un élément positif en établissant, dans l'immédiat, des bases plus fermes pour le commerce extérieur et en préparant, à moyen terme, une libre circulation des capitaux. Ils constituaient, en outre, le prélude nécessaire au retour à la convertibilité du dollar et j'aurai l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

Les décisions d'aujourd'hui tendent à substituer à cette force des choses qu'on subit un certain pouvoir de détermination, une sorte de libre arbitre restauré en vue de reprendre un certain contrôle des phénomènes monétaires, et il est juste, je crois, en cette circonstance particulière, de rendre hommage au travail remarquable de M. Raymond Barre. Le Conseil des Six a en effet retenu en priorité le renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme, l'engagement des actions de développement régional et structurel et a décidé de décourager les afflux massifs de capitaux et de neutraliser leurs effets sur les liquidités, et surtout de faire un premier pas vers la formation d'une zone monétaire individualisée dans le cadre du système international par deux processus d'action, l'un à court terme, afin de réduire ce que l'on a appelé l'écart instantané entre les cours extrêmes des monnaies communautaires, et l'autre à long terme, en vue d'éliminer toute marge de fluctuation entre les monnaies de la Communauté.

Ainsi engagée, l'action des Six sera soutenue, semble-t-il — autant qu'on puisse le savoir — par les quatre futurs membres de la Communauté, peut maîtriser de nouvelles épreuves, si elles surviennent. La raison d'être de ce colloque est précisément de permettre aux invités

de s'instruire, invités dont le rôle n'est pas de trancher, mais plutôt d'interroger — et c'est fort important — pour éclairer les membres des Parlements nationaux, dépositaires de la souveraineté de leur pays et appelés peut-être un jour à prendre d'éventuelles responsabilités dans le transfert spécifique d'attributions concrètement et progressivement définies ou même de faire le constat de contraintes issues des règles communautaires adoptées par ailleurs.

Certaines des interrogations sont pressantes, qu'elles tiennent aux rapports intracommunautaires ou aux rapports de la Communauté avec l'extérieur. Malgré leur caractère technique, elles ont une portée politique, car de la réponse qui leur est réservée dépendra, je crois, le sort de l'Europe qui occupe avec passion cette Assemblée.

La marge retenue de 2,25 % étant jugée réaliste et efficace à l'égard du dollar, comment pourrait-elle devenir intolérable à l'intérieur de la Communauté, s'il est vrai qu'elle peut permettre des écarts entre deux monnaies de la Communauté pouvant aller jusqu'à 9 %, en dépit du fait que les instruments d'intervention au sein des Six sont non le dollar, mais les monnaies communautaires ? Il ne suffit pas de choisir des parités nouvelles, il faut encore être en mesure de les défendre.

Telle est la première question qui, en évoquant le dollar, conduit à se préoccuper des rapports de la Communauté avec l'extérieur. Or, les accords de Washington, il faut bien le reconnaître — et c'est là une première désillusion — n'ont en rien modifié le déséquilibre de la balance américaine des paiements. Comment pouvons-nous être assurés que les désordres monétaires issus de ce déficit massif et prolongé ne resurgiront pas dans les mêmes conditions qu'hier ? Car l'équilibre de cette balance paraît difficile à réaliser, tant que, d'une part, ne sera point engagé le retour à une convertibilité, même limitée, du dollar, et tant que, d'autre part, il ne sera pas mis fin au rôle déséquilibrant des capitaux à court terme. Mais à l'inverse, il nous revient de le comprendre honnêtement, le déficit même de la balance américaine des paiements rend aléatoire toute possibilité de retour à la convertibilité du

dollar et de réduction de la masse des capitaux migrants. Nous sommes, semble-t-il, devant une pétition de principe et même, pour un profane comme moi, enfermés dans un cercle vicieux. Comment rompre ce cercle vicieux ? On peut, certes, y aider ; je ne pense pas qu'on puisse en décider.

Seconde désillusion : le reflux des dollars vers les États-Unis ne s'est pas produit comme il était prévu et espéré. Le domaine monétaire reste dominé par le dollar, en dépit de la fuite dont il est l'objet, ce qui est à tout le moins un paradoxe. Il est donc nécessaire de recréer une unité monétaire neutre, en équilibrant peut-être les responsabilités au sein du Fonds monétaire international, paradoxalement dominé par les pays dont les balances sont déficitaires. Le problème de la représentativité devrait, semble-t-il, être pris en liant celle-ci à la situation de la balance des paiements ; ce qui sera peut-être une incitation indirecte mais efficace à la conduite des politiques d'accompagnement que les circonstances peuvent appeler ou imposer pour mettre fin aux phénomènes monétaires initiaux. Par quel bout — je le demande — faut-il saisir un problème qui, dans ses causes, échappe à l'efficacité du contrôle européen et qui, dans ses effets, risque de consacrer son impuissance ? Comment, en particulier, éponger ou consolider la balance des dollars en préservant, cela va de soi, l'indépendance européenne ?

C'est pourquoi il est essentiel que les rapports entre les pays européens soient harmonisés, que les parités monétaires soient ordonnées, ce qui doit avoir au moins pour effet d'assainir notre zone à concurrence des 60 % représentant le commerce intracommunautaire par rapport au commerce avec les pays tiers.

C'est pourquoi il est essentiel que les balances internes soient soldées en monnaies communautaires, je crois que c'est prévu, et qu'il soit mis fin à la discrimination au profit du dollar et au détriment de nos monnaies européennes. Si l'effort de concertation des Six ne peut, à lui seul, rétablir le système monétaire international, du moins peut-il,

et doit-il, aboutir à l'institution d'un interlocuteur unique, éliminant toute possibilité de provoquer des politiques nationales divergentes.

C'est pourquoi il est nécessaire d'illustrer cette position commune en définissant promptement une unité de compte indépendante, c'est-à-dire affranchie de toute contrainte extérieure. C'est non seulement indispensable au bon fonctionnement de notre marché commun et au règlement des compensations du marché agricole, qui constitue en fin de compte le corps principal de notre Communauté et auquel nous tenons. Mais surtout cette unité de compte est, seule, susceptible de préparer la voie à une monnaie européenne.

Dans cette mesure, on peut dire, sans forcer les mots, que l'Europe serait en passe de se donner, progressivement, une personnalité monétaire, avec toutes les conséquences pratiques que cela comporte et les institutions que cela implique. La construction de l'Europe en dépend et le test monétaire sera décisif pour son avenir.

M. Malfatti a souligné déjà devant vous que l'Europe, en parlant d'une seule voix, doit trouver son identité et sa personnalité. C'est ce que vient de confirmer le premier ministre britannique, M. Heath, en témoignant de son accord avec M. le président Pompidou sur la fausse querelle de la supranationalité et en souhaitant qu'une organisation permette à l'Europe de parler d'une seule voix en matière politique.

Les dispositions prévues consacrent en fait la conception d'une « Europe européenne », solidement ancrée dans les réalités économiques qui constituent le tissu de notre société.

Est-ce pour aborder le monde en termes de puissance? Ce n'est point là son projet. C'est bien plutôt de coopérer et de devenir un élément essentiel de l'équilibre mondial, c'est-à-dire de la paix. Européen par excellence, Paul Valéry, au temps où il dénonçait les querelles de village de l'Europe, écrivait: « Toute politique implique une certaine idée de l'homme. »

C'est ce que M. Berthoin, un de vos collègues, exprimait ici même quand il assignait à l'Europe la mission de sauvegarder une forme de civilisation et une éthique susceptibles d'assurer le mieux-être des hommes. Et le service des hommes, nous le savons, ne peut être assumé que par une économie en expansion.

La vieille Europe qui se prépare, peut être, une nouvelle jeunesse — c'est ce que nous espérons — n'aurait guère de peine à se mettre d'accord pour édifier une économie au service de l'homme et pour s'efforcer, dans le même esprit, d'insérer progressivement le tiers monde dans le monde moderne. On ne peut plus penser l'histoire par événements. Elle doit être appréhendée aujourd'hui et si possible conduite en termes de civilisation. Il n'y a ni fatalité, ni joug de l'histoire. Il y a conscience et volonté des hommes, riches des moyens techniques que leur confère notre siècle, pour fixer des objectifs finalement consacrés à l'homme lui-même, qui est en définitive « la seule querelle qui vaille ».

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Papon de son intervention.

La parole est à M. Deschamps, invité par le groupe socialiste du Parlement européen.

**M. Deschamps** (*Belgique/Sénat/PSC*). — Monsieur le Président, en débutant cette intervention, qui sera très courte, j'aimerais vous dire combien j'ai été sensible à l'invitation que vous nous avez adressée de nous associer, ne serait-ce que pendant la durée de ce colloque, à vos travaux en faveur de l'unification de l'Europe.

Pour ma part, je m'y montre d'autant plus sensible qu'au Parlement belge je succède dans la représentation de sa circonscription à un homme qui a été à la fois un très grand Européen et un très grand parlementaire, le ministre Pierre Wigny. Il m'a d'ailleurs suffi de

quelques heures parmi vous pour me rendre compte qu'il avait laissé dans cette Assemblée des marques indélébiles et des amitiés profondes.

Le but de ce colloque est donc de dresser ensemble l'état de la situation, de l'évolution des institutions européennes et de voir quel peut être, à ce sujet, le rôle de nos Parlements respectifs, le Parlement européen et les différents Parlements nationaux.

Je crois que c'est un choix heureux mais qui n'est pas dépourvu de risques. Il est à craindre, en effet, que soient développées sur ce thème des considérations pessimistes et des vues à tout le moins emplies d'amertume: le débat de cet après-midi m'a confirmé qu'il en était bien ainsi.

Pour ma part, je préfère remercier le président Scelba qui, dans son intervention au nom du groupe démocrate-chrétien, a porté un éclairage volontairement optimiste sur l'évolution de la situation.

C'est que je suis persuadé qu'il est nécessaire à l'efficacité de mêler un optimisme raisonnable à une action persévérante. La petite vertu d'espérance est à souligner en ce qu'elle est nécessaire au même titre que la foi dans une Europe unie.

Je pense en particulier, Mesdames, Messieurs, — et mon honorable prédécesseur à la tribune me pardonnera de ne pas me cantonner dans le rôle de questionneur — que vous devez avoir peut-être davantage que je n'ai cru percevoir chez certains, aujourd'hui, confiance en vous-mêmes, en vos possibilités, en votre rôle dans la construction de l'Europe.

Si, comme j'en suis persuadé, c'est légitimement que vous entendez accroître votre pouvoir législatif, et élargir le rôle que vous voulez jouer dans le contrôle de l'exécutif européen, je pense qu'il est plus que jamais nécessaire que vous trouviez un appui direct dans une volonté clairement exprimée de nos populations.

Dans cet esprit, je voudrais apporter mon adhésion totale aux propositions développées successivement par le président Scelba et par le porte-parole du groupe socialiste pour l'élection directe des membres du Parlement européen. Je voudrais rappeler qu'en Belgique, des propositions dans ce sens ont été formulées voici plus d'un an par le député social-chrétien Charles-Ferdinand Nothomb, actuellement candidat à la présidence de mon parti. Nous croyons que nous apporterons à ce Parlement et à la cause européenne une aide efficace en soutenant ces propositions.

Je me permets personnellement d'aller plus loin et de souhaiter que la Belgique ne soit pas le seul pays qui entre dans cette voie dans un avenir rapproché et que notamment les pays du Benelux, qui ont souvent donné l'exemple, lorsqu'il s'agissait de travailler en vue de l'union européenne et de l'union entre États européens, puissent dans un avenir assez court être à nos côtés dans ce nouveau combat.

Une discussion serrée — il ne faut pas le cacher — se déroulera à ce propos dans nos divers Parlements. Vous m'excuserez si je suis outre-cuidant en faisant une suggestion ou considération. Je crois qu'il serait plus efficace pour les parlementaires européens non membres de cette Assemblée de pouvoir, dans leurs Parlements, s'appuyer sur des considérations qui traduisent des résultats, certes insuffisants et obtenus dans des conditions difficiles par votre Assemblée, plutôt que sur un étalage complaisant ou résigné d'échecs ou de demi-succès. Je suis d'autant plus fondé à souhaiter de votre part cette analyse relativement optimiste de la situation que des faits récents prouvent que ce volontarisme européen, si je puis dire, correspond à une tendance profonde de nos populations.

Le dernier de ces faits nous a été révélé hier soir. Si j'ai pu entendre tantôt avec un peu de regret un de nos collègues français émettre des considérations un peu désabusées sur l'insuffisance des concours qu'il obtenait auprès de ses collègues lorsqu'il s'agissait de travaux à caractère européen, je crois que ce que l'on nous a révélé hier prouve que la population française a des vues plus positives.

Je ne crois pas faire une extrapolation inexacte: ce qui est dit de la population française pourrait l'être certainement aussi des autres populations européennes. Ce sont des sondages d'un grand institut d'opinion publique qui nous ont révélé qu'en des secteurs et en des matières essentielles pour la construction de l'Europe se dégagent de très importantes majorités dans l'opinion: 59% pour le Parlement européen élu au suffrage universel; 62% pour un gouvernement européen et davantage encore pour la création d'une monnaie européenne.

Ces chiffres prouvent, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, que les populations européennes ne jugent pas aussi sévèrement que vous-mêmes seriez tentés de le faire votre action passée, et montrent qu'elles vous font confiance pour la poursuivre dans l'avenir, qu'elles croient dans les objectifs que vous vous êtes assignés et je le répète, qu'elles vous font confiance pour les réaliser puisqu'elles entendent participer directement à votre action dans la poursuite de vos objectifs.

Monsieur le Président, je ne répéterai pas les considérations techniques importantes qui ont été énoncées ici, notamment par mon collègue, porte-parole de la CDU. Je crois que ce n'est ni l'heure ni le moment et qu'il n'entre pas non plus dans l'esprit de ceux qui ont organisé ce colloque de s'étendre sur des considérations purement techniques ni d'aboutir à des répétitions. Je crois que l'optimisme est de mise. C'est vrai pour les populations, pour leur évolution, et je pense que c'est vrai aussi au plan des constatations que nous pouvons faire au sein des institutions européennes.

Je pense notamment — M. Papon a longuement évoqué les problèmes monétaires — que, quelque insuffisantes qu'elles soient — je suis le premier à le reconnaître, pour avoir suivi pendant quatre ans toutes les conférences européennes entre ministres des finances à ce sujet — les décisions qui ont été prises la semaine dernière et pour lesquelles, avec raison, il a été rendu hommage à l'optimisme raisonnable dont a fait preuve depuis si longtemps le président Barre, constituent un résultat qui n'était pas imaginable en août dernier. Ces résultats

positifs montrent aussi que cet optimisme raisonnable allié à un travail persévérant — car c'est bien de cela qu'il s'agit chez M. Barre — est fondé.

Par conséquent, ce colloque, s'il avait déjà pour résultat que nous puissions ainsi, non pas en vivant dans les nuages, mais par des considérations raisonnables sur les événements passés et les événements récents, nous conforter les uns les autres, je crois qu'on pourrait dire qu'il est très satisfaisant et je tiens encore à vous en remercier, Monsieur le Président.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Deschamps de son intervention.

La parole est au dernier orateur inscrit, M. Gautier, invité par le groupe de l'UDE du Parlement européen.

**M. Gautier** (*France / Sénat / UDR*). — Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu m'inviter au colloque de ce jour par l'entremise du groupe de l'Union démocratique européenne.

C'est, en effet, pour moi la première occasion d'une rencontre avec les collègues parlementaires des pays membres de la Communauté européenne. Comme tous les participants ici présents je suis certain que nous en tirerons profit.

Cet enrichissement de l'esprit qui nous est proposé dans cette prise de contact, apparaît très clairement en effet au niveau du Parlement national et dans l'Assemblée à laquelle nous appartenons. Bien que les informations nous soient dispensées par nos collègues membres du Parlement européen, il n'en reste, le plus souvent, que des éléments fragmentaires et si les grandes initiatives prises par votre Assemblée nous sont connues, puisqu'en définitive elles sont soumises au vote des Assemblées nationales, il nous faut reconnaître que les discussions ani-

mées, les argumentations contradictoires, en un mot les débats eux-mêmes, nous sont le plus souvent étrangers dans leur détail alors que nous savons parfaitement bien la masse de travail rendue nécessaire pour parvenir à des accords satisfaisants.

Bien que le thème de ce premier colloque soit l'état de l'unification européenne et le rôle des Parlements, le groupe dirigé par le président Triboulet m'a confié, dans la limite d'un bref temps de parole, le soin de parler de la coopération entre la Communauté économique européenne et les pays en voie de développement ou, plus simplement, de l'aide des pays développés au bénéfice de ceux qui le sont moins.

Je pense que vous ne verrez pas d'inconvénient à ce que je traite d'un sujet aussi important dans un temps aussi court, alors que la matière mériterait sans doute un long développement. Quoi qu'il en soit, on me permettra, je pense, de faire un retour en arrière à ce sujet en rappelant les conventions passées au nom des principes du traité de Rome et qui donneront nécessairement à mon exposé un caractère technique dont je vous prie par avance de m'excuser.

Dès 1957, sur l'insistance de la France, le traité de Rome a prévu, dans ses objectifs, une solidarité agissante des six pays du Marché commun vis-à-vis d'un certain nombre de pays d'Afrique et de Madagascar qui entretenaient des relations privilégiées avec les États membres de la Communauté. Ce fut la première convention.

Certains pays d'Afrique associés à la Communauté ayant accédé à l'indépendance en 1961, l'établissement d'une nouvelle convention convenablement et confortablement modifiée s'est fait sur un plan d'égalité entre pays souverains.

Dix-huit pays africains et malgache la signaient, le 20 juillet 1963 à Yaoundé, confirmant ainsi leur adhésion aux principes du traité de Rome.

Ces principes, vous les connaissez, mais je crois bon de les rappeler: volonté mutuelle de coopération fondée sur une complète égalité; décision de développer les relations économiques entre les signataires; résolutions de poursuivre un effort commun en vue d'un progrès économique, social et culturel; souci de diversifier l'économie et d'industrialiser les États associés; nécessité de développer la coopération et les échanges interafricains et internationaux. Cette association prévoit de plus une coopération financière et technique. Enfin, elle possède des structures institutionnelles: un Conseil d'association au niveau ministériel, assisté d'un Comité d'association au niveau des représentants permanents des Six et des Dix-huit auprès des Communautés; une Cour arbitrale, une Conférence parlementaire.

Le 29 juillet 1969, « Yaoundé II » renouvelait l'association, maintenait la solidarité eurafricaine et des rapports entre deux groupes de pays, malgré la diversité de leurs niveaux de développement. Elle s'adaptait en conservant les mêmes principes. La philosophie en avait été modifiée par les revendications de la conférence tenue à Alger en 1967 et surtout par l'évolution résultant de la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement tenue à New Delhi.

Les négociations furent difficiles. Les États défavorisés désiraient obtenir des pays riches un système d'avantages s'appliquant sans exception et sans réciprocité à tous leurs produits primaires et fabriqués. Un grand nombre de pays du tiers monde se sont élevés contre l'Association, lui reprochant d'attenter à l'indépendance économique des Dix-huit, d'admettre des préférences inverses, au bénéfice des Six, et surtout d'introduire une discrimination entre pays moins favorisés. Certains de nos partenaires européens qui commercent principalement avec des pays non associés étaient sensibles à ces arguments. Mais la France et la grande majorité des États associés ont défendu le principe d'une coexistence entre organisations régionales et actions de caractère mondial poursuivant le même but. « Yaoundé II », en conservant les principes de la première convention, insistait pour que l'aide financière et technique de la Communauté soit orientée vers une promotion de l'industrialisation.

Elle a maintenu le régime de libre-échange entre les Dix-huit et le territoire douanier de la Communauté, assorti de dérogations tenant à la nature des produits, au caractère particulier de l'économie des pays associés. Elle s'étend aux produits relevant de la CECA et d'Euratom. En cas de création d'une politique énergétique, l'économie des pays associés, elle l'étend aux produits pétroliers. Sont exclus de ce régime les produits agricoles exportés par les États africains et malgache s'ils sont concurrents ou homologues des produits européens faisant l'objet d'un règlement de la politique agricole commune.

Mais alors que « Yaoundé I » stipulait dans ce domaine seulement la prise en considération des intérêts des associés, « Yaoundé II » précise que des règlements particuliers déterminant le régime spécial de ces produits pourront être pris cas par cas lorsque ces États auront un intérêt économique à leur exportation.

De plus, la convention de 1969 élargit les dispositions de celles de 1963 dérogatoires aux obligations ou réciprocités tant dans le domaine tarifaire qu'en matière de restrictions quantitatives, afin de permettre aux associés de répondre aux nécessités de leur développement ou aux besoins de leur budget.

Yaoundé II est un instrument efficace de coopération qui confirme les liens entre l'Europe des Six et les États associés. Cette association n'est pas fermée comme cela lui a été reproché. Elle est ouverte à des pays dont le niveau de développement est comparable aux Dix-huit; elle est accompagnée d'un accord d'association d'un type spécifique conclu avec trois pays anglophones de l'Est africain.

En effet, en juillet 1968, puis en septembre 1969, a été signé à Arusha entre la CEE et trois États de l'Est africain, Tanzanie, Ouganda et Kenya, un contrat d'association dont le fondement juridique est l'article 238 du traité de Rome qui stipule: « La CEE peut conclure avec des États tiers des accords créant une association caractérisée par des droits et des obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières ».

S'il y a une différence fondamentale avec la convention de Yaoundé, puisque la convention d'Arusha ne vise nullement l'assistance financière et technique et qu'elle ne concerne que l'aménagement d'un régime de libre-échange — ce qui n'exclut pas l'ouverture de négociations sur ce problème dans l'avenir — la convention d'Arusha marque surtout l'extension géographique et linguistique de l'association: après les États africains et malgache associés francophones, trois pays africains anglophones sont donc devenus associés.

En décembre 1971, le Parlement européen a eu à discuter de la communication faite par la Commission des Communautés européennes au Conseil, sur la demande d'accession de l'île Maurice à la convention. Cette demande coïncide à peu près avec la décision de la Grande-Bretagne, longtemps puissance administrante de l'île, d'adhérer aux Communautés européennes.

Les membres des États africains et malgache associés se sont inquiétés de l'incidence de cette entrée sur le Fonds européen de développement et il est évident qu'ils ne doivent pas en subir les inconvénients. Mais la proposition qui a été faite de trouver une solution au financement de l'aide communautaire, en prévoyant l'inscription au budget communautaire pour 1973 et 1974 des crédits destinés à la coopération, démontre que sur le plan financier la difficulté peut être aisément aplanie. Elle traduit bien la volonté du Parlement européen de permettre dans un délai très rapproché l'entrée en vigueur de l'accord.

Cette volonté de l'île Maurice traduit bien l'idée que se font de l'association ces jeunes États indépendants.

Cet enseignement est précieux dans la perspective de l'élargissement de la Communauté.

Toutefois, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun va modifier le contexte des relations Communauté-Afrique, car on ne peut la concevoir sans une prise en considération des liens particuliers l'unissant au Commonwealth.

Les Six ont accepté d'offrir aux pays en voie de développement des formules de relations.

Dans cette perspective et afin de sauvegarder les intérêts acquis, l'action du gouvernement français a consisté à faire accepter certains principes qui devront être respectés lors de discussions futures. L'un de ces principes est que l'élargissement de la Communauté ne devra pas affaiblir les relations avec les États associés actuels.

Le nouveau régime entrera en vigueur à partir du 31 janvier 1975, terme de l'actuelle convention de Yaoundé, et les négociations devraient s'ouvrir à partir du 1<sup>er</sup> août 1973.

Il est en effet nécessaire non seulement de maintenir l'association, mais également de trouver des solutions aux difficultés d'autres pays en voie de développement. L'adhésion de nouveaux pays peut être pour l'association un enrichissement s'il lui permet d'apprécier certaines formules qui ont fait leurs preuves, au sein du Commonwealth par exemple.

Mais il faut maintenir l'édifice de l'association qui représente un engagement politique de l'Europe et sa légitime fierté. Cette coopération active est un modèle, car elle est la seule au monde qui fonctionne bien.

Il faut maintenir cet exemple et l'accentuer, car il va vraiment dans le sens d'une collaboration plus solidaire entre les régions économiques ayant un niveau de développement différent.

Je tirerai ma conclusion de certains éléments du rapport, qu'au nom de la commission des relations économiques extérieures du Parlement européen, M. Cousté a mis au point de remarquable manière, en préparation de la troisième session de la Conférence mondiale sur le commerce et le développement qui doit se tenir dans un mois à Santiago du Chili.

Pour toutes les actions envisagées et afin de les voir aboutir, il faut en prendre résolument les moyens. Ceux-ci, bien qu'étant d'origines diverses, publiques ou privées, viennent principalement des États mem-

bres, soit par le truchement, pour ce qui nous concerne, du Fonds européen de développement, soit de la Banque européenne d'investissement. Or, l'objectif à atteindre à l'origine, et je remarque que mon pays l'avait atteint, était celui du transfert net aux pays en voie de développement de 1 % du produit national brut. Cet objectif n'a pas été atteint par l'ensemble pour l'aide publique et privée réunies et il serait éminemment souhaitable, compte tenu de la gravité de la situation actuelle, que l'aide du secteur public atteigne 0,70 % du PNB, le reste étant le fait des apports privés, et que, par ailleurs, une harmonisation des politiques des pays membres de l'OCDE devienne effective.

Le relèvement du niveau de vie de centaines de millions d'êtres humains est à ce prix, alors qu'actuellement des disproportions choquantes mettent à l'épreuve la coopération internationale. D'un côté, des pays pauvres où le niveau de vie s'est encore abaissé; de l'autre, des pays nantis où la richesse s'est encore accrue. Telle est bien la situation.

L'Europe, telle qu'elle se fait, prendra réellement sa place parmi les grandes puissances dans la mesure où elle accentuera l'aide des pays nantis qui la composent aux pays les plus défavorisés.

Si l'on veut que la jeunesse de nos pays s'intéresse à cette Europe, il faut qu'elle comprenne que c'est là l'un de ses buts les plus ambitieux et les plus nobles et l'une de ses contributions à la paix dans le monde.

Monsieur le Président, Messieurs, j'en ai terminé et je vous remercie de l'aimable attention que vous avez bien voulu me porter.

### 3. Interruption de la séance

**M. le Président.** — Je vous remercie M. Gautier.

Nous allons interrompre nos travaux pour les reprendre jeudi 16 mars à 9 h 30, et non pas à 9 h, comme il avait été initialement annoncé.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 19 h 25)*



SÉANCE DU JEUDI  
16 MARS 1972



## SOMMAIRE

1. L'état de l'unification européenne et le rôle des Parlements (suite) .....	107
M. Westerterp, membre du Conseil de ministres des Communautés européennes .....	107
M. Triboulet (Parlement européen / groupe de l'Union démocratique européenne) .....	114
M. Lücker (Parlement européen / groupe démocrate-chrétien) .....	115
M. Vals (Parlement européen / groupe socialiste) .....	117
M. Berkhouwer (Parlement européen / groupe des libéraux et apparentés) .....	118
M. Triboulet (Parlement européen / groupe de l'Union démocratique européenne) .....	119
M. Vandamme (Belgique / Chambre des représentants / Christelijke Volkspartij — Parti social-chrétien) .....	122
M. Carlo Schmid (République fédérale d'Allemagne / Bundestag / Sozialdemokratische Partei — Parti socialiste) ....	124

M. Andriessen (Pays-Bas / Deuxième Chambre des États généraux / Katholieke Volkspartij — Parti chrétien populaire)	133
M. Raucci (Italie / Chambre des députés / Partito comunista italiano — Parti communiste italien)	142
M. Furler (Parlement européen / groupe démocrate-chrétien)	147
M. Jahn (Parlement européen / groupe démocrate-chrétien)	154
M. Offroy (Parlement européen / groupe de l'Union démocratique européenne)	160
M. Wagner (République fédérale d'Allemagne / Bundestag / Christlich-Demokratische Union / Christlich-Soziale Union — Parti démocrate-chrétien / Parti social-démocrate)	165
M. Haferkamp, vice-président de la Commission des Communautés européennes	170
M. Bos (Parlement européen / groupe démocrate-chrétien)	173
M. Vals (Parlement européen / groupe socialiste)	177
M. Lücker (Parlement européen / groupe démocrate-chrétien)	179
M. Berkhouwer (Parlement européen / groupe des libéraux et apparentés)	181
M. Bousquet (Parlement européen / groupe de l'Union démocratique européenne)	183
2. Clôture du colloque parlementaire européen	185
M. Behrendt, président du Parlement européen	185

## PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

*Président*

*(La séance est ouverte à 9 h 30)*

**M. le Président.** — La séance est ouverte.

### 1. L'état de l'unification européenne et le rôle des Parlements (suite)

**M. le Président.** — Nous allons poursuivre le premier colloque parlementaire européen sur le thème: « L'état de l'unification européenne et le rôle des Parlements ».

La parole est à M. Westerterp, membre du Conseil des Communautés européennes.

**M. Westerterp** (*Pays-Bas, membre du Conseil de ministres des Communautés européennes*). — (N) Monsieur le Président, vous avez voulu inclure, parmi les invités à ce colloque parlementaire, « le Conseil et les membres de celui-ci ». Vous vous rappellerez que jadis, en ma qualité de membre du Parlement européen, j'ai toujours déclaré que, s'ils étaient invités, le Conseil et les membres de celui-ci devaient tenter, dans la mesure du possible, d'être présents à ce genre de réunions du Parlement européen.

J'ai tenté de me conformer aujourd'hui à la conception que je défendais jadis. Malheureusement, il n'a pas été possible à tous les membres du Conseil de participer hier et aujourd'hui aux débats à Strasbourg. M. le président Thorn était présent hier.

Vous comprendrez que, compte tenu de la manière dont à été préparé ce colloque parlementaire, il n'est pas possible de répondre aux différentes interventions. Il peut néanmoins être intéressant, me semble-t-il, que, précisément, à ce colloque parlementaire qui précède la préparation de la conférence européenne au sommet qui aura lieu en octobre, à Paris, j'exprime certaines conceptions du gouvernement néerlandais au sujet du fonctionnement des institutions et de l'avenir des Communautés européennes.

Depuis qu'a eu lieu, le 22 janvier dernier, à Bruxelles, la signature du traité d'élargissement de la Communauté, on peut affirmer sans crainte que, plus que toute autre organisation internationale exerçant son activité en Europe, la Communauté européenne peut être considérée comme le véritable noyau de l'unification européenne.

Il faut établir au sein des Communautés européennes cette « solidarité de fait », dans laquelle, dans sa déclaration du 9 mai 1950, Robert Schuman voyait une condition indispensable de l'unification européenne.

Il est d'autant plus grave que nous devons actuellement constater les défaillances des Communautés européennes dans de nombreux domaines.

Il a déjà été question hier de la situation d'Euratom. J'ai participé à la session du Conseil du 20 décembre dernier, où, faute de pouvoir s'accorder sur un programme pluriannuel, l'on se contenta d'arrêter un programme transitoire. Je veux déclarer très nettement ici que maintenant, trois mois après cette session, je m'inquiète quelque peu de la préparation du programme pluriannuel d'Euratom, qui devrait entrer en vigueur à partir de 1973.

Je voudrais profiter de l'occasion pour demander à la Commission des Communautés européennes de préparer à temps une proposition relative à ce programme pluriannuel, afin que le Conseil ne se trouve pas à la fin de cette année dans la même situation qu'à la fin de 1971, c'est-à-dire dans l'impossibilité d'établir concrètement un programme pluriannuel communautaire concret sur la base d'une étude solide.

A la session du Conseil du 20 décembre 1971, j'ai déjà dû dire que le gouvernement néerlandais ne pourrait plus accepter longtemps de collaborer à l'établissement d'un programme pluriannuel, si celui-ci n'est pas, dans ses éléments essentiels, communautaire par le caractère, le financement et l'exécution.

Monsieur le Président, l'importance précisément de la recherche fondamentale, dont M. den Uyl a, lui aussi, parlé hier, nécessite un véritable pouvoir de décision européen.

Au cours des années, le processus de décision a pris un caractère propre, différent de ce qui était prévu. Nous savons tous, et M. Scelba l'a rappelé hier, comment, aux termes des traités, les décisions doivent être prises dans les Communautés européennes.

Bien que je ne sois membre du Conseil que depuis six mois, je dois faire remarquer qu'il existe une certaine différence entre le droit écrit et la pratique constitutionnelle.

Peut-être n'est-ce pas ici l'endroit d'exposer en détail la manière dont sont prises, en fait, les décisions du Conseil. Je songe toutefois avec une certaine nostalgie à l'époque où je croyais que le Conseil ne statuait que sur la base d'une proposition de la Commission des Communautés européennes, qu'une telle proposition pouvait être adoptée à la majorité qualifiée et ne pouvait être modifiée qu'à l'unanimité.

Au cours du dernier semestre, je n'ai vu qu'une fois le Conseil prendre une décision de cette manière ! Il s'agissait des rémunérations du personnel des institutions européennes. Nous demandâmes expressément

à M. Coppé si sa proposition était une proposition formelle de la Commission européenne. Sur sa réponse affirmative, nous décidâmes de passer au vote. Autrement, nous n'en serions pas sortis non plus.

Autre extrême: tout récemment, au cours de négociations avec des pays tiers, la Communauté n'a pu faire de propositions sur un point précis parce que le Conseil ne parvenait tout simplement pas à prendre une décision.

Je pense qu'indépendamment des discussions qui peuvent avoir lieu, ici au Parlement européen ou entre les gouvernements, sur la conception idéologique — supranationale ou intergouvernementale — des Communautés européennes, il faudrait examiner de façon pratique dans quelle mesure certaines règles de jeu ne devraient pas être observées, si l'on veut parvenir à des décisions dans la Communauté. Précisément maintenant, à la veille de l'élargissement de la Communauté, nous devons nous poser cette question d'autant plus sérieusement qu'il ne sera simplement pas possible, dans l'avenir, que le Conseil parvienne efficacement et surtout rapidement à une décision au sujet des matières — et les membres du Parlement comprendront pourquoi j'utilise cette formule — qui ne peuvent raisonnablement être considérées comme étant du nombre de celles qui présentent « un intérêt vital pour un des États membres ».

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes à la veille, d'une part, de l'élargissement de la Communauté et, d'autre part, d'une conférence européenne au sommet, dont un des thèmes sera — telle est la formule, et aucune autre n'était possible — le renforcement des institutions de la Communauté et le progrès dans le domaine politique.

En ce qui concerne le renforcement des institutions de la Communauté, le gouvernement des Pays-Bas a l'intention de présenter un plan en la matière aux gouvernements des neuf autres pays qui participeront à la conférence de Paris au mois d'octobre prochain. Il entend le faire à un

moment tel que les dix gouvernements disposent encore suffisamment de temps pour procéder à un échange de vues quelques mois avant la réunion de la conférence au sommet.

Monsieur le Président, vous comprendrez que je ne puisse indiquer aujourd'hui avec précision ce que contiendra ce plan. Je vous donnerai cependant les lignes capitales de ce que j'appellerai son sommaire. Dans ce plan, nous ferons des propositions relatives à une méthode de travail efficace des institutions existantes de la Communauté. Je vise ici expressément trois de ces institutions: le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil. En outre, nous exposerons nos idées concernant les possibilités de délibérer et de statuer dorénavant aussi, dans le cadre des institutions de la Communauté, au sujet de matières qui ne sont pas directement du ressort des Communautés actuelles. Je rappelle, à cet égard, certaines propositions qui ont été faites au sujet des problèmes de la protection du milieu. Il est aussi question, dans le cadre des États membres de la Communauté, du trafic de la drogue. En troisième lieu, nous devons préciser nos idées sur la manière dont la coopération politique entre les membres de la Communauté, qu'il s'agisse des membres actuels ou de ceux qui le deviendront le 1<sup>er</sup> janvier prochain, pourra être adaptée aux institutions de la Communauté.

A ce propos, il a été question de l'institution éventuelle d'un secrétariat politique. M. Thorn nous a déjà exposé hier ses conceptions personnelles en la matière.

Je voudrais pour ma part souligner que si jamais l'on décidait de créer un tel secrétariat, il faudrait préalablement en définir avec précision les tâches et les objectifs. A cet égard plusieurs formules sont possibles. Par exemple, on pourrait créer un simple secrétariat administratif permettant de remédier aux inconvénients du système actuel, où, étant assuré par le gouvernement du pays qui préside le Conseil, le secrétariat change tous les six mois. On pourrait aussi, dans cette définition future des objectifs, assigner au secrétariat une mission déterminée dans la préparation de la coordination des politiques extérieures.

Quoi qu'il adviene, pour le gouvernement néerlandais, il est clair que le secrétariat politique doit, d'une manière ou d'une autre, être lié aux institutions de la Communauté européenne; dans l'état actuel des choses, il le serait normalement au secrétariat du Conseil.

En second lieu, il faut en tout cas assurer une coïncidence géographique. En d'autres termes, il faut établir le secrétariat politique au siège de la Communauté, à savoir là où normalement se réunit le Conseil; tout autre emplacement risque, alors que l'on pourrait s'attendre à des progrès dans la coopération en matière de politique étrangère, d'affaiblir en fait les institutions existantes de la Communauté européenne.

Monsieur le Président, vous comprendrez que je n'entre pas dans le détail des propositions qui seront présentées au sujet du renforcement de la Commission européenne et des pouvoirs du Parlement européen, ainsi que d'une méthode de travail plus efficace du Conseil. Je dirai cependant un mot d'une forme de renforcement du Conseil dont on parle beaucoup: la désignation de ministres européens. En prenant connaissance des idées émises en la matière depuis janvier 1970, je ne puis m'empêcher de me demander s'il n'existe pas déjà un gouvernement qui compte un secrétaire d'État aux affaires européennes. Nous ne voulons évidemment pas imposer notre solution à d'autres pays. Mais le Conseil a un retard important dans la prise des décisions. S'il est possible au Conseil de se réunir plus fréquemment au niveau des secrétaires d'État européens, les décisions pourront aussi être prises bien plus rapidement, et ce au niveau où elles doivent être prises, c'est-à-dire au niveau politique et non au niveau des représentants permanents. Si capables qu'ils soient, ces derniers sont, par la nature des choses, liés par les instructions des gouvernements des États membres et disposent donc, dans les discussions, d'une liberté beaucoup moins grande pour parvenir à un accord dans le climat politique d'un moment déterminé.

*(Applaudissements)*

Monsieur le Président, pour terminer je voudrais encore évoquer le problème des élections européennes, dont il a été question hier au cours de ce colloque. Dans la déclaration gouvernementale d'investiture qu'il a présentée à la Deuxième Chambre des États généraux, le premier ministre des Pays-Bas a affirmé clairement que le gouvernement néerlandais était partisan d'un Parlement européen élu directement. Pour qu'un gouvernement qui, normalement, a devant lui quatre années de pouvoir fasse une telle déclaration, il faut évidemment qu'il s'attende à ce qu'au cours de cette période, une étape décisive soit franchie sur la voie menant aux élections européennes directes. Si, à l'expiration de cette période, c'est-à-dire en 1975, aucune décision n'a été prise (et j'ai conscience qu'aux termes de l'article 138, paragraphe 3, du traité, prévoyant l'élection directe, dans tous les États membres, de tous les membres du Parlement européen, semblable décision requiert l'unanimité entre les États membres de la Communauté), le gouvernement néerlandais sera contraint de s'interroger sur la possibilité de parvenir par un moyen autre, fût-il moins idéal, à l'élection directe des membres du Parlement européen, même si ce n'est pas de la meilleure manière possible. Ce n'est toutefois pas au gouvernement néerlandais qu'il appartient de se prononcer en premier lieu, mais au Parlement néerlandais, parce qu'une initiative de proposition de loi a été déposée, qui peut à présent faire l'objet d'un débat public.

J'espère que ces quelques éléments, par lesquels j'ai voulu contribuer aux réflexions de ce colloque parlementaire, pourront aussi jouer un rôle dans les décisions qui devront être prises au cours de cette année si importante, à la veille à la fois de l'élargissement de la Communauté et de la conférence européenne au sommet.

En effet, si nous voulons éviter que l'élargissement de la Communauté n'entraîne une dilution de celle-ci, nous devons prendre conscience qu'il convient de prendre à temps les décisions requises pour que les institutions de la Communauté sortent de l'élargissement non pas ruinées, mais, au contraire, renforcées, afin que la Communauté européenne puisse dans l'avenir apparaître comme une seule entité. Sa qualité

de première puissance commerciale du monde, sa puissance économique, sa responsabilité en Europe et dans le reste du monde, tant à l'égard des autres pays industrialisés qu'à l'égard des pays en voie de développement, imposent à la Communauté européenne des devoirs dont, à la veille de la CNUCED III, nous ne saurions être trop conscients. En effet, pour les pays en voie de développement aussi, il importe que la Communauté européenne puisse prendre des décisions avec efficacité et se présente comme une entité dans les relations internationales. Je me serai au moins efforcé personnellement d'y contribuer.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe démocrate-chrétien, du groupe socialiste et du groupe des libéraux et apparentés)*

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur Westerterp.

La parole est à M. Triboulet.

**M. Triboulet** (*Parlement européen/groupe de l'UDE*). — Monsieur le Président, je me permets de faire ce rappel au règlement pour indiquer que, dans la procédure d'un tel colloque, l'intervention du Conseil de ministres est en effet souhaitable, et je suis très heureux que notre ancien et très sympathique collègue, M. Westerterp, soit intervenu au nom du Conseil de ministres.

**M. Westerterp.** — Au nom de mon gouvernement!

**M. Triboulet.** — Mais précisément son intervention a pris un caractère extrêmement national, si je puis dire. Il a exposé les vues du gouvernement des Pays-Bas. Je tiens à faire la remarque suivante, avec beaucoup de courtoisie et avec un certain sourire: je crois qu'à l'avenir, il faudrait que les interventions du Conseil de ministres restent dans la ligne où elles se sont toujours maintenues jusqu'à présent, c'est-à-dire que le représentant du Conseil de ministres expose les vues du

Conseil de ministres. M. Westerterp a ajouté également quelques remarques à titre personnel.

Il ne faudrait pas que devant cette Assemblée, à l'occasion de ce colloque, des représentants du Conseil de ministres prennent l'habitude de venir exposer purement et simplement les vues de leur propre gouvernement.

Ceci dit, je reconnais que l'exposé général de M. Westerterp était extrêmement intéressant. Mais j'indique qu'à l'avenir, il faudra prendre garde à cela, sinon nous allons voir les six ministres venir successivement devant nous exposer le point de vue de leur gouvernement, et cela n'est pas très communautaire.

**M. Vals.** — Ce qui serait très souhaitable!

**M. le Président.** — La parole est à M. Lückner sur la procédure.

**M. Lückner** (*Parlement européen/groupe démocrate-chrétien*). — (A) Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier de m'avoir donné la parole pour me prononcer sur cette question de procédure.

En dépit de toute la sympathie que j'éprouve pour M. Triboulet en sa qualité de président de l'Union démocratique européenne, et bien que je saisisse parfaitement le sens de son intervention, à la suite de l'exposé de M. Westerterp, je voudrais faire les observations suivantes. Si ma mémoire ne me trompe pas, Monsieur Triboulet, vous n'étiez pas là au moment où M. Westerterp a commencé son exposé et où il a dit expressément qu'il ne parlait ni au nom, ni à la demande du Conseil, mais qu'il usait du droit que lui conférait l'invitation qui lui avait été adressée. M. le président Behrendt a en effet invité les membres du Conseil à participer à ce colloque et M. le secrétaire d'État

Westerterp est membre du Conseil pour le gouvernement néerlandais. M. Westerterp, qui a été pendant des années un membre très actif de cette Assemblée, a apparemment jugé bon de montrer qu'il se rappelait aujourd'hui, en sa qualité de membre de l'un des gouvernements de notre Communauté, des paroles qu'il avait lui-même assez souvent prononcées autrefois, et qu'il tenait à déclarer que les représentants des gouvernements ne participaient pas assez aux débats menés dans cet hémicycle. Il a donné le bon exemple et a répondu à l'invitation de notre président en prenant part à notre discussion.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes démocrate-chrétien socialiste et des libéraux et apparentés)*

Il me semble que cette Haute Assemblée lui doit des remerciements pour cette démonstration, et je tiens à lui exprimer notre gratitude au nom de mon groupe.

Dans les premières phrases de son exposé, M. Westerterp a précisé qu'il parlait non pas au nom du Conseil, mais en sa qualité de membre du gouvernement néerlandais, et il a ajouté qu'il serait certainement intéressant pour cette Assemblée d'apprendre ce que le gouvernement néerlandais pensait des problèmes dans l'état actuel de l'unification et du débat. Il a très clairement expliqué la position de son gouvernement à cet égard. Rien n'a permis de supposer qu'il prenait la parole au nom du Conseil, comme l'a fait hier de façon remarquable M. Thorn, ministre luxembourgeois des affaires étrangères.

Je tiens en tout état de cause à constater, cher Monsieur Triboulet, que vos critiques vont à côté de la question. Je ne voulais pas préjuger l'opinion de M. Westerterp, aussi suis-je rapidement allé le trouver pour le consulter, mais j'avais l'impression qu'il fallait bien préciser dans cet hémicycle qu'il s'est prononcé en sa qualité de membre du gouvernement néerlandais sur des thèmes qui nous intéressent tous. Nous devons en prendre acte et nous devrions lui en être reconnaissant.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes démocrate-chrétien, socialiste et des libéraux et apparentés)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Vals sur la procédure.

**M. Vals** (*Parlement européen / groupe socialiste*).— Monsieur le Président, je dirai, moi aussi à M. Triboulet, que je ne partage pas son point de vue, bien au contraire. J'estime qu'il est très souhaitable que, le plus souvent possible, des membres du Conseil acceptent les invitations qui leur sont adressées par le Parlement européen, de façon qu'il y ait entre eux et nous des communications autres que celles, formelles, que nous connaissons par la lecture d'un document, certes intéressant, mais souvent insipide. Nous préférons des réactions aussi personnelles que celles que nous avons entendues hier. Le président en exercice du Conseil s'est aussi exprimé en tant que ministre des affaires étrangères du Luxembourg, indiquant quelle serait, sur un certain nombre de points, sa position devant le gouvernement luxembourgeois.

Je pense que ce Parlement ne sera un véritable Parlement qu'à partir du moment où ce banc du Conseil de ministres sera occupé en permanence, non point simplement par le président du Conseil, mais par des membres qui, comme M. Westerterp, viendront nous faire part de leur position.

La position de mon groupe est donc tout à fait contraire au sentiment de M. Triboulet. Nous souhaitons, je le répète, que des membres du Conseil répondent le plus souvent possible à notre invitation.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes démocrate-chrétien, socialiste et des libéraux et apparentés)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Berkhouwer sur la procédure.

**M. Berkhouwer** (*Parlement européen / groupe des libéraux et apparentés*). — (N) Monsieur le Président, cet incident m'a arraché, quelque peu en sursaut, à ma lecture: je lisais, dans « Le Monde », un article sur l'émission « A armes égales », qui a opposé MM. Couve de Murville et Lecanuet.

Le hasard veut qu'au moment où mon ami Triboulet prit la parole, je lisais le passage suivant: « L'Europe, pour l'un comme pour l'autre, c'est l'auberge espagnole: on y trouve ce qu'on a apporté dans ses bagages depuis des années ».

Or, nous constatons l'arrivée dans cette auberge espagnole, d'un éminent voyageur, membre du Conseil, et il dépose dans cette auberge une partie des bagages des Pays-Bas.

A ce propos, vous connaissez mon « apatriotisme ». Tout comme les orateurs précédents, je me réjouis de l'intervention de M. Westerterp, non pas parce qu'il est mon compatriote, mais parce que les propos qu'il a tenus sont peut-être le premier signe de la rupture de l'anonymat et du mystère dont s'est entouré jusqu'ici le Conseil. J'espère qu'après cette intervention du membre néerlandais du Conseil, nous entendrons aussi les autres membres du Conseil; je veux dire tous les membres (M. Triboulet comprendra certainement à qui je fais allusion). Quel inconvénient y a-t-il à ce que, dans cette enceinte parlementaire, nous assistions à un tel échange de vues, à ce « choc des opinions » entre les membres du Conseil et notre Parlement? L'opinion publique européenne ne peut qu'y trouver son compte. C'est pourquoi je me réjouis avec les autres de cette initiative. J'espère de tout mon cœur que tous les autres membres du Conseil suivront cet exemple.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe démocrate-chrétien, du groupe socialiste et du groupe des libéraux et apparentés)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Triboulet sur la procédure.

**M. Triboulet** (*Parlement européen/groupe de l'UDE*). — Monsieur le Président, je crains que mes collègues n'aient pas compris exactement l'observation que j'ai présentée, qui tendait uniquement à plaider en faveur de positions communautaires.

Ce que je crains, c'est un précédent.

Monsieur Poher, voudriez-vous écouter mon exposé jusqu'à la fin? Parce que si vous levez la main avant que j'aie exposé mon idée, il est à craindre que vous ne puissiez y répondre.

**M. Poher** (*Parlement européen/groupe démocrate-chrétien*). — Mais, Monsieur Triboulet, j'ai le droit de demander la parole . . .

**M. Triboulet.** — Nous venons de vivre un précédent, qui me paraît dangereux. C'est pourquoi j'ai voulu le signaler. Bien entendu, dans le sujet traité par M. Westerterp, les antagonismes nationaux ne peuvent pas jouer particulièrement. Mais demain pourrait surgir un problème à propos duquel, précisément, existent des positions nationales très tranchées.

Prenez l'exemple des discussions agricoles ou de certains problèmes concernant le travail, à propos desquels il y a, non pas des antagonismes, le mot est un peu fort, mais des divergences de vues entre les six pays.

**M. Dewulf** (*Parlement européen/groupe démocrate-chrétien*). — Entre les gouvernements!

**M. Triboulet.** — Si le représentant du gouvernement de chaque pays vient devant notre Assemblée exposer son point de vue et y transposer une discussion qui, jusque-là, s'est déroulée entre les administrations, les diplomates et les ministres, de façon à aboutir à une position

communautaire, je crains que cela ne facilite pas le développement de l'esprit communautaire.

C'est uniquement ce que j'ai voulu souligner.

Aujourd'hui, un ancien de nos collègues, nous a fait part de ses vues. J'ai dit tout à l'heure qu'elles étaient intéressantes, mais qu'elles revêtaient un caractère strictement national puisqu'il n'a cessé, comme il l'avait annoncé dès le début de son exposé, de répéter qu'il développait le point de vue du gouvernement des Pays-Bas.

Dans un autre problème, où les intérêts nationaux seraient en jeu, il est certain que cela pourrait être extrêmement dangereux. C'est pourquoi je pense qu'il y a intérêt à ce que les membres du Conseil de ministres viennent toujours siéger ici en tant que représentants d'une position communautaire après que les différents antagonismes nationaux auront été aplanis et auront fait l'objet d'une certaine conciliation. Que, par la suite, ils exposent, comme on l'a toujours fait devant cette Assemblée, des points de vue personnels, d'accord, mais la position communautaire doit toujours apparaître. C'est la règle que nous avons toujours suivie et je souhaite que nous continuions à la suivre.

**M. le Président.** — Je crois que nous pouvons en rester là. Permettez-moi cependant d'ajouter que j'ai largement contribué à la réalisation de ce colloque parlementaire européen.

M. Triboulet a raison dans la mesure où nous agissons dans le cadre normal que le traité assigne au Parlement européen et dans la mesure où nous considérons que les membres du Conseil ne doivent parler qu'au nom de celui-ci. Quant à moi j'aimerais que chaque institution ait la possibilité d'exercer les droits qui lui reviennent en vertu du traité et que l'on n'essaye pas de les amputer d'une façon ou d'une autre.

L'innovation que vous avons introduite hier et que nous poursuivons aujourd'hui a été décidée par le Parlement de son plein droit. Dans ce domaine, il n'y a pas de règles ni pour la Commission, ni pour le Conseil, ni pour nous-mêmes.

*(Applaudissements)*

Nous avons pris un risque en toute conscience — on l'a bien souligné hier — celui d'être confronté à des idées qui ne nous sont pas familières. C'est un risque qui peut, mais qui ne doit pas nécessairement, conduire à un choc très rude.

*(Applaudissements)*

C'est ainsi que le Conseil peut, comme M. Westerterp vient de nous le prouver à titre personnel et au nom de son gouvernement, nous soumettre des idées que nous pouvons accepter ou rejeter mais qui en tout état de cause sont une contribution à ce colloque. Je crois que le Parlement européen devrait se féliciter si des idées de cette nature lui étaient développées plus fréquemment.

*(Applaudissements)*

Monsieur Triboulet, sur le fond, je vous suis très bien et je comprends vos réserves. Mais il ne faut pas oublier que nous avons cherché intentionnellement une nouvelle forme qui permette de rendre le Parlement européen plus accessible aux populations européennes et donc de renforcer la conscience européenne. C'est là l'un des objectifs essentiels de ce colloque parlementaire européen.

*(Applaudissements)*

Personne ne demande plus la parole? ...

L'incident est clos.

La parole est à M. Vandamme, invité par le groupe démocrate-chrétien du Parlement européen.

**M. Vandamme** (*Belgique/Chambre des représentants/Parti social-chrétien*). — (N) Monsieur le Président, il serait téméraire de porter un jugement après quelques heures seulement de présence dans ce Parlement européen; tout au plus me permettrai-je d'émettre quelques impressions et de poser quelques questions.

Ce qui, hier du moins, frappait le visiteur intéressé du Parlement européen, c'est la courtoisie des interventions. On aurait même pu se demander s'il s'agissait d'une réunion politique comportant des débats politiques ou bien d'une séance académique où chaque orateur expose son point de vue avec l'intention manifeste de ne blesser personne dans ses convictions. Après le débat qui vient d'avoir lieu, j'ai toutefois l'impression que la belle courtoisie d'hier n'était peut-être qu'une apparence.

L'on ne peut manquer d'être frappé par le manque de contacts et d'échanges entre le Parlement européen et les Parlements nationaux. Nous, parlementaires nationaux, ignorons ce qui se passe ici. L'initiative de ce colloque est donc particulièrement estimable. En effet, ce Parlement est appelé à reprendre un jour d'importants pouvoirs des Parlements nationaux. Est-ce pour cela que le Parlement européen est victime d'une conspiration du silence de la part des administrations nationales et des Parlements nationaux?

Nous estimons que l'information des parlementaires nationaux devrait être meilleure et plus complète. Peut-être les membres de la Commission européenne et les fonctionnaires européens sont-ils, à cet égard, des agents de liaison appropriés. Recourons donc plus souvent à

eux et faisons-les participer régulièrement à nos travaux parlementaires.

*(L'orateur poursuit son exposé en langue française)*

Nos populations, et surtout les jeunes, aspirent de plus en plus à l'intégration européenne.

Nos frontières nationales, hier encore sacrées, comme les vaches sacrées des Indes, sont ressenties aujourd'hui comme des barrières. Mais l'Européen moyen reste absolument indifférent aux délibérations de cette Assemblée européenne. L'élection directe des membres est un moyen de personnaliser ce Parlement et d'intéresser davantage l'électeur à son élu et à son Parlement.

L'information du citoyen restera, toutefois, le moyen le plus approprié pour fixer l'opinion publique sur ce qui se passe au sein de nos institutions européennes. Une tâche immense de travail en profondeur reste à accomplir. C'est pourquoi je me permets d'insister pour que le bulletin d'information du Parlement européen soit publié régulièrement dans les quatre langues de la Communauté car, à cet égard, la situation actuelle laisse fort à désirer.

*(L'orateur poursuit son exposé en langue allemande)*

Dans la politique belge, les 60 000 citoyens de langue allemande forment un groupe oublié. Mais ici, c'est la moitié de l'Europe qui est oubliée: pourquoi y a-t-il ici si peu de femmes? La formation de l'Europe ne devrait-elle par être la tâche de la Communauté européenne tout entière? Une construction européenne sans femmes ne pourra jamais être bien fameuse!

*(Sourires — Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je vous remercie beaucoup de votre intervention, Monsieur Vandamme. Je suis certain que les femmes l'auront appréciée.

La parole est à M. Carlo Schmid, invité par le groupe socialiste du Parlement européen.

**M. Carlo Schmid** (*République fédérale d'Allemagne/ Bundestag-SPD*). — (A) Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la possibilité, à moi qui suis un étranger dans cet hémicycle, de vous adresser quelques mots à vous-même et à nos collègues. Certes, je n'ai pas l'autorité d'un membre d'un Conseil de ministres; je prends ici la parole uniquement en ma qualité de parlementaire, bien que, comme M. Triboulet, j'aie siégé sur ces bancs à l'époque héroïque de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Vingt-deux ans se sont écoulés depuis lors, et le débat d'hier, de même que celui que nous avons consacré aujourd'hui au règlement intérieur, m'a un peu rappelé nos discussions des années 1950, 1951 et 1952, lorsque nous nous efforcions de préciser ce que nous entendions par ce beau mot d'« Europe ». Évidemment, nous ne pensions pas à cette fille de roi grec que Zeus, ayant revêtu l'apparence d'un taureau, enleva et emporta sur son dos en Crète, mais nous imaginions en tout cas quelque chose de très beau que nous voulions créer sous une belle forme. Aujourd'hui, je serais tenté de citer un mot de Gambetta qui disait, peu après 1880, en parlant de la République: « qu'elle était belle sous l'Empire ». En effet, qu'elle était belle, cette Europe, à l'époque où nous la cherchions encore dans la nuit des temps. Nous ne l'avons pas encore trouvée, mais nous nous sommes quelque peu rapprochés de l'île où Zeus, où Jupiter, la tient cachée.

Il y a vingt-deux ans, les membres de l'Assemblée consultative réunis dans cet hémicycle se répartissaient en deux camps. Les optimistes estimaient que nous devons profiter de cette heure zéro pour commencer et pour aller aussi loin que possible, être aussi supranational que possible.

Face à eux se trouvaient les tenants d'une autre thèse — en ces temps-là, il n'y avait pas encore de pessimistes — qui leur rétorquaient qu'eux aussi visaient le même but, mais qu'il fallait être prudent et se souvenir de l'adage « qui trop embrasse, mal étroit ». Ils avaient de fort bonnes raisons de lancer cet avertissement. Cependant, même ceux qui voulaient progresser à la manière d'un *cunctator* déclaraient que nous devions créer des réalités européennes et instaurer des instances aux compétences certes limitées, mais expressément européennes, habilitées à arrêter des décisions. Les attitudes étaient très diverses à ce sujet et vous me pardonnerez, j'espère, Monsieur Triboulet, si je fais à l'occasion allusion à des attitudes nationales, mais j'ai l'impression que, dans votre pays, elles n'ont guère perdu de leur importance d'autrefois.

C'est ainsi que pour les Allemands, l'Europe représentait leur grande chance de sortir définitivement du cercle des réprouvés, de devenir aussi Européens que les autres. Il fallait éteindre les hypothèques du passé et partir d'un nouvel élan. C'est pour cette raison que les Allemands étaient alors les plus fervents Européens, car c'étaient eux qui en tiraient le plus d'avantages sur le plan moral, qui est sans doute l'élément le plus important.

D'autres nations — elles se faisaient toutes entendre — avaient un profond sentiment de leur identité, et ce à juste titre, car elles reposaient sur des traditions anciennes, ininterrompues et incontestées. Elles estimaient qu'il était impossible de créer une Europe en oubliant l'identité propre à chacune des nations appelées à la constituer. La belle parole du grand Français que fut Charles de Gaulle: « Il vaut quand même la peine d'être la France », n'avait pas encore été prononcée, mais elle déterminait à l'époque dans une large mesure le débat. Je n'oublierai pas non plus la réponse de l'un de nos collègues anglais, qui expliquait que, pour les Britanniques, la question ne se posait même pas, car leur fierté reposait sur le fait que « *we are a nation governed by Parliament* », et qu'ils n'entendaient pas renoncer à ce principe. Telle était l'opposition compréhensible, pour regrettable

qu'elle fût, à laquelle se heurtaient les optimistes, les constitutionnalistes, et cette opposition était insurmontable.

Finalement, ce furent les sceptiques pragmatiques qui l'emportèrent. Selon eux, il était inconcevable d'obtenir tout à la fois, mais rien n'empêchait de créer, là où l'intérêt l'exigeait, certaines réalités européennes dont le champ de compétence, tout en demeurant limité, serait aussi intensément communautaire que possible.

Les fonctionnalistes, comme ils se désignaient eux-mêmes, portaient de l'idée qu'il fallait prouver de façon expérimentale, à l'aide de ces institutions communautaires limitées, qu'une action européenne et communautaire était également utile aux divers États et que leur intérêt leur commandait de créer des réalités européennes, car ils n'avaient rien à y perdre et tout à y gagner. Cependant, cela obligeait évidemment à faire également de la politique à ce niveau; il ne suffisait pas de confier la marche des événements à l'autocontrôle des forces sociales. Nombre de personnes ont été effrayées à cette idée, car elles pensaient que, si l'on créait l'Europe, il fallait faire moins de politique, c'est-à-dire ne pas se battre pour des questions d'intérêt, des réalités, des visions du monde, mais au contraire coopérer, la coopération étant, à leurs yeux, une chose qui échappe à la politique et qui doit aller de soi. Quelques faits très importants témoignent de la victoire des fonctionnalistes, ainsi, la CECA, l'Euratom et les traités de Rome, qui ne sont rien d'autre que la codification de l'européanisme tel qu'il paraissait possible et réalisable à l'époque. Et il est vrai que l'on a ainsi créé une réalité très efficace. Toutefois, nous sommes encore loin de la coopération pure. Nous nous trouvons encore, ici également, dans la sphère de la politique, en ce sens que nous devons toujours comparer les divers intérêts et lutter ensemble pour parvenir à une solution qui soit acceptable pour tout le convoi, lequel avance de ce fait nécessairement à la vitesse du navire le plus lent. Nous n'obtiendrons jamais des résultats très spectaculaires et nous devons nous l'avouer sans ambages. C'est assurément regrettable, mais nous ne pouvons nous avouer sur ce point, sinon, nous échouons fatalement.

Il s'agit donc encore de politique, n'hésitons pas à voir les choses comme elles sont. Tant que les décisions incomberont aux gouvernements dans ce domaine — et je vous dirai tout à l'heure à qui je souhaiterais que soit donné le pouvoir de décision en la matière — les gouvernements feront de la politique, de la politique nationale dans le cadre européen. Ils sont essentiellement là pour défendre les intérêts de leurs peuples respectifs, telle est leur raison d'être.

Évidemment, la situation pourrait se présenter — et à mon avis, elle existe déjà ou commence, tout au moins, à exister — où les gouvernements reconnaîtront que l'intérêt de leurs peuples réside non point dans leur sacro-saint égoïsme, mais dans le fait que tous les États, tous les gouvernements, comprennent que c'est l'esprit de solidarité entre tous les pays d'Europe qui doit servir de boussole et de phares pour orienter les nations sur les sombres mers de l'Histoire. Malheureusement, solidarité n'est pas homonyme de communauté, mais elle représente néanmoins un pas décisif dans cette direction. A mon avis, les traités de Rome et les institutions créées en vertu de leurs dispositions nous ont permis d'accomplir des progrès sensibles dans cette voie.

Le danger existe évidemment que beaucoup trop de gens estiment que ce chemin qui mène à l'Europe, telle que la conçoivent les traités de Rome, confèrera un caractère exclusivement économique au processus de la construction européenne. Je crois que ce serait une grave erreur de considérer l'Europe essentiellement comme une « Europe des marchands », pour citer à nouveau le général de Gaulle. Elle doit être plus que cela, elle doit être plus qu'une union de sociétés par actions, d'États, de gouvernements, elle doit être une Europe des peuples, représenter d'abord les peuples et devenir visible dans leurs parlements nationaux. Je reviendrai par la suite là-dessus. Ne croyez pas, Mesdames, Messieurs, que vous parviendrez à enthousiasmer pour l'Europe les jeunes gens qui nous écoutent du haut de ces tribunes en invoquant uniquement des avantages économiques. Pour eux, c'est là une chose acquise, et ils ne pensent pas au chemin difficile qu'il a

fallu parcourir pour les obtenir. Si l'Europe entend être plus qu'une élévation de notre niveau de vie, si elle veut représenter un nouveau mode de vie, celui de la solidarité, de la fraternité entre les hommes, elle doit aller au-delà de ces domaines pour atteindre ceux de l'éthique et de l'idéal.

*(Applaudissements)*

Sinon, les jeunes gens assis aux tribunes assisteront d'un œil amusé à nos débats sur le règlement intérieur. Mais ils ne consentiront pas à faire des sacrifices. Or, c'est ce à quoi ils devront se résoudre s'ils veulent parcourir la route ardue au terme de laquelle l'Europe pourra devenir elle-même.

Nous avons quelques réalisations à notre actif, dont certaines méritent des louanges. Nous avons créé toute une série d'institutions, la Commission, le Conseil, notre Parlement et quelques autres instances. Il existe déjà certaines choses pour lesquelles nous devons être d'autant plus reconnaissants que nous savons à quel prix elles ont été obtenues. Mais ici également, il est clair que nous sommes allés au-delà des questions purement sociales, de l'autocontrôle des forces sociales. Même dans le domaine de l'économie, dans la création de l'union économique de l'Europe, nous ne pourrons progresser si nous n'instaurons pas des institutions capables de mettre en œuvre certaines mesures avec toute l'autorité voulue à partir d'une conception communautaire. Nous ne pourrons instituer une Communauté économique qui soit plus qu'une simple zone de libre-échange si nous ne rendons pas comparables les coûts de production et les charges économiques des divers États. Et nous n'y parviendrons que si nous harmonisons les législations fiscales, si nous fixons les parités monétaires en commun, si nous harmonisons les politiques sociales et leurs coûts, si nous procédons à des ajustements. Or, à cette fin, il faut qu'il y ait au sommet une autorité de caractère européen et contrôlée démocratiquement. Sinon, nous n'y arriverons pas, car parmi tous les intéres-

sés, il y en aura toujours un qui s'estimera défavorisé par rapport aux autres. Il faut procéder à une coordination, le cas échéant, en exerçant une certaine pression, sans laquelle il ne peut y avoir d'autorité dans le véritable sens du terme.

Cependant, en dernière analyse, la possibilité que nous avons de créer cette Europe — si nous voulons qu'elle soit plus que l'arène des technocrates européens — implique que les peuples participent à son avènement. Nous ne pourrions instituer une autorité européenne dans le véritable sens de ce terme, c'est-à-dire une autorité qui aille au-delà des questions exclusivement commerciales pour pénétrer dans la politique pure, et qui soit dotée d'une politique étrangère commune et d'une défense commune, que si nous disposons du *consensus* des organes capables de créer une volonté générale. C'est à la seule condition d'avoir l'impression de participer à cette volonté générale que tous seront disposés à accepter des décisions pour lesquelles les opinions divergeaient, mais qui ont été arrêtées par la majorité sous la forme sous laquelle elles existent. C'est à cette seule condition qu'une majorité pourra décider ce que tous doivent faire, même la minorité qui était d'un avis différent.

Cependant, cette condition ne pourra être remplie sans une sorte de contrat social. Sans doute nos gouvernements ne seront-ils pas les premiers à l'accepter. Nous ne vivons plus à l'époque où Mirabeau pouvait s'exclamer dans la salle du Jeu de Paume de Versailles: « Allez dire à votre maître. . . », je n'ai pas besoin de citer en entier cette phrase historique que vous connaissez tous. Aujourd'hui, il appartient aux Parlements, grâce à un contrat social avec les États, avec les peuples d'Europe de créer la possibilité de forger, demain ou après-demain, une volonté générale européenne. Ce sont les Parlements, et plus précisément, les Parlements nationaux, qui doivent la forger. C'est d'eux que provient la force de propulsion nécessaire au navire; c'est eux qui lui donnent les instructions dont il a besoin pour poursuivre sa route. Je n'entends pas par là que la nation Europe existe déjà, mais je pense que c'est peut-être une voie qui permettrait de la créer.

N'oublions pas que, dans pratiquement tous les pays d'Europe, ce que nous appelons « nation », « volonté générale » ou « solidarité », est née des Parlements. Ceux-ci, à leur tour, tirent leur origine du *House of Commons* en Angleterre, de l'Assemblée constituante en France, et ainsi de suite. Ce sont eux qui ont transformé les sujets d'un roi en citoyens d'une nation. Un phénomène analogue pourrait se reproduire au niveau de l'Europe. Je crois que c'est la seule solution qui ait quelque chance de réussir, bien que la forme que revêtira ce Parlement européen et la façon dont ses représentants seront élus posent d'épineux problèmes de procédure. Il ne sera nullement facile de trouver des procédures acceptables pour tous. Je pense par exemple à la Grande-Bretagne, qui s'apprête à adhérer et dont les citoyens sont persuadés qu'il n'y a point de salut hors du principe de l'élection à la majorité. Or, il faudra nécessairement élire un Parlement européen selon le principe de l'élection proportionnelle si l'on veut qu'il soit vraiment représentatif. Avec l'électorat gigantesque que nous aurons, il ne sera pas possible de négliger des mouvements entiers au hasard de décisions prises à la majorité. Toutefois, les Britanniques objecteront qu'ils ne peuvent accepter ce principe. Ce sera une question très délicate et je ne vois encore aucune solution, mais si on le veut vraiment, on en trouvera une.

Les textes des traités soulèveront eux aussi quelques difficultés. Mais là, j'espère que nous pourrons nous en sortir grâce à quelques interprétations audacieuses — je ne dis pas des modifications — au lieu de nous en tenir aux interprétations qui nous ont jusqu'à présent empêchés de progresser.

Il est incontestable que notre Parlement européen et vous, Mesdames, Messieurs, êtes parvenus à des réalisations remarquables. Vous avez aussi grandement contribué à créer un sentiment européen un peu plus fort que celui qui prévalait jusqu'à présent sur le petit continent que nous peuplons. Cependant, ne nous berçons pas d'illusions. Qui d'entre nous peut énumérer une à une les décisions que la Communauté nous soumet à nous, les Parlements nationaux, afin que nous les adoptions dans notre droit national? Moi, qui fait partie du *Bundestag*

et qui suis depuis plus de vingt-deux ans l'un de ses présidents, je reçois chaque semaine ces décisions, mais je me contente d'en lire les titres pour la simple raison que je n'ai pas les compétences nécessaires pour juger de leur contenu. Cette compétence, vous qui participez à l'élaboration de ces textes, vous l'avez, mais les autres parlementaires des Parlements nationaux en sont totalement dépourvus. C'est ainsi que le *Bundestag* allemand — le seul pour lequel je puisse parler — ratifie sagement les décisions, en hommage à l'idée européenne et plein de respect pour le Conseil de ministres. Il les ratifie sagement parce qu'elles lui sont présentées sur du papier à en-tête de l'Europe et qu'elles doivent donc nécessairement être bonnes, voire meilleures que d'autres. Cependant, cela ne signifie ni participer, ni se mettre sous le harnais pour aider à tirer la charrue. Telle est la situation, et je vous prie de voir si elle est différente dans vos Parlements.

**M. Lücker.** — (A) Elle est exactement pareille!

**M. Carlo Schmid.** — (A) Il faut que nous la surmontions. Certes, les choses se présenteront autrement lorsque le Parlement européen justifiera son existence sur une base différente de celle dont il dispose aujourd'hui, en d'autres termes, lorsque ses membres seront élus directement dans les États membres et qu'ils pourront donc affirmer que leur mandat est tout aussi légitime que celui des membres des Parlements nationaux, puisqu'il sera issu de l'élection populaire, qui est en réalité la seule preuve démocratique de leur droit de parler au nom des peuples et pour les peuples.

Comment y parviendrons-nous? Les traités ne nous sont pas d'un grand secours dans ce domaine. Mais peut-être devrions-nous faire preuve d'une certaine audace — comme nous l'avons fait ce matin, lorsque nous avons chaudement félicité le membre du gouvernement néerlandais et du Conseil de ministres d'avoir parlé ici en sa qualité de membre du gouvernement, d'abord parce qu'il nous a dit des choses très intéressantes, et deuxièmement parce que j'estime qu'il ne

peut rien y avoir de mieux qu'un dialogue entre les Parlements et les gouvernements.

*(Applaudissements)*

Et j'espère que bientôt, au cours d'un deuxième colloque, d'autres ministres des pays participants se rangeront à ses côtés pour nous dire leur opinion en tant que ministre et à titre personnel. Je ne saurais faire ici de différence entre l'opinion de la personne et celle du titulaire d'une charge. J'aurais honte de mener une double vie dans ce domaine, et je ne pense pas que qui que ce soit serait disposé à se plier à une telle contrainte.

D'aucuns trouveront que ce que je viens de dire est utopique, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président. Je n'ai rien contre l'utopie; je crois au contraire qu'il faut avoir le courage d'être utopique dans un pays qui est encore aujourd'hui « le pays de nulle part », si l'on veut aller plus loin et croire en quelque chose de plus que ce que nous avons déjà.

L'utopiste connaît la différence entre l'utopie et l'illusion. L'illusionniste se ment à lui-même et veut se mentir. Celui qui croit en l'utopie sait que notre monde actuel n'est pas bon; il sait comment il pourrait être, et il sait que l'on a trouvé depuis quelque temps des possibilités de le rendre meilleur qu'il ne l'est maintenant.

Améliorons donc les traités de Rome, qui ne sont, après tout, pas le dernier mot de la sagesse! Personne ne pense assurément que ces traités sont une perfection, un « tabou ». Autrefois, il existait des constitutions qui prévoyaient que tous ceux qui osaient proposer une modification de leur texte étaient passibles de la peine de mort. Nous n'en sommes plus à cette époque des villes républicaines de la Renaissance italienne. Commençons à changer les traités, ayons au moins plus d'audace que jusqu'à présent dans l'interprétation de leurs dispositions, tout en sachant parfaitement que la vie — et surtout la vie politique — est un vaste champ plein d'épines, de pierres, de haies et de barrières.

Cependant, on peut surmonter tous ces obstacles, à condition de consentir les efforts nécessaires et de veiller à avoir les pieds sur terre et la tête non pas dans les nuages, mais au-dessus d'eux, là où l'on peut voir les étoiles. Je pense qu'ainsi, le jour viendra peut-être où la jeunesse comprendra que cela vaut la peine de vivre dans de tels pays et qu'elle les aimera, tout en étant fermement résolue à aller plus loin encore pour créer entre les hommes une base de fraternité qui soit plus élevée que l'ancien nationalisme; elle prendra la vieille génération sur les épaules au lieu de se glisser en cachette à côté d'elle.

Je conclurai avec un mot de Danton que nous ne devrions jamais oublier: « De l'audace, de l'audace, encore de l'audace ».

*(Applaudissements)*

## PRÉSIDENCE DE M. SCHUIJT

*Vice-président*

**M. le Président.** — Je remercie M. Carlo Schmid de son intervention.

La parole est à M. Andriessen, invité par le groupe démocrate-chrétien du Parlement européen.

**M. Andriessen** (*Pays-Bas/Deuxième Chambre des États généraux/KVP*). — (N) Monsieur le Président, il a été beaucoup question, hier et aujourd'hui, de la nature de ce colloque. D'aucuns ont fait remarquer que son organisation présentait certains risques, du fait qu'il s'agit d'une expérience, qu'il subsiste des incertitudes au sujet de la procédure, etc. A mon avis, cette souplesse dans la procédure constitue précisément

un des charmes de ce colloque, car c'est grâce à elle que nous avons pu entendre tant d'interventions diverses, qui rendent justement la participation à ce colloque aussi intéressante et qui, sans nul doute, inciteront également de nombreuses personnes à vouloir prendre connaissance, à l'issue du colloque, de ce qui y a été dit. Je n'en suis que plus reconnaissant de pouvoir exposer, dans cette enceinte, les vues de mon parti sur l'unification européenne.

En ouvrant ce colloque, M. Behrendt a souligné que la responsabilité de l'unification européenne n'incombe pas seulement aux membres du Parlement européen, mais qu'elle est aussi le fait des membres des Parlements nationaux, que ceux-ci partagent la responsabilité des efforts qui sont entrepris pour que l'Europe atteigne le degré d'union et de coopération indispensable en vue de pouvoir faire face aux problèmes de notre époque, desquels il a été tellement question hier et aujourd'hui.

Je suis optimiste, Monsieur le Président, et je ne doute pas que nous pourrons résoudre les grands problèmes qui se posent à nous; je suis persuadé que le monde dont nous avons la charge peut, malgré tous ses défauts, rester bon et peut même devenir un monde meilleur. C'est la raison pour laquelle je vous suis reconnaissant d'avoir pris l'initiative d'organiser ce colloque européen qui, je l'espère, contribuera à resserrer la coopération européenne surtout sur un point essentiel, celui de la démocratisation de la Communauté.

Il doit en effet être évident que la poursuite du développement de la Communauté, dont la nécessité a été démontrée au cours du colloque, n'est possible que si elle s'accompagne d'un processus de démocratisation. Et je ne parle même pas du retard qui s'est accumulé au cours des années et qui devra être rattrapé.

On a souligné qu'il ne peut exister de rivalité entre les Parlements nationaux et le Parlement européen. Je souscris volontiers à ce point de vue, en ajoutant cependant que la répartition des tâches, qui s'im-

pose du fait que les problèmes qui se posaient auparavant sur le plan national prennent de plus en plus une dimension internationale, implique également une répartition des tâches entre les gouvernements et une répartition des tâches entre les Parlements nationaux.

Or, il me semble — et c'est là le problème essentiel — que l'on ne procède pas réellement à cette répartition des tâches et que les Parlements nationaux voient le contrôle de certains secteurs de la politique leur échapper, sans qu'un Parlement international, le Parlement européen, n'assure la relève.

Il est utile de débattre de cette entreprise hasardeuse, ce qui était certainement aussi le but de ce colloque, non seulement pour nous, mais aussi pour les gouvernements et les peuples de la Communauté. En effet, ce débat peut susciter — et j'espère ardemment qu'il va les susciter — de nouvelles activités à tous les niveaux, mais surtout au niveau des Parlements, dans l'intérêt d'une démocratisation effectivement plus poussée de la Communauté européenne.

Ce colloque a pour thème l'état de l'unification européenne et le rôle des Parlements. Je voudrais faire une remarque sur ces deux sujets.

Abordons tout d'abord l'état de l'unification européenne. Comme point de départ, je prends les résultats de la conférence au sommet de La Haye en 1969, au cours de laquelle il a été question de l'achèvement, de l'élargissement et de l'approfondissement de la Communauté. Depuis cette conférence, le marché commun a été en grande partie réalisé. Il faut cependant se demander si les difficultés actuelles concernant la fixation des prix agricoles ainsi que l'insécurité monétaire à court terme ne constituent pas un obstacle au rétablissement de ce marché commun. Je ne peux pas encore savoir, bien sûr, quelles seront exactement les conséquences de l'accord qui, on le sait, a été réalisé cette nuit, mais j'espère qu'il contribuera à résoudre ces problèmes. Il a déjà été dit que le Conseil doit rattraper un retard important. Peut-être puis-je attirer votre attention sur la suggestion faite par

notre secrétaire d'État, M. Westerterp, de confier ces problèmes à un plus grand nombre de dirigeants politiques.

Je pense pouvoir dire que l'objectif de l'élargissement a été en grande partie atteint. Les négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Norvège et du Danemark ont été menées à bon terme. Il reste à espérer que, dans les pays où le traité d'adhésion doit être approuvé par référendum, c'est-à-dire au Danemark, en Irlande et en Norvège, nous n'aurons pas à déplorer de mauvaises surprises, afin que nous assistions, au 1<sup>er</sup> janvier 1973, à la naissance d'une Communauté considérablement renforcée, capable de mieux faire face aux problèmes auxquels nous nous trouvons confrontés.

Je suis persuadé que ces nouveaux États membres, notamment la Grande-Bretagne, dont l'expérience est tellement grande sur le plan international, apporteront une contribution originale et importante à la poursuite du développement de la Communauté européenne, qui est d'ores et déjà le partenaire le plus important du commerce mondial.

La Communauté devra d'ailleurs mener, dès la présente année, des négociations difficiles concernant les accords à conclure avec les pays membres de l'AELE qui n'adhéreront pas à la Communauté. J'espère que la Communauté démontrera, précisément lors de ces négociations, qu'elle sait où se situent ses responsabilités et que son attitude contribuera à resserrer encore l'unité européenne.

Dans ce contexte, je ferai également quelques remarques sur la prochaine session de la CNUCED. D'ici peu de temps, les États membres et aussi la Communauté européenne participeront à la troisième conférence mondiale sur le commerce mondial. Ils devront à nouveau y faire, sans équivoque, la preuve de leur volonté de coopérer activement au développement. Il apparaît de plus en plus clairement que la Communauté va devoir, en tant que telle, élaborer une politique de développement internationale et cohérente. A mon avis, les documents récemment publiés par la Commission européenne pourraient constituer l'amorce d'une telle politique.

La décision de principe prise au cours de la conférence au sommet de La Haye de réaliser l'approfondissement de la Communauté par la création d'une union économique et monétaire n'a été — reconnaissons-le franchement — que partiellement couronnée de succès. Les remous monétaires de 1971 ont pratiquement disloqué le marché commun agricole, de même qu'ils ont été à l'origine du recul de l'unification monétaire. Il y a néanmoins un grand motif de satisfaction: au cours de la semaine dernière, les gouvernements sont parvenus — mais il faut encore préciser les modalités d'application de cette décision — à faire un pas très important sur la voie de l'union monétaire de la Communauté européenne. La décision de limiter, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet prochain, à 2,25 % l'écart maximal entre les monnaies des États membres en prévision de la création d'une monnaie européenne est naturellement essentielle. Ce pourcentage est certes quelque peu supérieur aux 2 % préconisés par le Parlement lors de sa dernière session, mais par ailleurs, force nous est de constater que la position du dollar demeure bien instable. Vus sous cet angle, les efforts du Conseil visant à créer en commun une zone monétaire européenne de grande importance politique présentent un grand intérêt. Il faut accepter les risques qui découlent, sur le plan national, de cette décision afin de permettre la réalisation de cet idéal européen important, qui est bien davantage qu'une simple condition à la survie du marché commun agricole.

Toutefois, la nécessité de coordonner et d'harmoniser effectivement les politiques économiques, et notamment les politiques conjoncturelles, va désormais devenir plus évidente encore, faute de quoi il sera peut-être difficile de maintenir en pratique la solidarité dont les États membres sont actuellement convenus sur le plan monétaire. Mais il importe aussi de parvenir d'urgence à un parallélisme entre la réalisation de l'union économique et monétaire d'une part et le renforcement des institutions communautaires d'autre part. Il va de soi que, dans ce contexte, je pense aussi à un contrôle parlementaire démocratique de cette politique. Nous avons conscience que la Communauté devra bientôt jouer un rôle actif sur la scène internationale. Étant donné qu'elle est une puissance économique, elle ne pourra pas se

dérober à ce rôle. Dès lors que les relations économiques sont modifiées, il faut aussi que les relations politiques changent.

Il faudra donc aussi harmoniser progressivement les politiques étrangères des États membres entre eux et les adapter à la Communauté. Par le biais de consultations, la Communauté devra parvenir à la coordination des politiques étrangères. Cette évolution implique évidemment des modifications sur le plan des institutions. Dans ce contexte, on a à nouveau suggéré la création d'un secrétariat politique permanent — le secrétaire d'État en a déjà parlé tout à l'heure. Quelle que soit la manière dont on pense résoudre ce problème sur le plan institutionnel, je pense que, pour l'instant, il est sage de faire preuve de modération dans les déclarations sur la forme définitive à donner à ce secrétariat.

Une chose est sûre — et là je suis tout disposé à souscrire aux vues de M. Westerterp: cette évolution ne devra jamais se faire en dehors de la Communauté. Toute forme de secrétariat politique devra être liée organiquement aux institutions actuelles de la Communauté. A cet égard je m'associe volontiers aux propos tenus hier par M. den Uyl.

Je voudrais maintenant faire quelques remarques sur le renforcement des institutions communautaires. Les Parlements nationaux pourraient jouer un rôle important dans ce domaine. Le contrôle actuel des activités des organes de décision, c'est-à-dire la Commission européenne et le Conseil, est insuffisant. Aux Pays-Bas, nous avons élaboré dans le détail une procédure qui nous permet de contrôler les actes de notre gouvernement au Conseil de ministres. C'est ainsi qu'il n'est pas rare que des réunions de commission aient lieu, avant et après les sessions du Conseil de ministres, à la Deuxième et à la Première Chambre des États généraux pour débattre avec les membres compétents du gouvernement sur ces problèmes. Il arrive souvent que des questions orales et surtout écrites soient posées à ce sujet. Certains députés, qui détiennent le record des questions posées au Parlement néerlandais, sont également membres du Parlement européen.

En troisième lieu, la politique européenne présente et future du gouvernement néerlandais fait l'objet d'un débat exhaustif lors de l'examen des budgets des affaires étrangères et des affaires économiques à la Deuxième et à la Première Chambre. Enfin, je me permets de signaler — c'est sans doute un cas unique dans tous les États membres — qu'en vertu de la loi portant ratification des traités de Rome, le gouvernement néerlandais est obligé de présenter un rapport annuel sur les activités des Communautés européennes, rapport qui est débattu de manière approfondie en séance publique en présence de tous les membres du gouvernement compétents pour les affaires européennes.

Je suis toutefois persuadé qu'en raison même du contrôle fréquent que le Parlement néerlandais exerce sur les actes de son propre gouvernement, il est nécessaire de renforcer la position du Parlement européen. Ce renforcement doit, à mon avis, intervenir de deux manières :

- 1) par l'élargissement des pouvoirs du Parlement européen, notamment en lui donnant un pouvoir de décision dans les procédures législatives et de la Communauté;
- 2) par l'organisation de l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct.

Tant hier qu'aujourd'hui, divers orateurs ont déjà fait remarquer que, dans un certain nombre de pays, des projets de loi ont été présentés en vue de l'élection directe, sur le plan national, des représentants du Parlement européen. Si l'article 138 du traité tarde à être appliqué, il faudra que le Parlement néerlandais se prononce sur un projet de ce genre. On pourrait alors, par le biais d'élections européennes organisées à l'échelon national, parvenir à une composition plus satisfaisante du Parlement européen. Je reste néanmoins d'avis que l'élection directe du Parlement est de loin préférable. Des élections s'imposent d'urgence, bien que l'on puisse difficilement nier qu'un problème de communication se pose, ainsi que l'a précisé hier M. Triboulet. Il s'agit en l'occurrence, du problème de la communication entre les Parlements nationaux et le Parlement européen.

Je suis nettement conscient de l'existence de ce problème dans la situation actuelle. Mes collègues du Parlement néerlandais sont, eux aussi, surchargés de travail en raison de leurs activités européennes. Ce problème de communication donne également lieu à des difficultés chez nous. Je ferai cependant remarquer que le problème ne peut pas se poser dans les mêmes termes le jour où une situation nouvelle serait créée à la suite de l'organisation d'élections européennes. Il y aurait alors des députés européens directement élus, qui tireraient leur légitimation d'un mandat obtenu directement des électeurs, auxquels ils devraient aussi rendre des comptes.

Ce sera d'autant plus vrai lorsque le Parlement européen sera doté des pouvoirs qui lui reviennent de droit, à savoir des pouvoirs budgétaires, des pouvoirs de contrôle et des pouvoirs législatifs. Les élections européennes pourront aussi devenir de véritables élections, si on expose de manière précise aux électeurs de quoi il s'agit, à savoir les problèmes importants qui peuvent être abordés dans une véritable démocratie.

C'est précisément en raison du caractère souvent distant et peu accessible de la politique européenne que ce problème présente un très grand intérêt. Toutefois, il faut aussi, dans ce cas — la remarque en a déjà été faite hier — poser les questions en des termes plus compréhensibles.

Si tel est un jour le cas, la nature des problèmes de communication entre les Parlements nationaux et le Parlement européen sera complètement modifiée. Cette communication sera alors basée sur une répartition des tâches permettant aux parlementaires d'assumer pleinement leurs responsabilités nationales et européennes.

De nombreux orateurs ont fait remarquer que les problèmes actuels s'internationalisent sans cesse davantage et qu'il est évident qu'il faut aussi, dès lors, les aborder sur le plan international. Certains problèmes se posent déjà depuis longtemps d'autres sont apparus récemment,

mais, pour les résoudre, il importe de mettre en œuvre une politique nouvelle à laquelle l'homme, sur le bien-être duquel nous devons concentrer en définitive toute notre activité politique, soit autant que possible intéressé.

Que l'on aborde les problèmes de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, d'une stratégie commune de développement à l'égard du tiers monde, de l'emploi ou de la répartition des revenus, partout l'aspect international est évident. Quiconque nie cet aspect ne tardera pas à découvrir qu'il est parti à la recherche d'une solution fictive ou partielle. Nous nous trouvons donc en présence de problèmes internationaux, mais ceux-ci sont rarement abordés de la manière qui s'impose sur le plan international.

Un grand danger menace le monde: l'homme, puisque c'est de lui qu'il s'agit, est ou semble dépassé par les événements. Si la démocratisation, aussi complète soit-elle, ne peut résoudre à elle seule ce problème, elle n'en est pas moins la condition sine qua non d'une solution. En Europe occidentale, nous disposons d'un Parlement européen qu'il faut aménager à cet effet. Il est possible, à l'avenir, d'y contribuer de façon importante. A ce propos, je me réfère au rapport que la Commission s'est engagée à présenter sur l'élargissement des pouvoirs du Parlement, à la prochaine conférence au sommet, à la suggestion faite par M. Haferkamp en vue d'élaborer des programmes d'action qui pourront être discutés au Parlement européen et dont l'exécution pourra être contrôlée par celui-ci.

Enfin, j'insiste sur l'utilité du présent débat et sur l'opportunité d'une coopération plus régulière entre le Parlement européen et les Parlements nationaux, qui a commencé de manière très prometteuse avec l'organisation de ce colloque.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.**— Je remercie M. Andriessen de son intervention.

La parole est à M. Raucci, invité par les non-inscrits italiens du Parlement européen.

**M. Raucci** (*Italie/Chambre des députés/Parti communiste italien*) . — (1) Je crois, Monsieur le Président, chers collègues, qu'il faut souligner le caractère assez particulier de notre débat. Tous les orateurs dont les interventions ont porté sur les thèmes spécifiques fixés hier par le président de l'Assemblée — les rapports entre les Parlements nationaux et le Parlement européen, les problèmes de l'élargissement des pouvoirs de ce dernier, les problèmes du renforcement de la démocratie — ont manifesté un accord unanime sur les questions de principe. Tous, en effet, ont affirmé la nécessité d'un renforcement des pouvoirs de contrôle du Parlement européen; tous ont déclaré que, vu le transfert progressif des pouvoirs des Parlements nationaux aux organismes communautaires, il était nécessaire que le Parlement européen se transforme d'un organisme purement consultatif — celui qu'il est aujourd'hui — en une institution délibérante et, donc, capable d'exprimer, sur le plan des décisions, la souveraineté populaire au niveau européen.

Tous reconnaissent que, pour pouvoir assumer cette fonction, il est nécessaire de parvenir à un Parlement qui soit le miroir de l'Europe; tous posent donc le problème des élections au suffrage universel direct du Parlement européen. Et pourtant — et voilà la singularité de ce débat — nous nous trouvons en face d'affirmations qui ne sont pas suivies d'effet.

En examinant de plus près, Monsieur le Président, l'unanimité du consensus sur les questions de principe qui a été manifesté, en cette enceinte, par les représentants des forces politiques qui gouvernent les États européens, nous avons l'impression de quelque chose de mystérieux, qui agit de l'extérieur de l'Europe et qui a empêché la réalisation des objectifs recherchés.

Je crois que si l'on veut aborder le problème en termes extrêmement concrets, ou si l'on veut individualiser les difficultés qu'il faut surmonter, l'action ne peut se détacher de la manière dont a été conçue l'unité européenne ni du type de développement et de construction de la Communauté au cours de ces années.

Je ne voudrais pas, Monsieur le Président, me référer à des appréciations de caractère général sur ce qu'était au départ la Communauté européenne; mais, pour me limiter à des considérations dont peuvent découler des conséquences en vue des débats spécifiques que nous sommes en train de mener, je tiens à affirmer que le processus de la construction communautaire a été rapidement contrôlé dans tous les pays membres par les groupes dirigeants du système de capitalisme monopolistique. Ce processus s'est donc déroulé à l'exclusion des grandes masses populaires; c'est un processus de construction de l'Europe qui correspond à une conception de l'Europe fonctionnelle pour le type de construction que nous connaissons, une conception basée sur l'initiative diplomatique et sur une organisation technico-bureaucratique; une construction donc dans laquelle le facteur démocratique était pratiquement absent.

Et c'est de cette conception du processus d'intégration européenne, à laquelle on tient encore dans de nombreux milieux, que naît la contradiction — que nous soulignons — entre les paroles et les faits, entre les actions concrètes et les initiatives politiques. Je crois cependant que nous pouvons prendre acte des déclarations qui ont été faites solennellement dans cet hémicycle. Cet état de choses est inacceptable dans une Communauté adulte comme l'a affirmé hier M. Scelba; et il est inacceptable que des organismes, qui interviennent par des règlements ayant force de loi sur des points essentiels de l'activité économique et sociale des différents États, aient une structure qui pose des problèmes graves dans le domaine de l'exercice de la souveraineté populaire et de la démocratie.

Je suis absolument convaincu, chers collègues, que nous ne pouvons nous limiter, lorsque nous abordons le problème des rapports entre Parlements nationaux et Parlement européen, à défendre les droits des Parlements nationaux dans une situation qui est caractérisée par un processus d'intégration correspondant aux exigences de la construction d'une Communauté moderne, mais qu'il faut au contraire arriver à créer de nouveaux pouvoirs démocratiques nationaux.

Il est également clair que les élections au suffrage universel direct du Parlement européen constituent un des instruments essentiels, nécessaire pour parvenir à conférer une légitimité démocratique au Parlement européen. Mais nous avons déclaré que nous sommes d'accord sur les élections au suffrage universel direct du Parlement européen; nous sommes d'accord pour que ces élections aient lieu suivant le système proportionnel et sur la base d'une loi électorale qui soit la même pour toute l'Europe. Mais nous ne pouvons toutefois nous limiter ici à déclarer simplement notre accord: nous devons également prendre acte d'une réalité qui, dans cet hémicycle, a été exprimée et manifestée clairement.

Monsieur le Président, il me semble — et je ne voudrais pas me tromper — qu'au cours d'une réunion de la commission politique du Parlement européen, au cours de laquelle a été discuté le problème des élections du Parlement européen au suffrage universel direct, on a conclu que dans la meilleure des hypothèses il fallait attendre encore une dizaine d'années avant de pouvoir réaliser cet objectif. Le problème qui se pose alors concerne le présent. Mais d'ici aux élections du Parlement européen qu'advient-il de cette assemblée? Comment procéder à sa formation pour légitimer un renforcement de ses pouvoirs de contrôle et de sa compétence en matière législative? Il me semble que cela devait être un des sujets sur lesquels les représentants des différents groupes nationaux — qui en dernière analyse décident de la façon dont on arrivera à constituer cette assemblée — auraient dû donner une réponse précise; et il me semble qu'ils y ont été incités par l'intervention faite hier, au nom des non-inscrits, par M. Boiardi.

En fait, nous ne pouvons pas ne pas nous rappeler, chers collègues, qu'un grand parti comme le parti communiste italien, qui représente une force fondamentale et déterminante de notre pays, a été exclu du débat au niveau du Parlement européen pendant des années et que ce n'est qu'après une longue et âpre lutte que le droit lui a été reconnu de défendre, devant cette assemblée, les grands intérêts sociaux et humains et les grands idéaux pour lesquels il combat. Nous ne pouvons pas, non plus, oublier que le parti communiste français qui, dans son propre pays, représente 22 % du corps électoral, n'est pas représenté dans cette assemblée.

Or, il ne fait pas de doute que tant qu'une grande force politique comme le parti communiste qui, avec la démocratie chrétienne et le socialisme, est un des trois grands courants populaires en Europe, tant qu'une force comme le parti communiste, qui exprime les besoins des grandes masses de cette Europe, sera absent du Parlement européen, tant qu'il n'y aura pas la possibilité d'une rencontre réelle et d'une confrontation dialectique entre les positions des grands courants politiques et idéologiques de l'Europe, on ne pourra certes pas parler d'un Parlement qui reflète et représente le vrai visage de notre Europe.

Il s'agit alors, chers collègues, de commencer à promouvoir des mesures qui peuvent être prises immédiatement, c'est-à-dire d'arrêter les dispositions pour les élections au deuxième degré de ce Parlement, mesures identiques pour tous les Parlements européens et garantissant la représentation de toutes les forces politiques de l'Europe.

Mais ce n'est pas le seul problème auquel est lié le développement démocratique de la Communauté. Il y a en effet un autre grand problème qu'il ne faut pas perdre de vue; celui du rapport avec les grandes forces sociales de l'Europe, avec les grands syndicats, les forces organisées des travailleurs, les structures démocratiques dans lesquelles les grandes masses humaines de l'Europe participent au combat politique et social. Je sais, chers collègues, que le problème que je pose concerne chacune des forces politiques qui sont présentes au niveau

européen; je pose un problème qui concerne les syndicats et leur capacité d'établir des contacts, de faire avancer des processus unitaires au niveau européen, dans la perspective d'une bataille qui tend à faire adopter une autre politique de développement que celle qui a été réalisée jusqu'à présent.

Nous savons très bien que ces problèmes existent et nous savons qu'il nous faut surmonter les difficultés pour trouver une unité, pour réaliser l'unification des grandes forces populaires, des grandes organisations démocratiques des travailleurs dans une bataille pour la rénovation de toute l'Europe.

Il a été affirmé ici qu'il y aurait une espèce de passivité, d'inertie, d'indolence de la part des jeunes Européens à l'égard des perspectives de l'Europe unie; que la jeunesse européenne s'intéresserait davantage à la coupe d'Europe de football qu'au problème de l'unification européenne. Mais nous parlons d'une jeunesse qui est fortement présente dans la grande bataille, dans les grandes confrontations que l'on constate dans certains pays d'Europe; nous parlons d'une jeunesse qui est fortement présente dans nos pays pour la défense de la liberté, pour une société différente, engagée dans les grands problèmes de la paix et de la lutte contre l'agression impérialiste.

Le problème réel est que la jeunesse se mobilise autour de grands idéaux et de grands objectifs. Et, tant que l'Europe que nous offrirons à la jeunesse sera l'Europe des grandes concentrations financières et des eurocrates, tant que nous n'offrirons que cette vision de l'Europe aux masses de jeunes, vision d'une Europe qui manque à tous les grands rendez-vous de l'histoire, qui ne réussit pas à être présente et unie dans la lutte pour la coexistence pacifique, pour surmonter des situations de sous-développement, pour le progrès général de l'humanité, tant que nous ne pourrons pas offrir aux jeunes la perspective nouvelle d'une Europe qui sache trouver son unité autour de ces grands thèmes idéaux, de ces grandes luttes idéales du monde moderne, nous ne réussissons pas à engager la jeunesse dans la construction européenne.

La participation démocratique des masses populaires est donc l'élément décisif, déterminant du développement de la démocratie européenne, justement parce que la participation démocratique des grandes masses populaires ouvre de nouvelles perspectives pour atteindre l'objectif d'une Europe différente.

M. Schmid disait à l'instant: il faut définir de grands idéaux. Je suis d'accord avec lui: il faut donner la vision d'une Europe qui ait un profond contenu idéal, qui se présente comme un grand pôle d'attraction pour le développement d'une Communauté de peuples libres et indépendants, capables de mener une lutte commune pour faire avancer l'Europe et le monde sur la voie de la paix et du progrès social et démocratique.

Voilà, Monsieur le Président, l'esprit de l'action politique que nous menons pour l'unité de l'Europe, ici et dans notre Parlement national.

**M. le Président.** — Je remercie M. Raucci de son intervention.

La parole est à M. Furler.

**M. Furler** (*Parlement européen / groupe démocrate-chrétien*). — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais très brièvement ramener la discussion à un aspect essentiel. Nous nous sommes beaucoup entretenus, hier et aujourd'hui, de la politique européenne en général. Mais le thème principal était tout de même le rôle que les Parlements jouent dans cette politique européenne. En ce qui concerne les Parlements, il est naturel, étant donné que nous avons convoqué cette réunion, que l'on songe également et surtout au rôle du Parlement européen. Quiconque veut et doit jouer un rôle, ne pourra le faire que s'il dispose des forces, des compétences nécessaires à cet effet. Nous ne pouvons nous borner à discuter — dans le respect bienveillant des opinions des autres —, pour ensuite nous séparer sans avoir obtenu de résultats; il nous faut cette force parlementaire que nous n'avons pas pour le moment.

Il est un deuxième point que je veux mentionner: il ne faudrait pas que nos amis des Parlements nationaux — que nous remercions de leur appui — aient l'impression qu'au fond nous sommes, au Parlement européen, satisfaits de ce qui a été atteint du fait notamment que le pouvoir budgétaire nous donne un certain rôle. C'est loin d'être le cas.

Je vais vous expliquer de suite à quel point nous avons encore besoin de votre aide en matière législative pour atteindre une position dans laquelle nous pourrions vraiment parler d'un pouvoir de codécision dans la politique européenne. Hier et aujourd'hui, on a pu avoir l'impression que nous nous trouvons en face d'une certaine crise du parlementarisme. Ce n'est pas ce que nous voulons dire! Nous nous trouvons face aux difficultés que connaît le Parlement européen dans cette Communauté d'États réellement démocratiques, une Communauté nouvelle et unique en son genre, face donc à des difficultés qui découlent du nouveau droit, des structures de cette Communauté, mais que l'on peut encore éliminer dans le cadre général des traités de Rome. Je ne veux pas revenir à la discussion des nouvelles structures de l'ensemble des institutions communautaires. Cette tâche incombe à d'autres. Ce qui m'importe c'est le Parlement européen en tant qu'un des principaux éléments démocratiques — je dirais presque le principal élément démocratique — de cette Communauté européenne.

Je m'attacherai d'abord aux élections au suffrage universel direct. Nous sommes naturellement partisans de ces élections au suffrage universel direct. Mais, mes chers amis, et je m'adresse aussi à ceux des Parlements nationaux, nous ne pourrions rien faire de pire que de dire: d'abord il nous faut absolument des élections au suffrage universel direct, et ensuite tout sera réglé! Ce n'est pas le cas. Nous avons besoin d'élections au suffrage universel direct; elles sont d'ailleurs prévues dans les traités de Rome. Mais hier déjà, le porte-parole du groupe socialiste a dit que pour légitimer nos compétences, nous n'avons pas besoin immédiatement de ces élections. La légitimation du Parlement européen ne repose pas sur la souveraineté des peuples, mais sur le

droit international et sur le droit communautaire; elle a été créée par les traités de Rome, qui ont été conclus par les six États sur la base du droit international, et qui forment le droit communautaire. Il y est dit expressément que le Parlement européen est composé de représentants des peuples des États réunis dans la Communauté. C'est en tant que tel qu'il exerce ses compétences. Notre légitimation est donc suffisante pour obtenir des pouvoirs supplémentaires. C'est un cercle vicieux qui, la plupart du temps, est utilisé contre nous, lorsque l'on nous dit: Attendez d'abord les élections au suffrage universel direct! Des élections communes ne seront toutefois possibles que lorsque les six ministres les décideront à l'unanimité et lorsque six Parlements — n'oubliez pas que cela est prévu expressément dans le traité — donneront leur accord en vue de la ratification des lois électorales. J'ai voulu donner cette précision. N'embrouillons pas toujours les choses!

Et je voudrais encore ajouter ceci: je sais qu'il y a de grands idéalistes dans les Parlements nationaux qui veulent nous aider si des élections démocratiques sont nécessaires. Je les considère comme nécessaires, même si ce n'est que de manière limitée. Ces idéalistes demandent que l'on procède à des élections européennes nationales si c'est possible! Mes chers amis, je dois vous inviter à examiner si cela est vraiment utile au Parlement européen. Je suis l'un des plus anciens membres de ce Parlement et, depuis seize ans, je fais partie de son bureau, et je puis vous dire que je suis les développements en cours; mais, personnellement, j'ai l'impression que nous courons le risque que les élections nationales directes conduiraient à un certain morcellement, peut-être même à un affaiblissement du Parlement européen. En effet, l'un ou l'autre parlementaire serait, de façon quelque peu compliquée et pas tout à fait crédible, élu sur le plan national avec une troisième voix, mais pas de manière uniforme. Et nous n'aurions pas non plus une journée de vote unique qui inciterait à penser à l'Europe et non pas aux polémiques locales habituelles aux élections nationales et qu'il importe de dépasser si nous devons travailler pour l'Europe. Je pense que vous devriez y réfléchir.

Je sais que M. Westerterp est un des plus chauds partisans des élections nationales. Je reconnais son idéalisme et également son but, mais il a dit lui-même aujourd'hui — et je m'en réjouis — que les Néerlandais qui, sans aucun doute, sont les plus avancés, voulaient attendre jusqu'à 1975, pour voir s'il ne s'offrirait pas entre-temps une solution meilleure — si j'ai bien compris ce qu'il a dit.

Je pense que la France aussi reconnaîtra, avec le temps, que des élections au suffrage universel direct ne feraient pas éclater l'Europe et n'apporteraient pas toutes les difficultés que l'on craint peut-être. Nous venons d'entendre que ce sont probablement les avantages des élections européennes directes, même s'il devait y avoir certains effets secondaires, qui nous permettraient de mieux surmonter les difficultés actuelles.

Or, que voulons-nous dans l'immédiat ? De quoi avons-nous un besoin urgent, et non pas seulement dans dix ans, afin de pouvoir jouer notre rôle ? Je dois dire que je suis un peu déçu de ce qu'a proposé hier le vice-président Haferkamp lorsqu'il a dit que l'on pouvait attirer l'attention sur le fait que les parlementaires du Parlement européen et ceux des Parlements nationaux se réunissent pour discuter amicalement. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, même s'il n'y a plus tellement de parlementaires nationaux ; il est vrai qu'il n'y a plus non plus tellement de parlementaires européens. Je me félicite en tout cas que l'on soit venu afin de discuter de ces problèmes. M. Haferkamp a dit ensuite que l'on pourrait faire également quelque chose avec le Conseil de ministres par une sorte de gentleman's agreement. Messieurs, j'entends cela avec un certain scepticisme. Je ne veux pas soulever la délicate question de savoir qui, en l'occurrence, serait gentleman et qui ne le serait pas. Sur bien des points, les ministres qui viennent des divers pays, ne peuvent tout simplement pas, étant donné la position qui est la leur, être des gentlemen dans le sens où nous l'entendons, c'est-à-dire des gens qui sont pour nous, et pour le Parlement européen, car ils ont leurs directives. Il a dit, qu'avec le temps, on progresserait certainement, et que l'on pourrait discuter d'un programme géné-

ral d'action et ainsi décider, dans une sorte de dialogue continu, de la politique européenne.

Messieurs, pensez à ce qui pourrait se produire. Il pourrait arriver que les gouvernements nationaux parviennent à des orientations qui ne seraient pas tellement en faveur de l'Europe. Je vous rappelle l'évolution qui s'est produite en France en 1958. A l'époque, tous les Européens ont été surpris de voir que des réticences se faisaient subitement jour au Conseil de ministres en ce qui concerne la poursuite de l'intégration et que l'unanimité avait été demandée, ce qui n'a pas été une solution très heureuse.

e pense qu'il nous faut éliminer cette situation impossible qui consiste à promulguer, dans la Communauté, des lois et règles juridiques pour désormais plus de 270 millions d'Européens, lois qui sont directement applicables, mais à l'élaboration desquelles, bien qu'il y ait un Parlement dans le cadre européen, ce Parlement ne peut participer de façon déterminante. Nous sommes consultés, il est vrai, mais le Conseil de ministres peut faire ce qu'il veut. Si par ces consultations, nous avons pu obtenir bien des choses, c'est parce que nous avons été actifs, et si nous avons pu progresser, cela est dû également à notre propre travail. Je puis vous garantir que si nous obtenons un pouvoir de participation sur le plan législatif, nous organiserons nos travaux de telle façon que nous pourrions remplir notre mandat. Tous ces retards du législateur, c'est-à-dire du Conseil de ministres, ne sont pas dus à des avis donnés trop tardivement par le Parlement européen; au contraire, nous avons toujours respecté les délais de consultation, même les plus brefs. Un droit de participation ne donne pas plus de travail qu'une consultation, peut-être même moins.

Je crois que cette situation intolérable, dans laquelle un Parlement ne peut participer de façon décisive à la législation, doit être réglée dès que possible et au plus tard avec l'adhésion des nouveaux membres, et en même temps aussi que les autres grands problèmes qui s'y rattachent. Il se présente justement, j'en suis convaincu, une chance

très favorable avec l'adhésion de nouveaux États, car les Parlements nationaux des nouveaux États membres nous aideront et je songe en particulier à la Grande-Bretagne. Lors de la signature des traités, j'ai entendu les premiers ministres parler du renforcement des pouvoirs du Parlement justement en ce qui concerne la procédure législative. En Angleterre, on ne peut s'imaginer que, dans une consultation politique qui crée le droit, le Parlement ne puisse d'une façon générale jouer un rôle déterminant. C'est pourquoi je vous demande de nous aider à obtenir une compétence législative.

Personnellement, je suis parfaitement réaliste en la matière, car, depuis longtemps, je combats pour cela et je sais combien cela est difficile. C'est pourquoi, j'ai proposé à mes amis politiques de ne pas demander une compétence législative absolue et unique, de la laisser pendant un stade transitoire au Conseil de ministres, de demander par contre un véritable pouvoir d'approbation, afin qu'aucune loi ne puisse être édictée sans que le Parlement n'ait donné un accord juridiquement contraignant, de demander donc une procédure législative, avec participation de ce Parlement. Je leur ai dit de ne pas demander non plus l'établissement d'un parlementarisme total, le temps n'en est pas encore venu et peut-être n'est-ce même pas possible dans une Communauté composée de dix États européens anciens qui se sont développés démocratiquement, avec toutes les imbrications d'intérêts que cela suppose. Je ne sais pas si nous y arriverons jamais. D'ailleurs, cela ne serait peut-être pas tellement heureux, un parlementarisme pur, avec de fréquentes chutes de gouvernement provoquées par le Parlement.

J'ai déjà dit tout à l'heure que j'étais quelque peu déçu de l'attitude de la Commission. Je pense que M. Haferkamp a parlé au nom de la Commission. Ici s'avère une fois de plus que lorsqu'un parlementaire obtient un portefeuille ministériel, il change un peu d'optique et commence à comprendre qu'un Parlement provoque peut-être quand même beaucoup de difficultés. C'est désagréable. Lorsque l'on entre en possession d'un portefeuille quasi ministériel, comme ces Messieurs de la Commission, il semble manifestement que le sentiment s'éveille chez eux qu'il ne faut surtout pas abandonner trop de droits au Parlement!

Je ne fais pas de reproches à M. Haferkamp, car en temps que vice-président de la Commission, il représente M. Malfatti. Nous demandons plus et nous le dirons clairement à la Commission. Je vous rappelle une situation analogue: Lorsque à l'époque du mandat de M. Rey, nous avons demandé un faible pouvoir budgétaire, la Commission n'a d'abord pas voulu nous aider. Nous avons dû demander directement la démission de la Commission parce qu'elle ne voulait pas soutenir notre désir d'obtenir à tout le moins un faible pouvoir budgétaire. Ce n'est qu'alors qu'elle nous a soutenus, car elle savait que si elle ne le faisait pas, nous nous serions adressés aux Parlements nationaux pour leur conseiller de n'accorder des ressources propres à la Communauté que si le Parlement européen était mis en mesure de les contrôler.

Je crois, mes chers collègues des Parlements nationaux, que vous seriez parvenus à empêcher que l'on nous refuse des pouvoirs budgétaires. Avec ceux qui nous ont été accordés, nous avons une petite satisfaction, encore que la procédure soit quelque peu faible. Je dois le dire également à mes amis. Le pouvoir budgétaire du Parlement européen signifie — il faut le reconnaître clairement — que nous ne pouvons influencer d'une façon constitutive que sur environ 5 ou peut-être au maximum 10% des dépenses, et qu'environ 90% des dépenses sont fondées par des règlements qui ont fait l'objet de décisions, donc de lois, mais nous n'avons aucun droit de participer de manière utile à l'établissement de ces lois. Les Parlements nationaux disposent du pouvoir budgétaire et en même temps du pouvoir législatif, mais nous, nous ne l'avons pas. Aussi, notre pouvoir budgétaire se situe en quelque sorte dans le vide et n'a pas grande importance. C'est pourquoi nous devons l'obtenir. Et la Commission l'a plus ou moins admis. Elle veut nous faire des propositions et peut-être que hier elle a un peu manqué de courage pour nous dire ce que le groupe Vedel veut nous accorder, bien que cela ne puisse guère nous influencer d'une façon décisive lorsqu'une commission de professeurs est d'avis que ceci ou cela peut suffire. Nous voulons, en tant que parlementaires, en tant qu'hommes politiques, en tant que membres d'un Parlement en voie de change-

ment, formuler nous-mêmes nos exigences et ne pas laisser traîner les choses, mais les faire immédiatement.

C'est pourquoi je ne vous ai pas non plus parlé du siège commun, c'est pourquoi je n'ai parlé que rapidement d'élections communes et de problèmes techniques. J'ai parlé de ce qui est le plus urgent pour nous. C'est pourquoi je me concentre — il faut toujours poser simplement et clairement les problèmes si l'on veut avoir gain de cause — sur un véritable pouvoir de participation à la législation, un pouvoir que les juristes pourront ensuite préciser. C'est cela qui est déterminant pour le rôle que le Parlement veut jouer. Car si nous pouvons influencer de manière décisive sur l'élaboration des lois, nous pourrons également influencer toute la politique de la Communauté. C'est pourquoi cela me semble à tel point important et c'est pourquoi je vous prie de nous apporter votre aide dans les Parlements nationaux lorsque nous en viendrons à nous adresser à vous.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Jahn.

**M. Jahn.** — *(Parlement européen / groupe démocrate-chrétien).* — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre débat porte sur l'état de l'unification européenne et le rôle du Parlement. A la veille de l'élargissement de la Communauté, qui doit se traduire non seulement par un changement quantitatif mais également qualitatif, je crois que le moment est venu de faire le point afin de pouvoir tirer les conclusions en vue du développement futur.

Si la question de l'union économique et douanière occupait jusqu'ici le premier plan, les questions institutionnelles prennent maintenant de plus en plus d'importance. La discussion de ces deux jours l'a montré très clairement. A titre d'exemple, il suffit de mentionner la conférence au sommet prévue pour l'automne, qui prévoit, justement comme un des trois points de son ordre du jour, les questions institutionnelles.

Une des préoccupations essentielles de tous ces débats sur les questions institutionnelles est et reste l'absence de démocratisation du processus de décision dans la Communauté, processus caractérisé par la position prédominante du Conseil de ministres qui n'est soumis à aucun contrôle parlementaire direct. Dans l'évolution de la Communauté, ce phénomène s'est de plus en plus accentué. Le transfert constant de pouvoirs aux organes communautaires, Conseil et Commission, n'a pas été accompagné d'un transfert correspondant de pouvoirs parlementaires. Comme il est de l'intérêt de tous les Parlements, tant des Parlements des États membres que du Parlement européen, d'éliminer cette carence, il est urgent et nécessaire d'établir une collaboration aussi étroite que possible entre nous. Dans ce sens, le colloque d'aujourd'hui est particulièrement bienvenu, car il offre la possibilité d'une première prise de contact qui, je l'espère, entraînera d'autres à l'avenir. Nous nous félicitons de cet échange de vues et nous saluons cordialement les collègues qui sont ici. Nous regrettons que certaines personnalités éminentes se soient excusées au dernier moment. Cela vaut pour presque tous les partis. Chers amis, nous voulons faire preuve de largesse d'esprit. C'est dû sans doute à une malheureuse concordance de dates. Mais nous nous féliciterions qu'à l'occasion des prochains colloques la représentation soit composée comme elle avait été annoncée initialement.

La commission politique du Parlement européen avait déjà pris, au début de 1971, une initiative dans le domaine des relations entre le Parlement européen et les Parlements nationaux et chargé M. Furler de préparer un rapport qui analyserait la situation du moment de façon aussi précise que possible et fournirait des suggestions en vue d'éventuelles améliorations; pour ce faire, on parlait de l'idée que les Parlements nationaux devaient être associés le plus étroitement possible à ces travaux. Après un débat extrêmement intéressant de la commission politique en avril 1971, débat auquel a également participé le ministre italien pour les relations parlementaires, cette question n'a été reprise qu'au début de cette année.

La commission politique pourra cette année, je l'espère, soumettre au Parlement, dans un rapport sur le thème « Le Parlement européen et les Parlements nationaux » ses conclusions afin que nous puissions en tirer les conséquences pratiques pour la coopération avec les Parlements nationaux.

Sans vouloir préjuger les conclusions futures auxquelles arrivera ce rapport, qu'il me soit permis d'attirer votre attention sur certains des problèmes qui sont soulevés à cette occasion et de vous proposer des solutions possibles. D'abord il faut constater que la situation actuelle est caractérisée par la réduction des pouvoirs des Parlements nationaux et par la persistance du double mandat des délégués européens. Compte tenu des relations insuffisantes entre ces Parlements et le Parlement européen, le double mandat, dont l'exercice par les intéressés devient de plus en plus difficile et astreignant, offre à l'heure actuelle la seule possibilité de liaison avec les Parlements nationaux. Dans la situation que nous connaissons actuellement, on peut dire que les relations entre le Parlement européen et les Parlements nationaux souffrent d'une information réciproque totalement insuffisante. Une des conséquences les plus regrettables en est l'apparente indifférence des membres des Parlements nationaux à l'égard des travaux du Parlement européen, encore que cela varie de pays à pays. Alors que, par exemple, les membres français du Parlement européen se plaignent de l'absence d'intérêt de leurs collègues de l'Assemblée nationale et du Sénat — nous l'avons entendu hier — il semble que la situation aux Pays-Bas soit toute différente. En Allemagne, on pourrait également parler d'une absence d'intérêt. Dans ce pays, la collaboration ne s'est pas non plus développée dans le sens qu'il aurait fallu.

Lors de l'examen de cette question, il ne faut pas perdre de vue que les Parlements nationaux — ne serait-ce que par suite de traditions politiques différentes — essaient de manière très diverse de prendre en main les problèmes européens. Cela va du Bundestag allemand, qui essaie de faire passer toutes les questions communautaires par ses commissions spécialisées, jusqu'à la Belgique et dans une certaine mesure l'Italie, où l'on traite des questions européennes de manière sélective.

Il ne faut pas perdre de vue ces divergences lorsqu'il s'agit d'apporter des améliorations à la collaboration entre le Parlement européen et les Parlements nationaux, Je crois également que toute contrainte à l'uniformité serait déplacée.

Il faut que des décisions soient prises à la conférence au sommet sur les responsabilités futures des trois institutions. Nous sommes — et cela a été souligné à plusieurs reprises, notamment par notre collègue M. Furler — un Parlement indépendant qui, dans ses compétences malheureusement très limitées, décide selon des points de vue supranationaux. Les Parlements nationaux et les gouvernements approuvent nos décisions et vous, à qui nous nous adressons aujourd'hui, pouvez faire en sorte, par votre action sur les gouvernements, que de nouvelles compétences soient transférées au Parlement européen. Je crois que le sens de notre rencontre est que nous rappelions à nos collègues des Parlements nationaux que nous ne sommes pas réunis ici afin de discuter entre nous, afin de nous confirmer réciproquement nos philosophies, mais que nous nous sommes réunis dans le but de créer dans les Parlements nationaux les conditions qui amèneront les gouvernements, au Conseil de ministres, à transférer de plus larges compétences au Parlement européen. Ce n'est pas par des déclarations dans lesquelles nous nous confirmons que nous voulons l'Europe, que nous avancerons. Il faut que nous touchions juste. Chers collègues, veillez dans les Parlements nationaux à ce que vos gouvernements donnent l'accord au Conseil pour adopter les 400 règlements bloqués depuis des années et que le Parlement a depuis longtemps adoptés. Cela aussi serait un excellent résultat du présent colloque.

Un mot encore au sujet du secrétariat politique! Qu'est-ce que ce secrétariat? Il doit être créé auprès du Conseil de ministres, comme cela a été dit aujourd'hui, et travailler en étroite collaboration avec toutes les institutions communautaires. M. Westerterp a déjà dit, à juste titre, qu'il faudrait alors veiller à ce qu'il ne devienne pas une superinstitution, mais un secrétariat réellement actif qui ne commercerait pas, par la suite, à mener une vie propre.

Lors de l'examen des différentes propositions en vue de l'amélioration de la coopération entre le Parlement européen et les Parlements nationaux, nous devrions, au départ, exclure celles — bien que théoriquement prometteuses — qui, dans les pays qui ont déjà essayé de les réaliser, n'ont pas apporté de résultats satisfaisants. C'est ainsi, par exemple, que les expériences que la Chambre des députés belge a faites avec la commission pour les questions européennes ne nous incitent guère à en suivre l'exemple. Pour pouvoir apprécier, il faudrait toutefois faire la distinction entre le principe d'une telle commission et les modalités de son activité qui, dans ce cas, auront certainement été déterminants. Les statuts de cette commission prévoient notamment que les membres belges du Parlement européen ne peuvent en être membres titulaires, bien qu'ils puissent être entendus. En outre, cette commission, qui ne se réunit que deux ou trois fois par an, n'est pas seulement compétente pour le Parlement européen ou pour les questions communautaires, mais également pour les autres organisations européennes telles que le Conseil de l'Europe, l'UEO, etc., de sorte qu'il est pratiquement impossible d'étudier un sujet à fond et, à plus forte raison, une proposition communautaire. J'ai cité cet exemple afin que l'on puisse constater ce qui, sur le plan des institutions nationales, a été fait jusqu'ici de positif ou de négatif en vue de la coopération avec le Parlement européen.

D'une façon générale, il faut également veiller à une meilleure information réciproque, condition primordiale d'une coopération efficace. Tant du côté du Parlement européen que du côté des Parlements nationaux, il faut créer, à cet effet, des services ayant une double fonction: d'une part, rassembler les informations qui proviennent des partenaires et les communiquer aux membres ou aux commissions intéressées et, d'autre part, rassembler les informations de leur propre institution, les résumer clairement et les transmettre aux partenaires. Ce n'est que lorsqu'on aura ainsi amélioré l'information que nous pourrions passer à la prochaine étape de la coordination de la collaboration.

Cette collaboration, chers collègues, devrait se faire à plusieurs niveaux et d'abord au stade de la préparation des propositions commu-

nautaires, c'est-à-dire dès que la Commission a soumis ses propositions au Conseil, puis à la suite des délibérations sur les résolutions du Parlement européen et enfin lors de l'application des mesures législatives qui doivent être prises en application des recommandations communautaires.

J'en arrive à la conclusion. Les relations entre les Parlements nationaux et le Parlement européen constituent un problème central qui ne peut être soustrait au contexte général de l'équilibre institutionnel de la Communauté. C'est justement parce que, sur le plan institutionnel de la Communauté, l'élément démocratique n'est pas, à l'heure actuelle, suffisamment important que, d'une part, l'on retire de plus en plus de pouvoirs aux Parlements nationaux sans que cela soit assorti d'un accroissement des pouvoirs correspondants du Parlement européen et que, d'autre part, le double mandat impose des exigences de plus en plus grandes aux intéressés. Dans cette question, il faudrait que les Parlements nationaux et le Parlement européen collaborent étroitement. Tant que la question des élections directes des membres du Parlement européen — cela a été souligné par de nombreux orateurs et je partage entièrement, à ce sujet, l'opinion de mon collègue M. Furler — et que le problème de l'élargissement de ses pouvoirs n'auront pas été résolus, le double mandat offre la possibilité, qu'il ne faut pas sous-estimer, de maintenir le contact avec les Parlements nationaux. Mais pour atteindre les deux objectifs susmentionnés, le Parlement européen a un intérêt vital à approfondir ses relations avec les Parlements nationaux, car, seuls, ceux-ci sont en mesure d'exercer une pression directe sur leur gouvernement respectif afin que ce dernier en arrive le plus rapidement possible, au sein du Conseil de ministres, à un accord sur les élections directes et sur le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et ainsi de faire participer effectivement les populations de la Communauté à la construction d'une Europe démocratique.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Offroy.

**M. Offroy** (*Parlement européen / groupe de l'Union démocratique européenne*). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si l'on examine la situation internationale des vingt dernières années, on observe trois grands changements qui dominent toute l'évolution des rapports entre les nations. Ils imposent à l'Europe des devoirs nouveaux, et c'est pourquoi je me permets de les évoquer ici.

Le premier grand changement est le morcellement du mouvement communiste dans le monde. Il y a vingt ans, on parlait du communisme mondial et il n'était pas question de séparation entre les différents pays relevant de la doctrine communiste. Aujourd'hui, nous avons l'antagonisme entre l'Union soviétique et la Chine, qui est tel que, bien souvent, les mesures prises par Moscou ou par Pékin semblent l'être en fonction de cet antagonisme entre ces deux super-puissances du monde communiste; et ce morcellement du mouvement communiste se retrouve dans l'Europe de l'Est: nous avons l'Albanie, qui est en somme un pion avancé de l'échiquier chinois en Europe, la Yougoslavie qui depuis très longtemps a choisi sa voie propre vers le socialisme, la Roumanie qui semble devoir s'engager dans la même voie, alors que des pays comme la Bulgarie, au contraire, restent très fidèles à l'orthodoxie de Moscou.

Cette situation de morcellement donne à l'Europe à la fois une chance et un devoir. La chance, c'est de pouvoir reprendre contact sinon avec tous les pays de l'Europe de l'Est, du moins avec certains d'entre eux; le devoir c'est d'examiner ce qu'il est possible d'obtenir pour une reprise graduelle de contacts avec des pays ayant un régime social différent du nôtre.

C'est pourquoi nous considérons que la conférence pour la sécurité et la coopération devrait se tenir dans un bref délai, mais il est évident qu'elle ne pourra se réunir rapidement que si l'Europe parle d'une même voix, si l'Europe des Six, l'Europe des Dix est d'accord première-

ment pour demander la réunion de cette conférence, deuxièmement pour la préparer, troisièmement pour la faire aboutir à des résultats concrets.

Le deuxième grand changement mondial tel qu'il m'apparaît est la cessation de l'invulnérabilité stratégique des États-Unis. Quand on parlait des États-Unis en 1914 ou en 1917, en 1939 ou en 1945, on voyait l'immense potentiel américain et l'on considérait qu'il était pratiquement hors d'atteinte de tout ennemi éventuel. A l'heure actuelle, cette situation a changé, non parce que l'Union soviétique possède la bombe atomique, mais parce qu'elle dispose de fusées intercontinentales qui mettent Moscou et New York à vingt minutes de distance.

Cette situation est lourde de conséquences; elle a déjà entraîné une modification substantielle de la doctrine des États-Unis et si l'on est réaliste, il faut s'attendre à voir, dans les années et peut-être dans les mois qui viendront, un retrait important des forces américaines en Europe.

Cela implique que l'Europe doit repenser le problème de sa défense sur le plan européen et essayer de créer d'un commun accord les moyens qui lui permettront, en liaison avec les États-Unis, bien entendu, mais sans se contenter du parapluie américain, d'assurer sa défense nationale. Je ne compte pas, Monsieur le Président, développer cette thèse, mais je crois qu'elle devra être un élément de réflexion pour les dirigeants européens dans les mois et les années qui vont venir.

Le troisième élément fondamental dans l'évolution mondiale c'est, avec la décolonisation, la naissance, ou plutôt l'extension d'un tiers monde qui, maintenant, veut et doit jouer un rôle important sur l'échiquier international. Des problèmes très graves restent posés et nous savons que, dans des déclarations récentes, les États-Unis ont exprimé le souhait que des pays industrialisés comme ceux de l'Europe occidentale puissent partager avec eux le fardeau de toutes les entreprises d'outre-mer.

Il est certain que la meilleure réponse que nous pourrions faire aux États-Unis, ce serait de les aider à supporter ce fardeau. Ce serait d'aider le tiers monde et d'avoir une politique plus active, plus constructive, plus efficace.

A l'occasion des conférences récentes qui ont été tenues tant à Genève qu'à New Delhi nous avons vu que lorsque l'Europe se présente en ordre dispersé, sa voix ne dépasse pas le cadre des vœux pieux. Je ne suis pas certain que si elle était unie, elle pourrait faire prévaloir ses vues, mais il y aurait tout de même à ce moment-là un mouvement d'opinion extrêmement important. Je souhaite qu'à la prochaine conférence de Santiago du Chili, l'Europe puisse, comme le disait M. Malfatti, il y a peu de temps, parler d'une même voix, proposer des formules qui seront à la fois dans l'intérêt de l'Europe et du tiers monde, notamment en ce qui concerne la parité à maintenir ou plutôt à rétablir dans les termes de l'échange, puisque vous savez qu'à l'heure actuelle le soutien, l'aide apportée par les nations industrialisées aux nations du tiers monde est à peu près entièrement absorbée par le déclin des prix des matières premières exportées par ce même tiers monde.

La stabilisation du cours des matières premières est également un des domaines dans lesquels l'Europe pourrait jouer un rôle, si elle voulait s'unir sur ce sujet.

Si l'évolution de la situation internationale donne ainsi à l'Europe de nouvelles tâches, de nouveaux devoirs, il ne faut pas, évidemment, qu'elle aboutisse à lui faire négliger les affaires en cours, dont l'une des plus importantes est l'union économique et monétaire. Je n'y reviendrai pas, Monsieur le Président, car elle a été très longuement étudiée dans l'après-midi d'hier.

En revanche, je crois qu'il est très important, comme beaucoup d'orateurs l'ont souligné, d'obtenir un concours plus ardent de l'opinion publique à la construction européenne. Si je m'en réfère à mes propres impressions, je constate que, dans beaucoup de secteurs socio-profes-

sionnels de mon pays, l'intérêt pour la construction européenne n'est pas suffisant et ne permet donc de déboucher ni sur une révision fondamentale des institutions, ni sur une construction vraiment équilibrée. Or, quel est actuellement le secteur le plus favorable? — Je parle de mon pays, et peut-être d'autres orateurs diront-ils autre chose en ce qui concerne les leurs — c'est le secteur de l'agriculture.

Depuis quelque temps, les agriculteurs ont compris que la politique européenne favorisait leur avenir et leur permettait d'aboutir à des résultats plus satisfaisants. Cela n'est pas étonnant lorsque l'on constate qu'au fond, de toutes les politiques communes mises en chantier depuis douze ans, la politique agricole est la seule dont on puisse dire qu'elle est un secteur où l'on est parvenu à achever le cycle des mesures à prendre et des décisions qui s'imposent.

Il est donc essentiel tout d'abord que nous ne décevions pas les agriculteurs qui sont actuellement notre principal soutien. Or, que demandent-ils? D'abord, une harmonisation entre la politique des marchés et la politique des structures, que nous déterminions d'un commun accord la part que nous réserverons dans nos efforts et dans nos ressources à la nécessaire réorganisation des structures et à l'organisation plus satisfaisante des marchés.

Les agriculteurs demandent — c'est le second point de leurs revendications — que la politique des prix corresponde à la situation réelle de l'agriculture en Europe.

Toutes les statistiques montrent que nous sommes déficitaires pour les productions animales et, au contraire, excédentaires pour les productions végétales. Ce déséquilibre s'accroîtra vraisemblablement lorsque nous aurons augmenté, comme nous l'avons promis aux Américains, le stockage des céréales dans la Communauté.

Il nous paraît de bon sens de ne pas ignorer qu'il y a des productions déficitaires et des productions excédentaires. Il faut que la politique

des prix accroisse davantage les cours pratiqués dans les productions déficitaires et, au contraire, soit plus modérée pour les productions excédentaires. Il faut donc une politique des prix orientée délibérément vers un accroissement substantiel des productions animales.

Troisième élément de la demande des agriculteurs: le rattrapage du retard pris par l'agriculture depuis plusieurs années au regard, d'une part, de l'évolution des prix agricoles, et d'autre part, de l'évolution des prix industriels et des services, Ces prix industriels et ces services représentent au fond les prix de revient de l'agriculture. Ils ont augmenté dans des proportions considérables alors que les prix agricoles se sont élevés dans des proportions assez faibles.

Bien sûr, là encore, je crois qu'il faut que nous nous rendions compte que ces agriculteurs qui nous soutiennent nous soutiendront beaucoup plus fortement s'ils ont l'impression que nous prenons en considération leurs besoins, leurs intérêts, leurs légitimes revendications et que nous pratiquons une politique des prix qui réponde à ces revendications.

A cet égard, j'ai l'impression, malgré les rares informations dans ce domaine, que dans les discussions actuelles à Bruxelles, notamment au cours du marathon de la nuit dernière, l'on est arrivé à une certaine base d'accord.

Je crois que nous devons nous en féliciter et aider le Conseil dans son effort, à résoudre, avant le 1<sup>er</sup> avril, la question des prix agricoles, après sa réussite sur le plan économique et monétaire en mars dernier.

Ainsi nous pourrions accroître l'intérêt que nos amis de l'agriculture apportent au Marché commun et ce sera très important. Évidemment, il ne faut pas penser seulement à eux. Il faut que ce soutien de l'opinion publique s'étende à d'autres secteurs, aux salariés, aux partenaires sociaux, aux jeunes. A ce sujet, il est souhaitable de progresser dans des domaines où l'action a été particulièrement lente depuis quelques années, j'entends la politique industrielle, la politique des transports,

la politique de l'énergie, la politique sociale, la politique de l'éducation et de la science.

Si nous arrivons à maintenir notre effort sur le plan agricole, à ne pas laisser remettre en question cette politique agricole commune qui a été tellement difficile à établir et qui doit être préservée à tout prix, si nous pouvons entraîner dans le sillage les autres secteurs restés à la traîne, alors, mais alors seulement, nous pourrions espérer avoir le soutien de l'ensemble de l'opinion publique, de la masse des jeunes qui attendent une Europe qui ne soit pas simplement comme on le disait tout à l'heure « l'Europe des marchands », mais également l'Europe des hommes. Alors nous pourrions aller vers cette Europe des peuples dont M. Carlo Schmid parlait il y a peu de temps et qui est évidemment le but vers lequel nous devons tendre. Alors, nos efforts n'auront pas été inutiles. Si l'on me permet de transposer un mot de Charles Péguy qui s'adressait à son propre pays, nous pourrions dire à l'Europe, si nous parvenons à ces résultats à la fin de notre existence: « Mère, voyez vos fils qui se sont tant battus! »

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Wagner, invité par le groupe démocrate-chrétien du Parlement européen.

**M. Wagner** (*République fédérale d'Allemagne / Bundestag — CDU/CSU*). — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord vous remercier chaleureusement de m'avoir invité à ce colloque. Aussi intéressant que remarquable, ce débat m'a permis de me replonger dans cette atmosphère de Strasbourg dans laquelle je me suis si souvent trouvé autrefois. Je me félicite de l'occasion qui m'est ainsi donnée de faire un certain nombre d'observations sur des problèmes qui concernent le Parlement européen.

Il ne fait pas de doute, à mes yeux, que les institutions de la Communauté ne fonctionnent pas à la manière prévue par les traités. En-

core serait-ce un moindre mal si elles fonctionnaient bien. Mais ce n'est pas le cas. L'équilibre que les traités ont voulu entre la Commission et le Conseil n'existe pas dans la réalité. Le Conseil est tout-puissant. De moins en moins organe communautaire, il est en voie de devenir une conférence internationale de représentants des États membres. Malgré tous ses efforts, le Parlement européen n'est pas parvenu à s'associer pleinement à la gestion des affaires communautaires.

Il se pose maintenant la question de savoir si les difficultés rencontrées dans les processus de décision seront encore aggravées par l'adhésion des quatre nouveaux membres ou si, au contraire, on peut en attendre, à certains points de vue, un allègement. Je ne voudrais pas trop m'étendre sur la question, mais je vois malheureusement, en ce moment, plutôt la possibilité d'une aggravation de la situation, si bien qu'il faudrait rechercher sur le plan institutionnel les moyens d'empêcher toute nouvelle détérioration des capacités d'action du système communautaire. Bon nombre de réformes ont été proposées, dont certaines, très intéressantes, ont été évoquées aujourd'hui par M. Westerterp. Je suis heureux que nous ayons obtenu des précisions en ce qui concerne les positions qui seront adoptées par l'un des gouvernements des États membres au cours de la conférence au sommet. Il est certes regrettable de devoir constater ces derniers temps que ce soit toujours le seul et même gouvernement qui ose exprimer clairement ses vues sur l'évolution de la Communauté, vues qui, comme il se doit, sont toujours accueillies avec intérêt par les autres membres mais qui ne sont pas nécessairement partagées. En revanche, jusqu'à présent, les autres gouvernements ont montré peu d'empressement à prendre officiellement position et à entrer dans le débat.

Je crois que la difficulté fondamentale à laquelle on se heurte chaque fois qu'il est question d'amender le caractère institutionnel de la Communauté est liée au fait que la véritable souveraineté politique et, partant, le véritable pouvoir de décision politique sont demeurés aux mains des États membres. L'autorité des organes communautaires n'est jamais directe, non dérivée. Certes, elle a sa légitimation, mais

elle n'est ni directement enracinée dans la vie politique, ni fondée sur l'élection directe, qui constitue aujourd'hui la condition *sine qua non* pour qu'un organe soit habilité à prendre des décisions importantes, du moins sur des problèmes essentiels. Je partage entièrement le point de vue de M. Furler selon lequel la légitimation du Parlement européen lui est conférée par les traités, et je crois également que cela suffit largement pour l'investir encore de certains pouvoirs nouveaux. Mais vous estimerez aussi comme moi que le transfert de nouvelles compétences au Parlement européen et à la Communauté a ses limites tant que, à la base, sa légitimation n'aura pas subi certaines transformations. Je ne pense pas que ces limites soient tout à fait atteintes, mais nous n'en sommes certainement plus très loin.

D'autre part, dans le cadre du débat sur les institutions de la Communauté, il y a aussi l'opinion de ceux qui estiment qu'il faut davantage tenir compte de la réalité, c'est-à-dire du fait que l'Europe se compose d'États et qu'il serait par conséquent plus raisonnable de rechercher des solutions entre États et de s'orienter par exemple vers des procédures telles que la procédure Davignon. De telles initiatives peuvent naturellement être utiles au début, mais il ne faudrait pas se faire trop d'illusions sur les résultats qui pourraient être atteints en définitive par cette voie.

On peut proposer, on peut rechercher le retour en Europe occidentale à des structures politiques fondées sur des relations purement inter-étatiques; c'est d'ailleurs là la préoccupation de certains. Mais il faut se rendre à l'évidence qu'il n'y aurait alors plus de Communauté, plus d'union économique et monétaire ni, à plus forte raison, d'union politique. Les discussions sur ce point ne sont pas des discussions dogmatiques; elles ne sauraient l'être sous peine de devenir stériles. Mais refuser un débat stérile et dogmatique sur ce problème décisif ne signifie pas pour autant qu'on ignore les divergences de vues ou qu'on veuille esquiver les décisions à prendre. Pour que tout soit bien clair — à nos yeux comme aux yeux de l'opinion publique européenne — il importe de saisir jusqu'où nous mènerait, et jusqu'où ne nous mène-

rait pas, une simple collaboration entre États. Je ne crois pas, je le répète, qu'elle nous mènerait beaucoup plus loin que le point que nous avons jusqu'à présent atteint.

C'est pourquoi j'estime — et je m'efforcerai de conclure rapidement Monsieur le Président — que le problème de la légitimation et des pouvoirs du Parlement européen n'est pas seulement un problème propre au Parlement mais qu'il constitue également le problème fondamental de l'évolution de la Communauté. Il ne s'agit pas non plus en premier lieu — il me semble que cet aspect a été un peu trop mis en évidence au cours de ces débats — de la démocratisation de la Communauté. Il ne s'agit pas non plus de courir le risque de voir naître une Communauté qui serait dotée d'un nombre toujours croissant de pouvoirs, et qui se substituerait dans une large mesure aux Parlements nationaux, voire aux « Landtag » de la république fédérale d'Allemagne, exemple cité hier par M. Berkhouwer; il ne faut pas, je crois, voir si loin car cette éventualité ne se produira pas. Il n'y aura pas de Communauté dotée de pouvoirs aussi importants tant que ses structures n'auront pas été modifiées. Cela signifie que, si le problème de l'évolution du Parlement européen est bien un problème de démocratisation, il constitue également et avant tout le problème clé de l'évolution de la Communauté si celle-ci doit devenir beaucoup plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui. On a souvent comparé, d'une part, l'évolution historique des Parlements nationaux et, d'autre part, le rôle tenu jusqu'à présent par le Parlement européen et celui qu'il sera appelé à jouer à l'avenir. Certes, de telles comparaisons peuvent être utiles. Mais il est une chose, je crois, qu'il ne faut pas perdre de vue: c'est que d'une manière générale les Parlements nationaux, à un moment donné, ont trouvé à s'insérer dans un cadre national et social existant, dans un ordre et une unité préétablis. Leur ambition, leur tâche étaient de modifier le contenu de ce cadre en fonction des convictions politiques qui étaient les leurs.

Le Parlement européen, quant à lui, doit, ce me semble, d'abord créer ce cadre de toutes pièces. Certes, on trouve, dans l'histoire, des exemples de Parlements se trouvant devant le même problème. Ainsi, dans

mon pays, on s'est efforcé en 1848 de promouvoir à la fois la démocratisation et l'unité nationale en instituant un Parlement. Ces efforts ont échoué. Nous vivons aujourd'hui dans un autre siècle, dans d'autres conditions. Il faut se faire une idée précise en ce qui concerne le cœur même du problème et l'évolution qui se prépare. Il me semble qu'il appartient en premier lieu aux Parlements nationaux de le faire et d'agir en conséquence.

Cela implique, je tiens à le dire, qu'ils renoncent à des moyens d'actions et à des compétences qui leur appartiennent en propre. Il n'est pas possible de faire collaborer les Parlements nationaux au processus d'intégration au-delà d'un point donné.

Bien entendu, ils pourraient et devraient y participer davantage. On peut citer des exemples, proposer des modalités. Cette participation est utile mais ne saurait dépasser une certaine mesure. En effet, si chaque Parlement national revendiquait des pouvoirs de décision dans le cadre du processus d'intégration, l'évolution de la Communauté serait bloquée. Ce n'est donc pas une bonne solution. Il s'agit plutôt de centraliser les forces démocratiques au sein du Parlement de la Communauté. Les initiatives qui ont été prises dans différents pays en vue de l'élection au suffrage direct de leurs représentants au Parlement européen vont dans ce sens. Je suis de ceux qui ont contribué à une telle initiative. Nous sommes conscients de ses imperfections et de ses lacunes par rapport à une véritable procédure communautaire. Pour nous, l'élection directe, sur le plan national des membres du Parlement européen, ne constitue qu'une procédure de transition devant permettre d'aboutir plus rapidement à l'institution du suffrage direct conformément aux dispositions de l'article 138 du traité. Nous aurons certainement l'occasion de discuter encore de cette question. De toute manière, nous sommes d'accord sur l'objectif que nous souhaitons atteindre. Je suis certain que le groupe CDU-CSU du Bundestag allemand, auquel j'appartiens, mettra tout en œuvre, comme il l'a fait par le passé, pour que la Communauté devienne la véritable

entité économique et politique dont l'Europe a besoin pour s'affirmer dans le monde.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Wagner. La parole est à M. Haferkamp.

**M. Haferkamp,** *vice-président de la Commission des Communautés européennes.* — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais tout d'abord vous dire combien je regrette d'être dans l'impossibilité d'assister à l'ensemble du débat qui se déroule présentement sur cette importante question; plusieurs d'entre vous se trouvent d'ailleurs dans le même cas que moi. Je dirai à ma décharge et pour tenter d'obtenir votre compréhension, qu'il me faut, en ce moment, non seulement exercer les fonctions qui m'incombent normalement mais encore assumer certaines des obligations qui rentrent dans les attributions du président de la Commission. Je vous demanderai donc d'être indulgents à mon égard. Je voudrais surtout m'excuser auprès de M. Furler qui s'est adressé à moi ce matin, alors que j'étais absent.

M. Furler a exprimé un certain nombre de critiques mais je suis convaincu qu'elles reposent sur un malentendu, dans la mesure où il a parlé des propositions que j'ai faites et notamment des deux suivantes: j'ai suggéré que le programme général d'action soit considéré comme un essai d'orientation politique qui serait tenté pendant une période déterminée avec la collaboration conjuguée du Parlement, du Conseil et de la Commission; d'autre part, j'ai proposé que le Parlement européen présente un rapport sur la situation de la Communauté qui serait mis en débat simultanément dans les différents Parlements nationaux; cette proposition, je l'ai faite également à l'effet d'atteindre un objectif politique, à savoir afin qu'un dialogue s'engage entre les Parlements et leurs gouvernements et que la position de ces derniers au sein du

Conseil fasse l'objet d'une analyse critique. Je crois qu'une telle initiative serait très utile sur le plan politique et qu'elle susciterait certainement l'intérêt des citoyens de la Communauté.

Imaginons en effet que, sur la base d'un rapport politique élaboré par le Parlement européen, tous les Parlements des États membres organisent le même jour un débat européen. Le retentissement politique qui en résulterait de même que les possibilités de participation à ce débat seraient certainement considérables dans les pays membres.

Ces deux propositions, que nous pouvons présenter sans devoir nous référer à aucun article du traité et qui peuvent être appliquées sans qu'il soit nécessaire de suivre des procédures longues et compliquées, je ne les ai nullement présentées comme *la* conception de la Commission, comme *les* propositions de la Commission relatives au rôle du Parlement. Avant de les exposer brièvement, j'ai rappelé l'engagement que la Commission a pris en avril 1970 de présenter des propositions sur le rôle et les compétences du Parlement européen et je vous ai donné l'assurance que ces propositions vous seraient soumises d'ici quelques semaines.

Vous avez mentionné à ce propos le groupe Vedel. Vous pouvez être certains que nous ne vous présenterons pas, subsidiairement, comme étant des idées propres à la Commission, des propositions qui nous auraient été faites par des experts, si compétents soient-ils. Mais je pense que la Commission ne fera certainement pas erreur si elle décide, pour une matière aussi compliquée et aussi importante, de recueillir l'avis du plus grand nombre possible d'experts. Bien entendu, le texte qui vous sera présenté constituera une proposition de la Commission, une proposition politique dont nous assumerons la responsabilité. Le fait de reprendre ou non dans ces propositions des idées tirées des travaux des experts est notre propre affaire.

J'ai donc rappelé l'engagement que la Commission avait pris en avril 1970. Je voudrais y revenir car vous avez parlé, Monsieur Furler, du

manque de courage de la Commission. La Commission a pris cet engagement sous la présidence de M. Rey, en relation avec la décision du Conseil relative aux compétences du Parlement concernant ses ressources propres, qu'elle estimait insuffisantes.

Vous savez que la Commission a alors présenté d'autres propositions qui ont suivi leur cours, que, lors de leur examen au Conseil, la Commission a tenté sans relâche d'obtenir l'attribution au Parlement de plus de pouvoirs que le Conseil ne lui en a finalement accordés. La Commission ne s'est pas ralliée non plus à cette décision du Conseil. Sachant cela, vous ne pouvez pas dire que la Commission a manqué de courage parce qu'elle n'était pas en mesure à l'époque d'imposer entièrement ses vues, face au front unanime formé par le Conseil et les États membres représentés au sein du Conseil. Mais la Commission s'est engagée à l'époque à présenter des propositions indépendamment de la décision du Conseil. Et c'est de ces propositions qu'il s'agit ici.

Dans les déclarations qu'ils avaient faites à cette occasion, le président Rey et, plus tard, le président Malfatti, ont exposé le point de vue de la Commission sur les élections au suffrage direct, les pouvoirs budgétaires, les pouvoirs de contrôle et les pouvoirs législatifs.

Je me permets d'ajouter que ces derniers temps j'ai maintes fois insisté publiquement et à titre personnel sur la nécessité de prévoir sous une forme ou l'autre l'investiture de la Commission par le Parlement. Nous sommes conscients de l'importance déterminante de ces problèmes. Nous nous rendons tous compte également que nous ne pourrons atteindre cet objectif en une seule étape et que nous avons encore un long chemin à parcourir. Cela ne nous empêchera pas d'insister pour que ce chemin soit parcouru à un rythme plus rapide que celui qui nous a souvent paru être adopté par le passé. Vous pouvez être assurés que la Commission ne manquera ni de présenter des propositions précises ni de faire preuve de courage.

Certes je puis comprendre, Monsieur Furler, qu'au cours de votre très longue et très active carrière politique, vous ayez eu l'occasion de constater qu'en passant des bancs des députés au banc du gouvernement, certains changent leur point de vue; vous avez certainement fait un grand nombre d'expériences de ce genre au cours de votre vie parlementaire. Durant les dix ans où j'ai été membre du Parlement de Rhénanie-du-Nord/Westphalie, j'ai pu moi-même le constater dans l'un et l'autre cas. Je ne le nie pas mais je conteste que cette observation puisse être appliquée à la Commission.

*(Rires et applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. Haferkamp. La parole est à M. Bos.

**M. Bos** (*Parlement européen/groupe démocrate-chrétien*). — (N) Monsieur le Président, je ne prétendrai certes pas qu'au cours de ces vingt-cinq dernières années, nous n'ayons rien réalisé de valable sur le plan de la coopération européenne; de quel droit oserais-je le faire? Je soutiens par contre qu'en ce qui concerne aussi bien le rythme de cette coopération que la manière dont elle est mise en œuvre, nous avons peu de raisons de nous montrer satisfaits. A en juger aux paroles, il est certain que l'Europe de demain a déjà été construite mille fois. Le nombre invraisemblable de documents et de négociations en témoigne. Mais, en réalité, peu de choses ont été réalisées. Je crois que les paroles n'ont pas été traduites en actes. C'est pourquoi, dès lors que l'on parle de l'Europe, l'ancienne génération et la nouvelle ne sont plus branchées sur la même longueur d'ondes.

Dans le passé, et parfois encore à l'heure actuelle, l'Europe a été décrite bien souvent comme un idéal, une perspective, une nouveauté auxquels nous pouvions croire. On a élaboré des traités dont les dispositions ont été, jusqu'à un certain point, exécutées. Mais, en même temps, nous avons souvent vidé de leur substance les instruments prévus par les traités. Après des années de négociations laborieuses, au

cours desquelles nombreux furent ceux qui mirent en doute la sincérité de la volonté politique de coopérer, il est pratiquement acquis que la Communauté va s'élargir à dix membres. C'est un succès incontestable. Il n'en reste pas moins que nous offrons aux nouveaux membres une Europe qui, sur les plans de l'organisation et des structures, ressemble fort à une région en retard de développement.

Je ne citerai qu'un seul des nombreux exemples qui illustrent cette affirmation. Demain après-midi, à l'issue de cette semaine de session, la caravane des fonctionnaires européens se remettra en route pour Luxembourg et Bruxelles. Cette longue caravane, lourdement chargée, est l'un des exemples les plus éloquents d'une mauvaise organisation, de l'absence de décisions, d'un gaspillage impressionnant d'énergie et d'argent. Il est presque incroyable — et pourtant, c'est vrai — que certains services administratifs gaspillent 40 à 50 % de leur temps et de leur énergie en préparatifs de déménagement et en navettes continues entre Strasbourg et Luxembourg et Luxembourg et Bruxelles. Il convient d'ajouter, au détriment de notre Parlement, que les services administratifs de Luxembourg sont, en grande partie, privés des informations nécessaires qui se retrouvent à Bruxelles. Telle est la situation actuelle qui se détériorera encore à la suite de l'élargissement de la Communauté européenne, lorsque de nouveaux fonctionnaires se joindront aux effectifs en place, déjà nombreux. Entre temps, on n'arrête pas de construire à Bruxelles, de construire à Strasbourg et de construire à Luxembourg; les uns espèrent le maintien du statu quo et les autres souhaitent que l'Europe se choisira enfin un siège. Il est difficile de se rendre compte de la perte de prestige et de crédit que nous subissons ainsi à l'étranger. Que nous continuions à accepter une telle situation et que nous n'y changions rien doit paraître effarant aux yeux de l'observateur étranger.

Monsieur le Président, je voudrais soumettre cette question importante, surtout sur le plan psychologique, à la réflexion de M. Westerp, d'autant plus que les propositions néerlandaises concernant la prochaine conférence au sommet portent également sur le fonction-

nement efficace du Parlement européen. Je fais cette remarque en dépit du fait que M. Thorn ait déclaré qu'il ne fallait s'attendre, en raison des accords conclus, à aucune action de sa part visant à modifier le statu quo.

Mais ces accords conclus entre les Six ne peuvent automatiquement s'appliquer aux nouveaux membres. D'ailleurs, ceux qui, à l'heure actuelle, se refusent à prendre des décisions dans ce domaine primordial, n'en prendront sûrement pas dans un futur rapproché, car la situation sera encore devenue plus compliquée que maintenant.

Il est clair que les nouveaux objectifs impliqueront de nouvelles formes et de nouvelles structures. Si toutefois les nouvelles réalisations doivent être précédées d'éternels tiraillements, la bonne volonté se trouvera entamée à 50 % avant même que nous ne passions à l'action.

Toute querelle concernant le lieu d'implantation du secrétariat politique et la question de savoir si ce secrétariat doit exercer ses activités à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre communautaire amène d'aucuns à se demander, à juste titre d'ailleurs, si c'est bien du fond du problème que l'on discute. La même remarque s'impose depuis longtemps pour le problème des élections et la controverse sans fin qu'il suscite: faut-il d'abord doter le Parlement de pouvoirs et procéder ensuite à des élections ou inversement? Cette querelle a déjà découragé nombre de gens. Si, après tant d'années, nous ne sommes pas encore sortis de l'impasse, il ne faut pas s'étonner que l'homme de la rue se demande si nous ne nous moquons pas de la démocratie européenne.

Est-il tellement étrange que la nouvelle génération se détourne presque dédaigneusement de ces chamailleries auxquelles elle ne comprend rien? Pourquoi, se demandent certains à juste titre, ceux qui souhaitent d'abord doter le Parlement de pouvoirs ne contraignent-ils pas leurs gouvernements à les lui donner au plus vite? Ou alors préfèrent-ils en fin de compte ne pas accorder de pouvoirs au Parlement?

Au début de mon intervention, j'ai déclaré que l'Europe de demain nous a été dépeinte à maintes reprises comme un nouvel horizon, comme quelque chose de nouveau, plein de dynamisme et de vigueur dont le but est d'améliorer les perspectives d'avenir de sa propre population et du tiers monde.

Hier après-midi, j'ai été agréablement surpris, Monsieur le Président, lorsque M. Triboulet — qui a malheureusement dû partir entre temps — m'apprit que, lui aussi, avait été poussé par cet idéal au moment où, en 1947, il fut, au sein du Parlement français, l'un des fondateurs du mouvement fédéral et, partant, l'un des défenseurs d'une Europe à structures fédérales. Maintenant que je suis au courant de ce fait, M. Triboulet m'est devenu plus sympathique encore.

Une question m'intrigue cependant encore: pourquoi et quand s'est-il écarté de cette voie nouvelle pour emprunter le chemin de traverse de l'« Europe des réalités » qui tient compte davantage de ce qu'il est convenu d'appeler la réalité d'aujourd'hui que des innovations à réaliser?

Il n'est pas surprenant dès lors que, comme le dit lui-même M. Triboulet, les réunions européennes suscitent si peu d'intérêt. Faut-il donc s'étonner que tant de jeunes ne se sentent plus séduits par cette Europe, qu'ils ne sont plus disposés à mettre tout en œuvre pour réaliser l'Europe, si peu caractéristique de cet élan de jeunesse qui animait encore M. Triboulet en 1947?

Si, en dépit de toutes ces considérations, je crois fermement en un renversement de situation, c'est aussi en raison des résultats d'un sondage effectué il y a quelques semaines par la télévision française. D'après ce sondage, 60% des Français interrogés se prononcent encore en faveur d'un Parlement européen démocratique élu au suffrage universel direct, et en faveur d'un gouvernement fédéral pour l'Europe d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, ce succès révèle que beaucoup de nos concitoyens sont convaincus, en France comme ailleurs, de la nécessité d'innover. Et cette innovation n'a rien de commun avec la réalité d'aujourd'hui, qui ne présente pas de perspective véritable. J'ai malheureusement trop souvent l'impression que le jeu politique se déroule sur la scène, que les acteurs ne savent plus ou ne veulent plus savoir comment réagiront les spectateurs plongés dans l'obscurité de la salle. Évidemment on pourra m'objecter, M. Triboulet également, qu'il est difficile de réaliser cette Europe. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Mais pour mettre sur pied cette Europe, il faut précisément avoir la foi et le courage de prendre les décisions qui lui conféreront la vigueur et le dynamisme juvéniles, sans lesquels les jeunes se détourneront d'elle. On peut avancer de nombreux arguments pour rejeter cette Europe et aussi pour retarder son avenir, mais il n'en est aucun qui ait été jusqu'ici réellement convaincant.

*(Applaudissements)*

## PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

*Président*

**M. le Président.** — La parole est à M. Vals.

**M. Vals** (*Parlement européen/groupe socialiste*). — Monsieur le Président, mes chers collègues, à une heure aussi avancée de la matinée, mon intervention dans ce colloque extrêmement intéressant sera très brève.

Je me félicite tout d'abord de la tenue de ce débat et je tiens à remercier tous nos invités de leur participation active. Quand je dis « tous

nos invités », je parle de nos collègues membres des Parlements nationaux, certes, mais aussi des membres de la Commission et du Conseil de ministres. Bien qu'il ait dû nous quitter, je veux redire la satisfaction qui a été la mienne d'entendre ce matin M. Westerterp s'adresser à notre Assemblée. Afin de dissiper une équivoque, j'ajoute que j'espère voir siéger sur ces bancs, lors du prochain colloque, divers membres du Conseil de ministres, qui viendront nous faire part de leur conception personnelle de la construction européenne.

Votre présence, Messieurs les membres des Parlements nationaux, a apporté dans cette Assemblée un peu d'air nouveau. Nous vivons un peu en vase clos, dans une atmosphère confinée. Votre venue a apporté, à la fois par votre présence et par les idées que vous avez émises, un sentiment de renouveau auquel, pour ma part, je suis très sensible.

Un orateur a indiqué qu'il y avait diverses manières de considérer l'Europe: certains sont partisans de l'Europe des réalités, de l'Europe pragmatique, de l'Europe que l'on construit pas à pas, au rythme d'un bœuf de labour; d'autres, au contraire, paraissent croire à une sorte de magie incantatoire permettant de faire l'Europe.

Pour ma part, je suis un peu partisan de la magie incantatoire. Tout d'abord, parce que, dans le monde, au moment des premiers balbutiements d'une humanité essayant d'échapper aux ténèbres, elle a précédé le sentiment religieux, puissant chez certains, mais aussi le culte de la raison chez d'autres; ensuite parce qu'à l'intérieur de cette magie il y a toujours une part de rêve qui, comme le disait si bien ce matin Carlo Schmidt, peut paraître une utopie, mais devient souvent une réalité.

Étant membre de ce Parlement depuis bientôt quatorze ans, je puis mesurer combien ce qui nous paraissait un rêve, il y a quelques années, est devenu une réalité.

Lorsqu'en 1964, nous parlions de l'élargissement de la Communauté, on nous disait que nous étions de doux rêveurs; or, cet élargissement est aujourd'hui une réalité!

Un certain nombre d'entre vous ont parlé, en termes fort justes, de l'attrait que devrait exercer l'Europe sur la jeunesse nouvelle. Celle-ci n'est guère préoccupée des problèmes dont nous débattons mensuellement et qui concernent les prix, les changes, les règlements sur les brisures de riz ou des divers modèles de pistolets de scellement. Il faut à la jeunesse un autre idéal, et je remercie tous ceux qui ont évoqué ce problème. Si les problèmes matériels en Europe ont leur importance, je dirai, paraphrasant Jaurès, qu'il faut offrir à la jeunesse, en tenant compte du réel, un idéal, si nous voulons aller de l'avant, avec elle, dans la voie de la construction européenne.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Lücker.

**M. Lücker** (*Parlement européen/groupe démocrate-chrétien*). — (A) Monsieur le Président, notre colloque tire à sa fin. Je ne voudrais pas, comme M. Vals, relancer la discussion technique et politique et me contenterai de tirer une conclusion. Mais auparavant je tiens, Monsieur le Président, à vous exprimer ma gratitude et à vous adresser mes remerciements car c'est à vous que nous devons l'organisation de ce colloque. J'ajouterai — vous vous en souvenez sans doute, Monsieur le Président — que le bureau a approuvé votre proposition sans hésitation, bien que nous eussions conscience que l'entreprise dans laquelle nous nous engageons comportait tous les risques inhérents à une expérience de ce genre.

Aujourd'hui, alors que nous arrivons au terme de cette expérience, nous pouvons nous demander si celle-ci a réussi ou du moins si certains indices nous permettent de le supposer.

M. Vals a déjà remercié nos invités des Parlements nationaux, de la Commission et du Conseil de ministres. Je m'associe aux remerciements chaleureux de mon collègue. A mon avis, ce colloque aura en tout cas permis de mettre deux points en lumière, à savoir, d'une part, que toutes les personnes invitées à participer à ce colloque sont aussi convaincues que nous, membres du Parlement européen, de l'utilité, voire de la nécessité de ce colloque. Nous avons le sentiment d'être entrés dans une nouvelle phase de la construction européenne. Et c'est également ce qu'a voulu exprimer le président Thorn hier matin lorsqu'il a déclaré :

« Nous nous trouvons dans une année de transition, mais cette année est d'autant plus importante que c'est au cours de celle-ci que sera tracé l'avenir de la Communauté. Il me semble qu'il était utile de se réunir en ce moment pour discuter ensemble de l'avenir de l'Europe et poser des jalons dans cette voie dans une atmosphère et dans un esprit de camaraderie, en ayant conscience de nos responsabilités et de notre mission communes ».

Monsieur le Président, nous savons qu'en notre qualité d'hommes politiques, nous ne pouvons jamais choisir la situation dans laquelle nous sommes appelés à intervenir. Il faut que nous fassions face à toutes les situations, quelle que soit la manière dont elles se présentent et quelles que soient les conditions. Bien que ce premier colloque ait quelque peu souffert de l'absence de certains participants, cela ne nous empêche pas de constater qu'il a rempli tous les espoirs que l'on pouvait raisonnablement mettre en lui.

J'ai l'impression que nos collègues des Parlements nationaux nous quitteront à midi avec la ferme intention de revenir ici pour un nouvel échange de vues si jamais vous décidiez, Monsieur le Président, d'organiser un deuxième colloque. Je m'associe donc à notre collègue, M. Vals, pour déclarer que nous serions heureux, comme l'a déjà dit Carlo Schmidt ce matin, de voir, la prochaine fois, au banc du Conseil de ministres, un plus grand nombre de membres du Conseil. Vous

devriez vous sentir encouragé, Monsieur le Président, et je pense pouvoir dire sans trop m'avancer, que vous pourrez compter sur le soutien des présidents de tous les groupes, et en tout cas sur le mien, chaque fois que vous vous efforcerez d'améliorer les relations entre nos collègues des Parlements nationaux et nous.

Je voudrais encore faire une dernière observation en liaison avec les propos qu'a tenus ce matin Carlo Schmidt lorsqu'il a assimilé l'Europe à une utopie. Enchaînant sur ce que vous venez de déclarer, Monsieur Vals, j'essaierai, dans la mesure du possible, d'aller encore plus loin dans cet ordre d'idée et dirai que vous aussi bien que moi sommes persuadés que, sans les utopistes que nous sommes tous dans une certaine mesure, nous qui avons dès le début lutté pour la construction de l'Europe, celle-ci ne pourrait être créée. Mais les utopistes ne sont pas — comme l'a très finement et très opportunément précisé Carlo Schmidt — des illusionnistes, mais ce sont des idéalistes dans la mesure où ils se fixent pour objectif politique la transformation des réalités d'aujourd'hui en réalités de demain. C'est la signification de toute politique.

En conclusion, je rappellerai ce que M. Thorn nous a si fort joliment dit hier: Il faut que nous nous employons tous à ce que cette Europe, qui constitue encore aujourd'hui pour beaucoup une utopie, devienne demain la réalité réaliste que nous pourrions offrir aux peuples de notre continent. Je voudrais vous exhorter, Monsieur le Président, à poursuivre avec nous dans cette voie. J'ai l'impression que ce colloque a été utile et nécessaire et que les débats d'hier et aujourd'hui devraient nous fortifier dans notre intention d'aller de l'avant.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Berkhouwer.

**M. Berkhouwer** (*Parlement européen/groupe des libéraux et apparentés*). — (*N*) Monsieur le Président, M. Vals vient de citer Jaurès.

Quant à moi, je me référerai à Pascal, qui a dit : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point ». On pourrait, avec une légère variante, en dire autant dans le domaine politique : « La politique a ses raisons que la raison ne connaît point ».

Ceci dit, je souscris évidemment aussi aux propos que les porte-parole des groupes socialiste et démocrate-chrétien ont tenus avant moi à propos de l'initiative d'organiser le présent colloque.

Je terminerai mon intervention en citant les paroles de deux éminents hommes d'État, qui construisent avec nous cette Europe, notre idéal commun. La première citation est extraite d'une déclaration faite récemment par le premier ministre britannique, M. Edward Heath : « Ce qu'il faut avant tout, c'est rendre efficaces les institutions existantes. Nous devons aborder ce problème d'une façon pratique et être prêts à élaborer des formes nouvelles destinées à faire face à des besoins nouveaux ». Je pense qu'en organisant ce colloque, nous avons agi conformément aux vœux exprimés par M. Heath dans cette déclaration. Ce faisant, nous avons utilisé les institutions existantes, à savoir le Parlement européen et les Parlements nationaux. Par ailleurs, nous pouvons dire, en laissant vagabonder quelque peu notre imagination, que nous avons même effectué certaines manœuvres avec les autres institutions communautaires.

Je m'associerai ensuite aux propos d'un autre éminent homme d'État européen. Je pense à M. Maurice Schumann — mais aussi à Robert Schuman, le père de la Communauté du charbon et de l'acier —, qui a parlé de notre idéal européen et de la conférence au sommet. Il a dit tout d'abord que « la confédération est une réalité politique ». Je constate avec plaisir que nous pouvons considérer la confédération européenne comme une réalité politique. J'espère beaucoup, pour la construction de cette confédération de la conférence au sommet qui aura lieu au cours de la seconde quinzaine d'octobre. Je souhaite qu'elle comble les vœux du ministre français des affaires étrangères, qui s'est exprimé en ces termes :

« Le sommet européen prévu pour le mois d'octobre ne sera un succès que s'il aboutit à des décisions concrètes sur les principes, les modalités et les étapes de l'union économique et monétaire de l'Europe ».

Nous avons principalement discuté des principes et peut-être encore davantage des modalités qui devront accompagner la réalisation de cette union économique et monétaire. Je pense que ce fut « la pièce de résistance » de notre colloque. Et si la conférence au sommet réalise les vœux que nous avons émis ici à ce sujet, je pense que notre colloque n'aura pas été vain. Monsieur le Président, je tiens dès à présent à vous réitérer mes remerciements chaleureux pour l'initiative que vous avez prise.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Bousquet.

**M. Bousquet** (*Parlement européen/groupe de l'UDE*). — Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir pris l'initiative de convoquer ce colloque.

C'est la première fois que nous assistons à une telle initiative et, à l'heure où elle se termine, elle me paraît couronnée de succès. Un certain nombre de nos collègues des autres Parlements nationaux ont pu exprimer leurs idées, des idées différentes, ce qui est normal dans des démocraties. Nous en avons fait notre profit, nous en ferons notre profit à la veille des grands événements que va connaître le Marché commun.

Nos collègues, les présidents du groupe démocrate-chrétien, du groupe socialiste et du groupe libéral ont, tout à tour, pris la parole pour vous dire tout l'intérêt qu'ils attachaient à ce colloque.

Il est incontestable, en effet, qu'indépendamment du problème des institutions, sur lequel peuvent apparaître certaines divergences, c'est normal, il y a aussi à l'heure actuelle, à la veille du sommet qui va se réunir, deux problèmes fondamentaux: le problème agricole et le problème financier et monétaire, qui lui est intimement lié.

Lors du récent débat que certains d'entre vous ont pu suivre à la télévision française, entre M. Lecanuet et M. Couve de Murville, il a été dit en substance:

« Si l'union monétaire, si la monnaie européenne, si l'unité de compte européenne réussit, le Marché commun vivra et prospérera, il fleurira et se développera. Si l'union économique et monétaire ne se fait pas, il n'y aura plus de Marché commun ».

Je crois que cela est parfaitement vrai. L'union économique et monétaire domine le débat, et c'est elle qui dominera le débat au sommet. Il est certain aussi, qu'indépendamment de cette base, sans laquelle nous ne ferons rien, sans laquelle tout s'écroulera, il y a le sommet politique. Cela est d'autant plus nécessaire à la veille du jour, où, peut-être, des décisions vont être prises à la conférence européenne de sécurité et de coopération, avec l'URSS et les pays de l'Est. Sur ce plan, beaucoup de nos collègues l'ont fait observer, l'Europe politique a une importance fondamentale. Mais cette Europe-là, nous ne pouvons la faire que si nous avons une assise économique et monétaire, autrement nous ne représenterons rien. Nos pays représentent quelque chose, individuellement, mais en bloc, nous ne représenterons quelque chose que si nous pouvons unir nos forces économiques, financières, agricoles et industrielles.

Le colloque dont vous avez pris l'initiative, Monsieur le Président, a été une première confrontation; il a davantage associé nos Parlements nationaux, qui seront appelés à ratifier, comme ils l'ont déjà fait, les accords que nous concluons en faveur du développement des pouvoirs du Parlement européen.

Monsieur le Président, vous avez pris une excellente initiative et je vous en félicite. Souhaitons qu'elle se continue et se développe.

*(Applaudissements)*

## 2. Clôture du colloque parlementaire européen

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, la liste des orateurs inscrits est épuisée.

Le premier colloque parlementaire européen est donc terminé.

Avant de conclure, je voudrais, si vous me le permettez, présenter encore quelques brèves remarques. Sans doute l'heure du bilan n'est pas encore venue. L'organisation de ce colloque constituait un premier pas en terre inconnue et je ne vous cacherai pas que nous sommes conscients des risques qu'implique toute initiative.

Mais je me dois tout d'abord de remercier tous ceux qui ont pris part à cet échange de vues, et, naturellement, en tout premier lieu, nos collègues des Parlements des États membres de la Communauté qui se sont rendus à Strasbourg pour assister à ce colloque. Je constate d'ailleurs que pour bon nombre d'entre eux, ce séjour dans cette ville véritablement européenne n'est pas le premier.

Nous avons vivement regretté qu'en raison d'obligations politiques impérieuses, telles que la campagne électorale anticipée en Italie, et certains événements politiques intervenus dans les autres États membres, plusieurs de nos collègues qui assurent des responsabilités importantes dans leur pays aient dû se décommander en dernière minute. Mais je pense que cela fait partie des risques inhérents à une telle manifestation.

Nous nous efforcerons cependant de préparer le prochain colloque avec un soin accru et plus longtemps à l'avance. L'organisation de ce colloque, qui a été approuvée et dont un grand nombre de participants a réclamé le développement doit encore trouver sa forme définitive. Celle-ci ne peut être fixée au pied levé: elle réclame seulement la manifestation d'une volonté politique précise et l'aptitude à prendre des initiatives sur le plan politique, mais encore une certaine dose d'expérience et des modalités pratiques éprouvées.

A l'occasion de ce colloque, le Parlement européen a reçu de nombreuses suggestions pour l'action qu'il déploie sans relâche en vue de définir et de développer son rôle dans le cadre des institutions de la Communauté. Il est plus clair que jamais que tous les Parlements des États de la Communauté et même de la Communauté élargie, assument une très grande responsabilité dans cette évolution. Je me réjouis d'avance à l'idée du prochain colloque auquel participeront les représentants des nouveaux États membres.

D'ici là les propositions qui ont été faites au cours de ces deux jours auront été exploitées et je suis convaincu qu'un grand nombre d'entre elles trouveront une expression directe, notamment dans les rapports que le Parlement européen est en train d'élaborer en vue de la prochaine conférence au sommet.

La question des relations entre le Parlement européen et les Parlements des États membres fera incessamment l'objet d'un rapport élaboré par M. Jahn au nom de la commission politique. D'autre part, en tant que président du Parlement européen, je suis en contact permanent avec les présidents des Parlements des États membres en vue de réunir une conférence des présidents des Parlements des États membres, à laquelle seraient examinées un certain nombre de questions relatives à notre collaboration sur le plan pratique.

Ainsi, comme vous le voyez, toute une série d'initiatives sont en cours en vue de renforcer le système parlementaire des pays d'Europe occi-

dentale et de lui donner les dimensions qu'impose l'élection rapide de notre nouvelle société politique.

Je vous remercie tous chaleureusement d'avoir participé à ce colloque et déclare clos le premier colloque parlementaire européen.

Je signale que le Parlement européen reprendra ses travaux cet après-midi, à 16 h 30, selon l'ordre du jour qui a déjà été communiqué.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 13 h)*

